



AG2R LA MONDIALE



**RAPPORT
FINANCIER
SGAM AG2R LA
MONDIALE
— 2012**

SOMMAIRE

1. LES FAITS MARQUANTS	4
2. L'ACTIVITÉ	5
3. LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT	17
4. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	19
5. LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES	24
6. LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	27
7. LES COMPTES COMBINÉS	29
8. LES COMPTES SOCIAUX	93

RAPPORT FINANCIER 2012

Rapport du Conseil d'administration sur les comptes combinés de la SGAM AG2R LA MONDIALE

1- LES FAITS MARQUANTS

L'année 2012 s'inscrit dans la continuité de l'année 2011 dans un contexte de crise économique, d'évolutions réglementaires et de mouvements internes au Groupe dans le cadre de sa réorganisation.

L'année 2012 a été, pour le marché de l'assurance vie, dans la lignée de 2011 : des cotisations en repli de 8 %, des prestations en hausse de 1 % conduisant à une collecte nette négative.

La fin de l'année 2012 a cependant vu un retour progressif à une situation plus stabilisée (des flux mensuels positifs de cotisations à partir d'octobre 2012 et un repli des prestations à partir d'août), dans un contexte de taux d'intérêt faibles (taux Banque Centrale Européenne (BCE) à 0,75 %) et de progression sensible des indices boursiers (CAC 40 : + 15,2 % en 2012).

Pour AG2R LA MONDIALE, l'année a également été une année de transition, avec le lancement de son nouveau plan d'entreprise 2012-2014 « Priorité Clients ».

Axé sur la rentabilité et le développement de nouveaux services pour les clients du Groupe, il vise notamment à mettre en place une nouvelle gestion de la relation client : une connaissance intelligente des clients, une distribution performante, une plus grande qualité de la relation et une efficacité de service maximale ; il s'appuie également sur deux fondamentaux que sont les valeurs fondatrices du Groupe et le développement rentable.

Les nouveaux chantiers de l'année 2012 ont été pour AG2R LA MONDIALE :

- la mise en place d'un nouveau service de conseil retraite pour les salariés (diagnostic retraite personnalisé 45 ans), ce service se matérialise par la distribution de produits de retraite supplémentaire individuelle par le réseau marché des particuliers ;
- le lancement de nouveaux produits :
 - une offre santé individuelle : marché des particuliers en octobre 2011 et marché des professionnels en janvier 2012 avec de nouvelles garanties et un tarif départementalisé ;

- un produit de prévoyance forfaitaire à destination des travailleurs non salariés (Prévoyance Forfaitaire Pro) qui garantit la prise en charge des charges d'exploitation en cas d'arrêt de travail ;
- l'adaptation des produits de retraite à la nouvelle réglementation sur les tables de mortalité hommes-femmes.

A l'issue de cette année 2012 et malgré ce contexte, la performance d'AG2R LA MONDIALE apparaît globalement satisfaisante et se positionne mieux que le marché en France.

D'un point de vue commercial, l'année 2012 a été une très belle année pour le Groupe, avec une production commerciale en hausse de + 15 %.

Sur le plan financier, le Groupe a vécu une année 2012 caractérisée par des taux d'intérêts bas et une bonne performance du marché des actions, mais également par un environnement concurrentiel très perturbé.

A l'échelle réglementaire, l'année 2012 a été marquée par :

- la consolidation de l'impact de la réforme des retraites qui relève progressivement l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans ;
- l'entrée en fiscalité de droit commun des Institutions de prévoyance et des Mutuelles avec des enjeux organisationnels, opérationnels et de pilotage de premier plan ;
- l'instauration d'une taxation complémentaire de 7 % sur la réserve de capitalisation des entreprises d'assurance qui s'ajoute à la taxe exceptionnelle de 10 % de 2010.

Au niveau organisationnel, 2012 est l'année :

- des évolutions juridiques qui ont impacté l'organisation du Groupe, notamment la fusion des Institutions de retraite complémentaire AG2R et Prémalliance. Par ailleurs, dans le cadre de la rationalisation de son organisation juridique en fonction des métiers, les cinq millions de titres d'Arial assurance (soit 50% de la société) détenues par AG2R Prévoyance d'Arial, dont l'activité est essentiellement en retraite collective supplémentaire, ont été cédés à La Mondiale Mutuelle pour un montant de 143,5 M€. L'Institution a, à cette occasion, réalisé une plus-value de 60,7 M€. De même, un transfert de portefeuille d'Arial assurance à Prima a eu lieu en 2012,

alors que celui d'Arial assurance à AG2R Prévoyance a été reporté à 2013.

- de la concrétisation de certains partenariats notamment avec la MACIF :
 - AG2R La Mondiale et La MACIF ont mis en place un partenariat relatif au développement en commun d'activités santé et prévoyance collectives. Dans ce cadre, l'Institution de prévoyance AG2R MACIF Prévoyance (AMP) est principalement utilisée pour porter ce développement commun.
 - GSTP (Gestion Services et Tiers Payant) : le projet de création d'une plateforme de service de tiers payant avec la carte « Terciane » a été mis en production en juin 2012.

2- L'ACTIVITÉ

2-1 L'environnement économique

Conjoncture économique et financière

L'année 2011 avait été marquée par des perspectives européennes assombries : la sortie de la Grèce de la zone euro était envisagée, ce qui pouvait entraîner par contagion l'Espagne et l'Italie, voire la France, et ainsi précipiter l'explosion de la zone euro. Un atterrissage brutal était imaginé pour la Chine et les États-Unis devaient subir une hausse importante des taux obligataires et de l'inflation. Tout cela devait conduire à une récession mondiale et potentiellement à un désastre boursier. Si la croissance mondiale a certes décéléré en 2012, du fait de la hausse du pétrole en 2011, 39 % en moyenne annuelle, et de la mise en place des politiques d'austérité en Europe, elle est toutefois de même restée positive et les actifs risqués ont progressé significativement.

Après un premier trimestre globalement satisfaisant, le second trimestre a été marqué par une dégradation des enquêtes de conjoncture et une résurgence de la crise politico-financière en Europe. La Grèce, malgré un accord des créanciers privés pour restructurer une partie de sa dette en février, tombait dans une crise politique. L'Espagne, à son tour, était touchée par une extrême défiance des marchés obligataires. Cette dégradation économique et politique, constatée au cours du premier semestre de l'année, a toutefois été suivie d'un rebond financier au troisième trimestre. En effet, le sommet européen de fin juin a conduit à un accord de principe sur les recapitalisations bancaires et les achats de

dettes publiques par les fonds européens. Les prix du pétrole ont alors fortement chuté, permettant une détente de l'inflation toutes zones confondues. Les Banques Centrales de la Chine et du Brésil ont assoupli leurs politiques monétaires. La Réserve Fédérale a poursuivi ses achats d'obligations publiques et hypothécaires. La BCE a baissé son taux directeur à 0,75 % en juillet et s'est engagée, devant la montée des craintes d'explosion de la zone euro, à en assurer la pérennité. Cet engagement s'est concrétisé en septembre avec la mise en place d'un programme d'achat « illimité » de dettes publiques (dit « OMT pour Outright Monetary Transactions ») destiné à réduire les écarts de rendement des obligations souveraines entre les pays de la zone, et ainsi rétablir les mécanismes de transmission de la politique monétaire. Ce dispositif est néanmoins conditionné à une demande d'aide formelle des États. L'Espagne a, pour l'instant, évité d'y souscrire. Mais la seule éventualité de cette intervention a permis une détente significative des rendements des pays en difficulté et un rebond de la confiance sur les marchés financiers.

La croissance mondiale a, de nouveau, marqué le pas en fin d'année. Ainsi, le produit intérieur brut (PIB) de la zone euro, entrée en récession dès le premier trimestre, accuse un recul de 0,6 % au quatrième trimestre, soit une contraction de 0,5 % en 2012. L'économie française a stagné après s'être contractée de 0,3 % au dernier trimestre. L'Allemagne, plus résistante début 2012, a affiché une croissance moyenne de 0,9 % ; mais elle a été rattrapée par la crise, son PIB reculant de 0,6 % sur les trois derniers mois de l'année. En Espagne et en Italie, le recul annuel du PIB a été respectivement de 1,3 % et 2,2 %, la chute se poursuivant au quatrième trimestre (respectivement 0,7 % et 0,9 %). Aux États-Unis, la croissance a également baissé au dernier trimestre (0,1 % annualisé) mais a atteint néanmoins 2,2 %. Au Japon, la croissance moyenne 2012 a été de 1,9 % ; mais le pays a traversé une récession au second semestre. La Chine s'est redressée au quatrième trimestre, 8,2 % de croissance annualisée, et un rebond a eu lieu en Inde, au Brésil et en Russie. Globalement, la croissance mondiale a ralenti en 2012 à 2,2 %.

Néanmoins, celle-ci devrait s'améliorer en 2013 et pourrait atteindre 2,4 % en moyenne annuelle, notamment grâce à une stabilisation de la zone euro. Cette

prévision repose sur les hypothèses d'un maintien du prix du pétrole à 110 dollars le baril de Brent en moyenne pour 2013, d'une consolidation financière en zone euro et d'un accord budgétaire modéré aux États-Unis, n'affectant pas trop directement la demande finale en 2013.

Marché actions

Les marchés actions ont connu une année 2012 agitée mais en définitive très positive en fin d'année. En France, le CAC 40, après avoir atteint un point bas début juin, sous les 3 000 points, a progressé de 8,5 % sur le 4^e trimestre, soit 15,2 % sur l'ensemble de l'année, et de 20,4 % si l'on prend en compte les dividendes. Les secteurs Automobile et Assurance prennent la tête du classement, tandis que les Télécoms ferment la marche. Ce fort rebond a été soutenu à la fois par un plan d'aide européen au secteur bancaire espagnol et par la multiplication des actions des banques centrales. Ces actions ont permis une détente des conditions financières, même si celle-ci demeure incomplète en Europe, ainsi que la résilience des bénéficiaires des entreprises et le rebond des enquêtes avancées.

La place boursière allemande, plus exposée à la demande mondiale, a progressé de près de 29 %, dividendes réinvestis. Aux États-Unis, après avoir surperformé les marchés européens en début d'année, les performances ont été limitées sur la deuxième partie d'année par les incertitudes liées à la fois aux élections présidentielles et à l'approche de l'échéance de la falaise fiscale (hausse d'impôts et coupes automatiques des dépenses). Sur l'année, le S&P 500 (en dollar) termine néanmoins en hausse de 13,4 %. Enfin en Asie, si la place financière japonaise s'est envolée en fin d'année en profitant de la baisse du yen, pour dépasser les 22 % de hausse sur l'année, la Chine a connu une année beaucoup plus mitigée (0 %) en réponse au ralentissement de l'activité et aux incertitudes liées au changement à la tête du parti communiste dirigeant.

Marchés de taux

Les perspectives pessimistes d'explosion de la zone euro et la dégradation de la note souveraine française par deux fois, en début et en fin d'année 2012, n'ont pas empêché une baisse des taux longs français tout au long de l'année, de 215 points de base sur les maturités 10 ans, qui terminent l'année à 2 %. Cette baisse des taux s'est traduite par des

plus-values obligataires très importantes ; la performance des indices obligataires 7 à 10 ans est de l'ordre de 14 %. La baisse des taux en France a été alimentée par la recherche, de la part des investisseurs, du meilleur compromis sécurité-rendement-liquidité en Europe. Les rendements allemands devenant de moins en moins attractifs, 1,17 % en juillet avant de terminer l'année à 1,32 %, les intervenants se sont reportés sur les dettes belge et française. Cette détente a également été permise par la résistance de l'économie française en 2012, stagnante, quand la plupart des pays de la zone euro connaissaient la récession, rendant plus vraisemblables les objectifs d'assainissement budgétaire, même si l'objectif budgétaire de 3 % en 2013 devrait être légèrement dépassé.

Les taux longs espagnols et italiens se sont fortement tendus jusqu'en juillet, faisant craindre un scénario proche de celui de la Grèce : austérité, récession, déficit, taux d'intérêt élevés. Mais en juillet, la BCE a réussi à influencer cette spirale, entraînant une détente significative des taux d'intérêts, qui s'est accentuée en septembre, avec la mise en place de l'OMT. La réduction des écarts de taux en Europe persiste, les marchés redoutant de prendre des positions à la hausse des taux, alors que l'OMT pourrait devenir effectif à tout moment. Aux États-Unis, un point bas a également été atteint en juillet, à 1,38 %, avant que les taux longs ne remontent à 1,76 % à fin décembre, les perspectives de croissance s'améliorant, malgré les incertitudes budgétaires.

Enfin, sur le front des obligations émises par les entreprises (corporate), la dynamique a également été très positive, les écarts de taux (spread) se resserrant, notamment sur le segment des financières avec la détente des conditions financières et la baisse de l'aversion pour le risque.

Marché immobilier

L'immobilier de bureau a relativement bien résisté à la crise économique, surtout dans le centre de Paris. Certes, il est observé un certain tassement des loyers effectifs et des prix des immeubles en 2012, dans la continuité de 2011. Ainsi, l'indice de prix de l'Institut de l'Épargne Immobilière et Foncière (IEIF) de l'immobilier d'entreprise a reculé de 1,5 % en 2012, après une baisse de 2,4 % en 2011. Néanmoins, le rendement locatif moyen reste élevé, de l'ordre de 5,5 % pour le parc existant selon l'indice IEIF, permettant

ainsi de maintenir des performances globales positives pour cette classe d'actif, à 3,8 % en 2012, en augmentation de 2,9 % par rapport à 2011.

Le marché de l'assurance vie Assurance vie en France

L'année 2012 reste comme une année noire, la première année de décollecte nette depuis la « nouvelle assurance vie », c'est-à-dire le début des années 80. La dégradation de cet indicateur provient d'une collecte brute en baisse et de prestations en légère hausse. Toutefois, la fin d'année révèle une amélioration.

Au niveau de la collecte, l'année 2012 finit à - 8 % après - 13,7 % en 2011. Ce sont avant tout les contrats individuels et donc principalement d'épargne qui expliquent cette contraction avec - 9,9 %. Toutefois, le dernier trimestre semblait un peu mieux orienté avec + 13 % après - 13,7 % sur les neuf premiers mois. Les cotisations des contrats collectifs (principalement retraite mais aussi décès) progressent de + 10,4 % sur l'année avec une réelle césure durant l'année (+ 3,5 % sur le premier semestre et + 18,3 % sur le second semestre).

Ce sont les supports UC (unité de compte) qui diminuent le plus (- 13,2 %) par rapport aux supports euros (- 7,1 %). Dans les deux cas, une amélioration est constatée sur le second semestre (presque à l'équilibre sur les supports euros et à + 9,6 % pour les supports UC).

Enfin, l'écart n'est pas très important entre les réseaux d'assurance (- 7,1 %) et les réseaux de bancassurance (- 8,5 %) et il s'est nettement réduit au cours du second semestre. Sur le début de l'année 2012, les établissements bancaires mettaient en avant leurs placements liquides au détriment de l'assurance vie dans l'optique des futures normes comptables Bâle III.

Au-delà de la baisse des cotisations, c'est la progression soutenue des prestations qui aura marqué le début de l'année 2012. Dans la continuité de la fin 2011 (prestations en hausse de 30 % sur le 3e trimestre et de 43 % sur le 4e trimestre 2011), les prestations affichaient encore une hausse de 18 % au 1er semestre 2012, soutenues par des spéculations sur des éventuelles modifications fiscales et sur la fin de l'euro. Toutefois, elles se sont ensuite normalisées en

l'absence de réforme fiscale sur les contrats d'assurance vie pour revenir à des niveaux d'avant crise. Celles-ci terminent ainsi l'année en croissance de seulement 1,0 % avec notamment une baisse de 13,5 % sur le second semestre 2012.

Cette amélioration des prestations durant la seconde partie de l'année n'aura quand même pas empêché le marché de terminer en situation de collecte nette négative (cotisations moins prestations). Celle-ci atteint - 3,4 Md€ sur l'année (- 8,2 Md€ sur les contrats individuels, principalement d'épargne et + 4,8 Md€ sur les contrats collectifs, principalement des contrats retraite).

Cette collecte nette négative est bien la conséquence d'une baisse du flux de placements des ménages et d'une poursuite de l'appétence des ménages pour les placements liquides.

Au final, les encours de provisions mathématiques des contrats d'assurance vie s'établissent à 1 375,4 Md€ fin 2012, en hausse de 3,1 % sur un an, la collecte nette négative de l'année étant compensée par les intérêts et participations aux bénéfices de l'année (+ 2,9 % en 2012 selon les attentes de la FFSA), mais aussi la revalorisation des contrats en UC (+ 11,7 % selon la FFSA).

Niveau d'épargne et de crédits

Après une année 2011 marquée par une baisse du flux de placements financiers des ménages, la tendance aura été la même en 2012.

Dans sa dernière note de conjoncture de mars 2013, l'Insee analyse qu'après avoir augmenté leur taux d'épargne entre 2008 et 2011 par précaution face à la montée du chômage et à la dégradation de la situation économique, les ménages ont réduit leur taux d'épargne sur la fin d'année 2012 pour amortir les conséquences de la baisse de leur pouvoir d'achat. Cette situation a été amplifiée par le fait que les hausses de prélèvements obligatoires touchent avant tout des revenus qui sont fortement épargnés.

Ainsi, l'Insee annonce une baisse en moyenne annuelle du taux d'épargne (16,0 % contre 16,2 % en 2011) et à un léger recul de la composante financière de cette épargne (7,1 % en 2011 à 6,9 % en 2012, soit - 0,2 point).

En complément de cette contraction du taux d'épargne financière (limitée et encore incertaine), c'est surtout le recul des flux nets de crédits des ménages qui est important : les flux nets de crédits à l'habitat sont attendus à 27,7 Md€ en 2012 contre 50,6 Md€ en 2011 (- 45 %). Face à des ressources en diminution (pouvoir d'achat en contraction et surtout diminution des crédits), les ménages ont donc réduit leurs flux de placements financiers « habituels » de plus de 20 Md€ pour conserver leur niveau de consommation et d'investissements immobiliers.

Le flux global de placements financiers est en baisse entre - 15 Md€ et - 20 Md€ selon les Cahiers de l'Épargne (à partir des données Banque de France et en estimant les flux sur les titres au dernier trimestre) ce qui est cohérent en ordre de grandeur avec la baisse des flux de crédits (- 23 Md€ environ) et la tendance à la baisse du taux d'épargne financier sur l'année qui s'applique toutefois sur des revenus croissants.

Les placements de court terme captent l'ensemble des flux de placements financiers (44,7 Md€ sur un flux total de 40,9 Md€). Si leur tendance ne s'améliore que faiblement (flux en hausse de + 3,8 Md€), c'est surtout le mouvement de réallocation au sein des liquidités qui est significatif : un flux en hausse de 10,4 Md€ pour les Livrets A et bleus et de 21,9 Md€ pour les Livrets de Développement Durable (LDD) à la suite de la remontée de leur plafond de versements contre un flux en baisse de 21 Md€ pour les livrets soumis à l'impôt et de 7,3 Md€ pour les comptes à terme.

L'épargne contractuelle (PEL, Pep bancaires) tire son épingle du jeu avec un flux en baisse de 1 Md€ entre 2011 et 2012.

La dégradation de la collecte nette en assurance vie (flux net de collecte en contraction de -11 Md€ sur l'année) semble donc avant tout le reflet de la baisse du flux de placements financiers sur la période même si celle-ci est amplifiée par la recherche de liquidité de la part des ménages.

Enfin, malgré une croissance des marchés obligataires et actions, les flux dirigés vers les titres sont en retrait à fin septembre 2012 par rapport à la même période de 2011, mais sont en légère croissance à fin 2012.

Le marché de la protection sociale

La protection sociale en France est marquée par le haut niveau des déficits de la Sécurité sociale. Après un déficit de 20,9 Md€ en 2011, le déficit du Régime général et du Fonds de solidarité vieillesse devrait atteindre 17,4 Md€ en 2012. Toutes les branches ont dorénavant un solde négatif : celui de l'assurance maladie est encore le plus important (- 5,9 Md€) mais celui de l'assurance vieillesse est très proche (- 4,8 Md€) malgré les récentes réformes. La branche famille voit son déficit se stabiliser autour de 2,5 Md€ et celui des accidents du travail et des maladies professionnelles s'établit à 0,2 Md€.

Les régimes de retraite complémentaires des salariés, pour leur part, ne doivent pas voir leurs déficits s'améliorer : 2 Md€ en 2012 pour l'Arrco (-1,6 Md€ en 2011) et 1,7 Md€ pour l'Agirc (stable par rapport à 2011).

Maladie

L'amélioration du déficit de l'assurance maladie tient notamment à la faible progression des dépenses de santé en France en 2012. Les dépenses remboursées par le Régime général en Métropole ont progressé de 2,3 % en données corrigées des jours ouvrés et variations saisonnières, soit un rythme nettement plus faible que celui de 2011 (+3,1 %). Parmi les raisons de cette faible évolution, on citera l'épidémie de grippe qui s'est avérée début 2012 de moindre ampleur que celle de 2011, les premiers effets du changement de calcul de ces indemnités journalières décidé dans la loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2012 (les complémentaires subissant souvent ce désengagement), la meilleure pénétration des génériques avec la mesure tiers-payant contre générique et la baisse des prix entraînant des dépenses de médicaments en baisse de 0,9 % et les versements aux établissements médico-sociaux qui augmentent de 2,5 % (dont + 4,2 % pour le secteur personnes âgées), un rythme bien inférieur à celui des années précédentes. Parmi les dépenses qui progressent plus fortement, on trouve les dépenses d'auxiliaires médicaux, 6,4 % contre 5,3 % en 2011, avec notamment 7,9 % pour les remboursements de soins infirmiers qui comprennent 1,5 point de revalorisation de l'acte technique en mai 2012 et une démographie médicale très dynamique (+ 5 % en 2011, + 4,5 % par an entre 2007 et 2010 et + 3 % par an entre 2004 et 2006). Enfin, l'évolution des remboursements de soins hospitaliers est de + 4,5 % pour les hôpitaux

publics en raison du rythme de versement des enveloppes des Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (Migac), avec notamment des versements importants effectués début 2012 mais budgétés fin 2011. À noter qu'en matière de dépenses de santé, l'accord conclu le 25 octobre 2012 entre médecins, assurance-maladie et organismes complémentaires vise à mieux encadrer les tarifs des praticiens. On peut résumer l'accord sur les dépassements d'honoraires à quatre aspects principaux : mise en place d'une nouvelle procédure de sanctions des pratiques tarifaires excessives, création d'un contrat d'accès aux soins, extension du tarif opposable aux patients bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS), diversification de la rémunération des médecins en secteur 1 et des médecins adhérents au contrat d'accès aux soins et revalorisation de certains actes médicaux pour ces derniers.

Le point le plus important pour les patients est sans doute le contrat d'accès aux soins que les praticiens dont les honoraires sont libres pourront signer pour une durée de 3 ans. Ils s'engageront ainsi à geler puis réduire progressivement leur taux moyen de dépassement, ainsi qu'à respecter un certain taux d'activité à tarif opposable. Leurs patients bénéficieront alors d'un meilleur remboursement de la Sécurité sociale et de leur complémentaire santé.

La mise en place des contrats d'accès aux soins doit intervenir le 1er juillet 2013. Mais beaucoup de questions restent en suspens.

Retraite

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a publié le 19 décembre 2012 son onzième rapport dédié aux perspectives financières des régimes aux horizons 2020, 2040 et 2060. Selon le COR, le solde financier du système de retraite serait déficitaire d'environ 20 Md€ en 2020. Du fait des incertitudes économiques, les fourchettes de projection s'élargissent avec le temps.

Au vu de l'évolution du rapport entre le nombre de retraités et le nombre de cotisants attendus entre 2011 et 2060, le COR estime que l'âge moyen de départ à la retraite augmenterait de deux ans pour se stabiliser autour de 64 ans sur la période 2035-2060. Une progression équivalente serait observée pour les régimes des fonctionnaires.

Dans ses travaux, le COR a étudié les trois leviers traditionnels de tout régime de retraite :

- le rapport entre la pension moyenne et le

- revenu moyen d'activité ;
- le niveau des ressources affectées (cotisations sociales en particulier) ;
- l'âge moyen de départ en retraite.

Si tout l'ajustement à horizon 2020 se faisait sur un seul des trois leviers, en supposant acquise la hausse projetée d'environ 1 an de l'âge effectif moyen de départ à la retraite par rapport à 2011, pour atteindre l'équilibre annuel en 2020, il faudrait :

- soit une hausse du taux de prélèvement global apparent de 1,1 point par rapport au taux projeté en 2020 ;
- soit une baisse du rapport entre la pension moyenne nette et le revenu moyen net d'activité de 5 % par rapport à 2011 ;
- soit un décalage supplémentaire de l'âge effectif moyen de départ à la retraite d'environ 9 mois c'est-à-dire un décalage total d'environ un an et 9 mois par rapport à 2011.

Le Gouvernement s'est engagé à lancer une concertation au début de l'année 2013 avec la présentation d'un projet de réforme avant la fin du premier semestre. Pour rappel, les Institutions de prévoyance (IP) peuvent être impactées par tout décalage de l'âge de départ à la retraite puisque les contrats de prévoyance prévoient généralement le versement d'indemnités jusqu'à cet âge de départ. Tout allongement se traduit alors par des coûts supplémentaires pour les IP.

Les évolutions réglementaires

Afin de réduire ces déficits, et surtout ceux des années suivantes, l'année 2012 a été le cadre d'un fort alourdissement des charges pour les entreprises et les individus. La première loi de Finances rectificative pour 2012 du 14 mars 2012 comprenait de nombreuses mesures techniques (rachat d'actions, mécénat..) et quelques mesures significatives (allègement des cotisations, hausse du taux de la TVA, hausse de la taxation des revenus du capital..). Après les élections présidentielles et législatives, un décret sur le dispositif des carrières longues a entraîné de nouvelles charges pour les entreprises. Puis une 2e loi de Finances rectificative pour 2012, du 16 août 2012, a introduit des mesures importantes pour le secteur des assurances d'une manière directe ou indirecte, en plus d'une abrogation de certaines mesures relatives à la première LFR 2012 (abrogation du dispositif de TVA dite "sociale" qui devait entrer en vigueur le 1er octobre, suppression partielle de

l'exonération et de la défiscalisation des heures supplémentaires). La loi de Finances pour 2013 et la loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2013 ont été adoptées au Parlement, conformément au calendrier habituel. Enfin, une 3e loi de Finances rectificative pour 2012 a été adoptée par le Parlement en décembre 2012 pour y intégrer notamment le pacte de compétitivité et de l'emploi.

Parmi les mesures les plus significatives :

- la possibilité de partir en retraite à 60 ans a été rétablie, après avoir été supprimée par la réforme 2010, pour les personnes ayant commencé à travailler tôt et ayant cotisé la durée requise. Cette mesure sera intégralement financée par une augmentation des cotisations sociales des salariés et des employeurs. Cette augmentation sera de 0,1 point des cotisations sociales des salariés et de 0,1 point de cotisations sociales des employeurs en 2013 (soit 0,2 point au total). A l'horizon 2017, la hausse de cotisations sociales serait limitée à 0,25 point de cotisations salariés et 0,25 points de cotisations employeurs (soit 0,5 point au total) ;
- augmentation de 12 points du forfait social qui s'élève désormais à 20 % ;
- doublement des taux de contributions des employeurs sur les retraites supplémentaires à prestations définies ;
- doublement à 0,2 % de la taxe sur les transactions financières fixée dans un premier temps à 0,1 % dans la première loi de Finances pour 2012 ;
- instauration d'une contribution additionnelle de 3 % à l'impôt sur les sociétés sur les revenus distribués ;
- abaissement du seuil de déclenchement de l'assujettissement au 1er euro des indemnités de rupture les plus élevées à la CSG, CRDS et cotisations sociales ;
- abaissement de 159 325 à 100 000 euros de l'abattement applicable aux mutations à titre gratuit en ligne directe ;
- instauration d'une contribution exceptionnelle sur la fortune (en complément de l'ISF) en 2012 ;
- l'assiette de la taxe sur les salaires est élargie pour y intégrer tous les avantages accessoires de rémunération. Une tranche supplémentaire pour la taxe sur les salaires sera également créée. Son taux sera de 20 % pour les salaires dépassant 150 000 € ;
- nouvelle définition de l'assiette de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) ;

- plafonnement de la déductibilité des charges d'intérêt pour le calcul de l'IS ;
- nouvelle taxe sur la réserve de capitalisation des assureurs (7 %) ;
- taux d'IS majoré en 2013 (et 2014) de 5 % pour les entités dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 M€.

Ces mesures ont pesé sur les résultats des différentes entités du Groupe.

Par ailleurs, le Premier ministre a présenté le 7 novembre 2012 un plan visant à restaurer la compétitivité des entreprises en France sur un horizon de 3 ans. Il a été adopté fin décembre par l'Assemblée nationale dans une 3e loi de Finances rectificative 2012 et sera applicable à partir du 1er janvier 2013. La mesure phare est un allègement du coût du travail pour les salaires inférieurs à 2,5 Smic (4 % en 2013 et 6 % dès 2014). Cet allègement prend la forme d'un crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE).

Enfin, il faut souligner l'entrée en fiscalité des IP et des mutuelles au 1er janvier 2012. En application de l'article 65 de la loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011, les institutions de prévoyance et les mutuelles changent de régime fiscal pour relever du champ d'application de l'article 206-1 du Code général des impôts : elles deviennent imposables à l'impôt sur les bénéfices de droit commun à compter de 2012 et à la contribution territoriale des entreprises à compter de 2013.

Selon la possibilité offerte par la Direction de la législation fiscale dans la fiche technique publiée le 26 décembre 2012, les IP et mutuelles du Groupe ont retenu en valeur d'entrée en fiscalité de leurs actifs de placements la plus élevée des deux valeurs : valeur brute comptable ou valeur de marché au 01/01/2012, permettant ainsi la franchise d'impôt sur les plus-values latentes acquises jusqu'à cette date. Les autres dispositions énoncées dans la fiche technique ont été prises en compte pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice 2012. Conformément aux mesures d'entrée progressive en fiscalité de droit commun, le résultat imposable au 31/12/2012 bénéficie d'un abattement de 60 % à la condition de doter à due concurrence une réserve spéciale de solvabilité lors de l'affectation du résultat 2012 approuvée par l'assemblée générale.

2-2 L'activité du groupe

Dans la suite de l'exposé, le terme « SGAM » sera utilisé à propos du périmètre combiné SGAM AG2R LA MONDIALE ; le terme « groupe AG2R LA MONDIALE » sera utilisé à propos du Groupe dans sa définition la plus large, intégrant les sociétés non combinées ainsi que les caisses de retraite complémentaire.

Deuxième Groupe de protection sociale en France en 2012, AG2R LA MONDIALE a été en mesure de faire face à la conjoncture économique et sociale grâce à trois atouts majeurs :

- en tant que Groupe d'assurance de personnes, son activité s'inscrit dans le long terme ;
- une activité encadrée par un corpus de règles prudentielles ;
- des placements très diversifiés et une gestion extrêmement rigoureuse.

Tous ces fondamentaux permettent de traverser la crise financière et de maintenir les objectifs de performance.

AG2R a développé, avec ses IP et ses mutuelles associées, une activité importante en prévoyance santé. De son côté, La Mondiale est reconnue pour son expertise en assurance vie, épargne et retraite. Cette complémentarité des métiers d'assurance de personnes permet à AG2R LA MONDIALE de proposer une gamme complète de produits et services aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises, qui sont autant de réponses aux besoins de couverture d'assurance de protection sociale et patrimoniale, collective ou individuelle, tout au long de la vie.

Le Groupe développe des solutions innovantes, adaptées aux attentes et aux préoccupations des salariés, des retraités, des indépendants, des dirigeants d'entreprise et de leurs familles.

Dans un contexte économique encore ébranlé par la crise, la conjoncture difficile n'a pas pour autant empêché la SGAM AG2R MONDIALE de conserver le cap en maintenant un niveau de résultat net consolidé satisfaisant à plus de 327 M€, un taux de couverture de la marge de solvabilité s'élevant à 2,5 et des encours gérés en nette progression (+ 7,7 % hors participations aux bénéfices et + 13,4 % avec participations aux bénéfices).

La SGAM a réalisé plus d'1,1 Md€ de résultat sur les cinq dernières années portant ses capitaux propres à 3,5 Md€, soit un rendement moyen de 9,1 % par an.

Le ratio de couverture du besoin de marge de solvabilité (normes françaises) passe à 2,5 en tenant compte des plus-values latentes admissibles sur les actifs au 31 décembre 2012 (au plus fort de la dépression financière mondiale, le ratio de couverture de la SGAM consolidée s'est maintenu à 1,25 en 2008).

Il faut, par ailleurs, noter le faible endettement du Groupe à 12,6 % des fonds propres fin 2012 en amélioration par rapport à fin 2011 (16 %).

Avec un chiffre d'affaires global de 8 517 M€ de cotisations au titre des activités d'assurance, le Groupe occupe des positions fortes sur les marchés de la retraite supplémentaire collective, de la retraite individuelle Madelin, de la prévoyance et de la santé.

Le chiffre d'affaires s'est réparti entre les différents marchés de la façon suivante : 23 % en retraite, 47 % en épargne, 13 % en prévoyance et 15 % en santé. Par rapport à 2011, les parts de l'épargne, de la santé et de la prévoyance ont baissé au profit de la retraite.

La notation de solidité financière de La Mondiale a été revue par l'agence Standard & Poor's en août qui est passée de « A-, perspective négative » à « BBB+, perspective négative ».

Cette notation s'inscrit dans un mouvement de fonds qui touche l'ensemble des acteurs du marché de l'assurance, en raison de conditions économiques incertaines, d'un risque crédit en hausse, de la faiblesse du niveau des taux d'intérêt et de la volatilité du marché actions. Néanmoins, dans cet environnement, l'analyse qualitative de La Mondiale réalisée par l'agence est similaire à celle de l'an dernier, notant même que La Mondiale a mieux résisté que le marché dans cet environnement défavorable. S&P a insisté ainsi sur la qualité de la gestion d'actifs et des risques, sur le business mix spécifique de La Mondiale et sur sa très bonne position concurrentielle.

Concernant AG2R Prévoyance, la notation attribuée par l'agence Standard & Poor's passe de « A-, perspective négative » à « BBB+, perspective stable ». Les analystes ont souligné deux points forts pour AG2R

Prévoyance :

- son positionnement concurrentiel qui devrait lui permettre de retrouver à moyen terme de bons niveaux de résultat opérationnel ;
- son bon niveau de fonds propres qui devrait avoir un impact positif sur son profil de crédit global.

Après « AG2R LA MONDIALE 2009-2011 », le nouveau plan d'entreprise « Priorité Clients 2012-2014 » se conclut, au terme de cette première année, par le lancement opérationnel de la quasi-totalité des programmes inscrits dans « Priorité Clients » et des premières réalisations. Notons que l'année 2012 a été marquée par un contexte de marché et d'évolutions réglementaires et fiscales difficile à anticiper au moment de la préparation dudit plan.

« Priorité Clients » met en avant un axe majeur autour du client avec une connaissance intelligente des clients, une distribution performante, une plus grande qualité de la relation et une efficacité de service maximale et s'appuie également sur deux fondamentaux que sont les valeurs fondatrices du Groupe et le développement rentable.

A l'échelle de l'ensemble des métiers du Groupe, l'année 2012 a présenté de très bons résultats commerciaux avec une hausse de plus de 1 Md€ de la collecte qui a permis de revenir au-delà du niveau de 2010 et qui a souligné le dynamisme de nos réseaux commerciaux. Cette année a été caractérisée également par l'achèvement en cours de l'Usine retraite et l'évolution des métiers liés à la retraite complémentaire, ainsi que par une bonne adéquation des produits retraite supplémentaire au regard de la réglementation 2012/2013.

Sur le thème de l'engagement service client, les résultats des enquêtes réalisées auprès des clients et partenaires en 2012 confirment que la gestion et les services apportés en santé, en gestion dépendance, en gestion des frais d'obsèques et en gestion patrimoniale sont perçus comme des points forts du Groupe dans la ligne des évaluations des années précédentes.

Concernant la distribution, l'accent a été mis notamment sur le pilotage et la coordination de tous les canaux de distribution, tant au niveau des particuliers qu'au niveau des

entreprises, pour reconquérir de nouveaux marchés (TPE/PME et collègues de cadre).

Enfin, au niveau des fonctions transverses, les résultats ont porté essentiellement sur : l'animation effective de toutes les lignes managériales du Groupe, la signature de l'accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), l'offre de services liée à l'action sociale à destination des entreprises/branches en appui du développement commercial et la poursuite des travaux liés aux exigences opérationnelles de Solvabilité 2.

Les priorités à signaler en 2013 pour le Groupe s'articuleront autour de :

- l'industrialisation et la stabilisation des environnements de gestion autour de quatre sujets clefs : la santé et la prévoyance collective, la gestion de l'épargne patrimoniale au sein de La Mondiale Europartner, la gestion de l'épargne salariale et l'Usine retraite avec les échéances de migration pour ISICA Prévoyance et la fiabilisation des applications métiers ;
- l'évolution de l'environnement de travail facilitant la relation aux clients et la qualité du travail au quotidien des collaborateurs ;
- la mesure des niveaux de rentabilité des métiers et la mise en œuvre du pilotage des indicateurs au travers des périmètres de pilotage ;
- la poursuite des travaux entrepris sur les différents canaux de distribution du Groupe ;
- l'évolution des offres et des services.

Vie Épargne

Les cotisations en assurance vie épargne s'élèvent à 4 020 M€ en 2012, en hausse de 12,6 % par rapport à 2011. Cette évolution surperforme largement le marché de l'assurance vie individuelle des sociétés françaises (- 10 % à fin décembre selon la FFSA) et permet au Groupe de dépasser le niveau de 2010 de 5,2 % après une baisse constatée de 8,7 % en 2011.

Cette évolution tient pourtant compte de la fin de la commercialisation de contrats de capitalisation par Arial assurance et de la sortie de Pelayo Mondiale Vida du périmètre de consolidation du Groupe. Sans ces deux effets, l'épargne du Groupe serait en hausse de +13,9 %.

Ces bons résultats bénéficient de la très bonne collecte de La Mondiale Europartner.

Alors même que ses cotisations ont fortement progressé depuis deux ans (+ 106 % en 2009, + 38 % en 2010 et + 34 % en 2011), elles augmentent en épargne de 34,3 % sur 2012 (soit 365 M€ supplémentaires).

Les autres entités françaises du Groupe, hors contrats de capitalisation d'Arial assurance, voient leurs cotisations d'épargne progresser de +5 % ce qui surperforme largement le marché français à - 10 %.

La Mondiale Partenaire affiche ainsi une hausse de 7,7 % en normes International Financial Reporting Standard (IFRS), alors que La Mondiale a connu une baisse de 9,4 % en épargne, légèrement meilleure que la tendance du marché.

A titre de rappel, l'essentiel de la croissance est réalisée sur les supports en euros. Pour La Mondiale et ses filiales (La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner), la progression atteint 17,5 % pour les cotisations en supports euros (contre - 9 % pour le marché individuel en euros selon la FFSA) et 2,1 % pour les cotisations en supports en UC, contre une baisse de 19 % pour le marché en UC selon la FFSA.

Il convient par ailleurs de noter que, sur ce segment de l'épargne, les prestations sont toujours en nette croissance. Pour La Mondiale et ses filiales (La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner), elles progressent de 11,8 %, dont 5,8 % sur le périmètre des entités françaises (contre +1 % sur l'ensemble du marché France de la FFSA). Le rythme s'est nettement ralenti depuis le début du 3e trimestre, à l'image de l'ensemble du marché français.

La collecte nette d'épargne reste donc positive aux environs de 0,5 Md€ (contre 0,4 Md€ en 2011), ce qui contraste largement avec le marché FFSA où la collecte nette d'épargne est largement négative depuis le début de l'année (- 8,2 Md€).

Vie Retraite

Après deux années consécutives de baisse sur l'ensemble du marché (- 21 % en 2010 et -5 % en 2011), l'assurance vie retraite semble repartir. La FFSA annonce une croissance de 10 % des cotisations collectives sur 2012 (principalement des contrats de retraite), tandis que les contrats de retraite individuelle restent sur une tendance positive (+2 % pour le Perp, +10 % pour les contrats Madelin selon la FFSA).

L'embellie est encore plus forte pour le Groupe, leader sur ce marché en 2010 et 2011. En effet, après une baisse de 13 % en 2010 et de 6,8 % en 2011, soit une diminution moins importante globalement que celle du marché, les cotisations d'assurance vie retraite ont progressé de +35,1 % sur 2012 pour atteindre 1 980 M€.

Cette croissance, qui représente un chiffre d'affaires supplémentaire de 514 M€ par rapport à celui de 2011, bénéficie d'une prime unique de rentes viagères différées et immédiates significative en juin 2012. Elle bénéficie également d'éléments de transformations internes de contrats qui ne créent pas de collecte nette (pour 90 M€ environ). Enfin, elle bénéficie de 25 M€ d'entrée de portefeuille chez La Mondiale Partenaire. Aussi, sans ces trois éléments, la croissance serait en 2012 de 12,9 %, soit une évolution supérieure à celle du marché.

Les cotisations d'assurance vie retraite d'Arial assurance ont progressé de 36,8 % en normes IFRS. Cette évolution est soutenue par le transfert d'un contrat interne. Hors ce contrat, qui ne crée pas de collecte nette pour le Groupe puisqu'il apparaît également en prestations, les cotisations retraite d'Arial assurance seraient en hausse de 28,9 % en IFRS, ce qui marque une nette amélioration par rapport à 2011 (-22 %). Cette amélioration provient notamment de la croissance de 20,3 % des contrats à cotisations définies (« article 83 et Pere ») qui s'explique très largement par des transferts de portefeuille externes. Les contrats de préretraite continuent de baisser (- 28,2 %), alors que les contrats à prestations définies (« article 39 ») ont fortement augmenté (+ 140,9 % en IFRS) en raison également de transferts de portefeuille et de nouveaux contrats.

Les contrats « articles 82, 83 et Pere » représentent 49,5 % du chiffre d'affaires en IFRS (hors opérations internes). Ces contrats à cotisations définies ont continué à progresser notamment en raison de la possibilité pour les assurés de faire des versements individuels facultatifs (Vif) : ces derniers ont représenté 15,3 M€ en 2012 (vs 6,5 M€ en 2011).

En ce qui concerne les contrats de retraite assurés par La Mondiale, les cotisations seraient en croissance de 11,8 %. Cette croissance est essentiellement due à la

transformation d'un Pere en contrat « article 83 » qui apparaît en chiffre d'affaires mais aussi en prestations pour l'entité. Hors cet effet, les cotisations retraite de La Mondiale sont en progression de 5,7 %. Les contrats de retraite collective relatifs aux TPE sont stables sur un an alors que les contrats de retraite individuelle Travailleurs non salariés (TNS) sont en croissance de 8,3 % (proche de la tendance du marché FFSA), tirés par le contrat de loi Madelin « Mondiale retraite professionnels UC » (+ 26,7 %) et le contrat « Mondiale retraite UC » diffusé plus largement (+ 29,5 %). Les cotisations de retraite des grands comptes assurés directement par La Mondiale sont en baisse de 2,3 % avec notamment le transfert d'un contrat interne au Groupe. À noter que les versements individuels facultatifs ont atteint 8,7 M€ fin 2012 sur ces grands comptes.

Enfin, notons que la progression des prestations en retraite (+ 11,9 %, mais + 2,8 % hors opérations internes) permet à la collecte nette sur ce segment de la retraite supplémentaire de rester largement positive en 2012 et même de doubler en un an (0,9 Md€ contre 0,4 Md€ en 2011).

Santé

Les cotisations santé ont affiché une progression de 3,5 % pour atteindre 1 293 M€. La situation est assez contrastée entre les cotisations de santé individuelle, principalement celles des mutuelles et de Prima (portefeuille ex La Mondiale Accidents), qui baissent de 4,2 % et les cotisations santé collective, principalement celles des IP et d'Arial assurance, qui augmentent de 6,7 %.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la réorganisation du Groupe privilégiant le regroupement de la prévoyance santé sur le périmètre AG2R.

La progression assez forte en santé collective s'explique en partie par les indexations (+2,6 % en moyenne).

Ainsi, le différentiel entre affaires nouvelles et résiliations explique la croissance en santé collective (pour environ + 4,1 %), ce qui correspond à environ 36 M€ supplémentaires.

Plusieurs raisons expliquent l'importance de cette évolution :

- le niveau des résiliations en collectif santé a été l'année dernière deux fois inférieur à celui de l'année précédente ;

- 2012 comprend des affaires nouvelles importantes :
 - en premier lieu la branche Aide à domicile ;
 - la branche Boulangerie Industrielle ;
 - la branche Boulangerie Artisanale ;
 - l'effet année pleine de la branche Centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) ;
 - d'importants contrats collectifs ;
 - enfin le dynamisme de la nouvelle offre standard collective « Omega 2 ».

Pour l'évolution nettement moindre des contrats santé individuels, on notera que l'effet moyen d'indexation des contrats de + 2,8 % est compensé par un différentiel négatif entre affaires nouvelles et résiliations, ce qui pénalise le chiffre d'affaires santé individuel de - 7,1 %.

Ce phénomène résulte en particulier du vieillissement du portefeuille des mutuelles. Toutefois, depuis le début de l'année 2012, ce phénomène est amplifié par l'arrêt des affaires nouvelles au niveau de Prado Mutuelle en provenance d'un courtier et d'une baisse supplémentaire du nombre d'assurés sur ces contrats, en raison notamment d'une forte revalorisation tarifaire des contrats.

Cette situation explique en très grande partie la baisse en santé individuelle (hors Prado Mutuelle) ; l'évolution du chiffre d'affaires en santé individuelle est quasi-stable (- 0,5 %), soit 2,5 points en dessous des indexations moyennes en raison de l'érosion des portefeuilles). On notera toutefois une nouvelle acceptation de Toulouse Mutualité et le nouveau traité de la Mutuelle Just'En Famille.

Prévoyance

Les cotisations de prévoyance devraient atteindre 1 147 M€ en 2012 et afficher une progression soutenue de 8,5 %.

Cette progression s'explique avant tout par les indexations qui tiennent compte de :

- l'indexation des salaires à 2,5 % ;
- l'indexation dans le cadre de la réforme des retraites ;
- le redressement de certaines conventions collectives nationales (CCN).

Malgré des résiliations plus fortes en 2011 par rapport à l'année précédente, le différentiel affaires nouvelles / résiliations impacterait positivement le chiffre d'affaires. La branche Aide à domicile a apporté de nouveaux contrats (le regroupement des

différentes CCN la composant devant être plutôt favorable), ainsi qu'une acceptation importante sous forme d'une entrée de portefeuille qui ne devrait pas se reproduire en 2013.

Enfin, l'assurance dépendance commercialisée par Prima est en baisse de 3 %.

Autres activités

Au-delà des cotisations IARD qui devraient terminer l'année 2012 en baisse modeste de 1,9 %, le chiffre d'affaires des autres activités est en hausse de 6,3 % (proforma 2011).

Si l'activité récurrente d'Agicam / Prado Épargne est en hausse avec une modification de la tarification (FCPE), des effets de marché et l'effet année pleine de la reprise de fonds d'ex-Gérer S2E (1er avril 2011), cette activité est en partie compensée par un impact négatif exceptionnel suite à la résiliation de trois mandats d'assurance (Prima Épargne, AG2R Prévoyance, Prima) dont la gestion bascule à la Direction gestion taux et trésorerie.

En matière de gestion financière, la politique d'allocations d'actifs en 2012 reste guidée par les contraintes actif-passif, les conditions de marché ainsi que par l'évolution de la collecte nette en assurance qui s'est révélée moins favorable que les années précédentes, même si le Groupe s'est distingué sur ce point très favorablement par rapport au marché.

L'éclairage Solvabilité 2 reste un élément de contrainte intégré aux analyses. Ainsi, les projections réalisées en matière de charge en capital montrent qu'il convient de privilégier les obligations, et, au sein de cette classe d'actifs, les obligations gouvernementales et les obligations sécurisées. Toutefois, le report de l'horizon d'entrée en vigueur et la période de transition sur le choc action rendent cette analyse moins prégnante.

L'allocation des actifs s'est déformée au profit de la composante obligataire et trésorerie, avec une baisse sensible de la part relative des actions. Sur la partie obligataire, la durée a été renforcée compte tenu des contraintes actif-passif et de la forme de la courbe des taux qui incite à alléger les expositions à court-terme pour renforcer les positions à long terme. De même, la baisse des taux, mais aussi la normalisation du crédit des souverains périphériques et des émissions financières subordonnées,

ont permis au portefeuille obligataire de se valoriser sensiblement.

Par ailleurs, les contraintes de solvabilité ont également milité pour une limitation des investissements dans le domaine immobilier.

L'allocation des cash-flows en 2012 a été davantage orientée vers les obligations avec une tendance à alléger les placements en actions ainsi que les placements en trésorerie.

Par ailleurs, la faiblesse des taux monétaires a conduit à maintenir un faible niveau de trésorerie afin de limiter l'effet dilutif.

La bonne diversification des portefeuilles d'actifs de La Mondiale et d'AG2R Prévoyance a permis d'éviter qu'elles soient en situation de devoir constituer une provision pour risque d'exigibilité (PRE), et ce depuis le début de la crise en 2008.

La répartition des actifs en euros de la SGAM au 31 décembre 2012 continue à favoriser les placements obligataires qui progressent à 83 % ; les actions qui stagnent à 7 % et l'immobilier qui baisse à 4 %.

Comme en 2011, la vigilance a été accrue en 2012 sur les pays européens dits « périphériques ». Sur un total de 53,5 Md€ en valeur de marché, les placements dans des pays dits « à risques » (Portugal, Italie, Irlande, Espagne, Grèce et Hongrie) présentent 1,8 Md€, soit 3,4 %. Pour le Portugal et l'Irlande, l'essentiel des positions sont des titres d'État ou garantis par l'État. L'exposition espagnole représente 45 % de l'exposition de la SGAM aux pays dits « à risques ». Notons qu'il n'y a plus d'exposition à la Grèce, le solde des titres d'État ayant été vendu courant 2012. De même, le Groupe n'est pas exposé à la dette de l'État hongrois.

2-3 LES COMPTES COMBINÉS

Les comptes combinés de la SGAM AG2R LA MONDIALE sont établis conformément aux normes IFRS.

L'évolution du périmètre de combinaison porte sur les éléments suivants :

- l'intégration de la SCI Balthazar détenue à 80 % par La Mondiale et 20 % par AG2R Prévoyance (abrite un projet immobilier en cours à Marseille) ;
- la Mondiale a acquis, fin décembre 2012, 50 % des titres Arial assurance détenus par AG2R prévoyance ;

- l'intégration de la SAS GSTP (Gestion Service et Tiers Payant) détenue à 50% par AG2R Prévoyance et 50% par la MACIF, l'objectif étant la mise en place d'une plateforme commune de services aux professionnels de santé.

A partir de 2012, les IP et mutuelles entrent dans le champ de l'impôt sur les sociétés de droit commun et à ce titre calculent leur résultat imposable 2012 à partir d'un bilan d'entrée établi au 01/01/2012. Au niveau des comptes combinés, ceci a pour effet d'engendrer la constatation d'impôts différés avec un impact résultat positif de 39 M€ pour 2012.

L'année 2012 a été marquée par la mise en place d'une taxe complémentaire de 7% sur la réserve de capitalisation qui s'ajoute à celle de 10 % en 2010. La charge comptabilisée au titre de 2012 est 33 M€.

Concernant la crise de la dette, le Groupe n'est plus exposé à des titres de l'État grec. L'exposition nette (de la participation bénéficiaire et des impôts différés) aux dettes souveraines (les seuls emprunts d'Etat) de l'Espagne, de l'Italie, du Portugal et de l'Irlande représente 0,20 % des placements en valeur de réalisation (hors immobiliers restés en coût historique).

Le chiffre d'affaires de la SGAM AG2R LA MONDIALE s'établit en 2012 à 8 517 M€ contre 7 387 M€ en 2011, soit une hausse de 15,3 %, performance nettement supérieure à la baisse de 4 % du marché de l'assurance en France en 2012. Il faut noter que les primes relatives aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire ne sont pas reconnues en chiffre d'affaires selon les normes IFRS.

Le résultat opérationnel d'activité s'établit à 491 M€ en 2012 contre 377 M€ en 2011, soit une hausse de 30 %. Celui-ci s'inscrit hors impact IFRS liés à la volatilité des marchés financiers qui est en nette amélioration (+19 M€ en 2012 contre -10 M€ en 2011). Au final, le résultat net (part du Groupe) ressort à 307 M€ contre 221 M€ en 2011.

Les principaux retraitements de consolidation ayant un impact sur le résultat concernent la réserve de capitalisation, les provisions complémentaires pour rattrapage de table ainsi que la revalorisation des actifs financiers évalués à la juste valeur.

Les principaux retraitements ayant un impact sur les capitaux propres concernent le

reclassement des prêts super-subordonnés à durée indéterminée et la mise à la juste valeur des placements disponibles à la vente (essentiellement actions et obligations).

Les capitaux propres part du Groupe sont de 3 254 M€ au 31 décembre 2012 et s'inscrivent en hausse significative de 29 %. Celle-ci est due essentiellement au bon résultat de la période et à la revalorisation significative des placements disponibles à la vente, induite notamment par la reprise du marché obligataire.

La couverture du besoin de marge de solvabilité du Groupe (calculé selon les principes réglementaires et suivant les normes comptables françaises) s'élève à 1,41 avec les seuls fonds propres, en progression par rapport à l'année dernière. En tenant compte des plus values latentes, le ratio de couverture est de 2,49 contre 1,46 en 2011.

Les passifs techniques s'élèvent à 60 264 M€ (hors participation aux bénéfices différée) contre 55 944 M€ en 2011, soit une augmentation de 7,7 %. Cette évolution s'explique par deux éléments complémentaires, à savoir une augmentation de 7,2 % des passifs techniques en euros et une hausse de 9,5 % des passifs techniques en unités de compte. La part relative aux engagements en unités de compte est désormais de 14 400 M€, soit 24 % du total, pourcentage stable par rapport à 2011. En parallèle, les actifs gérés (évalués en valeur de marché hormis l'immobilier de placement et d'exploitation) ont augmenté de 15,5 % pour atteindre 68 024 M€ à fin 2012.

Les événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènement à signaler, survenu après le 31 décembre 2012, qui serait de nature à remettre en cause les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

3. LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

L'année 2013 devrait à nouveau être difficile d'un point de vue économique. Le chômage devrait fortement augmenter jusqu'à la fin de l'année pour le moins et la croissance du PIB n'est attendue qu'à 0,2 % à la date de rédaction de ce document.

L'actualité 2013 devrait être soutenue au niveau des différents marchés sur lesquels la SGAM se développe.

En épargne, le principal sujet sera de savoir si les ménages continueront de réduire leur flux de placements financiers. Ce n'est pas ce que pensent « les Cahiers de l'épargne » qui parient sur une stabilisation du flux de crédits et des placements des ménages un peu au-dessus du niveau de 2012. L'organisme s'attend à un retour à une collecte nette positive en assurance vie sur l'ensemble de l'année 2013 et pour le marché dans son ensemble, à l'image des deux premiers mois. En matière d'assurance vie, le rapport de Karine Berger et Dominique Lefebvre, intitulé « Dynamiser l'épargne financière des ménages pour financer l'investissement et la compétitivité », a été dévoilé début avril 2013. S'il souhaite stabiliser le taux d'épargne actuel des ménages et veiller à l'équilibre des incitations fiscales respectives en faveur de l'épargne immobilière et de l'épargne financière et les garantir pour la durée du quinquennat, il souhaite également réorienter et mobiliser à hauteur de 15 à 25 Md€ par an et 100 Md€ d'ici la fin du quinquennat l'épargne financière des ménages en faveur des entreprises et plus spécifiquement des PME et des ETI (Entreprises de taille intermédiaire).

Plus spécifiquement, il souhaite conforter l'assurance-vie et réaménager, sans la bouleverser, sa fiscalité spécifique pour renforcer la nature de long terme de ce support d'épargne, redonner aux assureurs des marges de manœuvre dans l'allocation d'actifs en faveur de l'économie productive et inciter les épargnants les plus à même de le faire vers le financement des entreprises.

Le Ministre de l'économie semble partager les conclusions de ce rapport et devrait les prendre en compte dans le projet de loi de Finances pour 2014.

En matière d'assurance retraite supplémentaire, le Groupe s'attend à une année complexe après les nombreuses augmentations de taxes diverses dans le domaine. Le recul des cotisations sur les « articles 39 » (la fin d'année 2012 ayant permis un afflux de souscription pour éviter le doublement des taxes sur les cotisations) pourrait ne pas être compensé par la dynamique des « articles 83 » en matière de retraite collective. En revanche, en matière de retraite individuelle, les cotisations sur les contrats Madelin pour les travailleurs non salariés semblent toujours aussi soutenues.

En santé, le développement de la SGAM devrait intégrer l'entrée dans le périmètre de combinaison de la Miag et de Toulouse mutualité (et de la Mutuelle du Rempart, sous condition de fusion effective des deux mutuelles après accord de leurs Assemblées Générales en juin 2013).

Le début d'année 2013 a été marqué par la signature le 11 janvier par les partenaires sociaux d'un accord national interprofessionnel (ANI) sur la sécurisation de l'emploi. Une des parties jugée les plus importantes de cet accord correspond à la généralisation de la couverture des frais de soins pour les salariés.

L'article 1 du projet de loi sur la Sécurisation des emplois servant à transposer les dispositions de l'ANI traite des complémentaires santé.

Le texte prévoit de laisser aux entreprises de la branche la liberté de choisir « le ou les organismes assureurs de leur choix ». Les partenaires sociaux pourront quant à eux « s'ils le souhaitent, recommander » un ou plusieurs organismes d'assurances. Toutefois, le Ministère du travail a indiqué qu'en cas d'accord au sein d'une branche professionnelle sur la mise en place d'un régime frais de soins, les partenaires sociaux pourront continuer à désigner un ou plusieurs organismes d'assurance pour sa gestion. Le texte souhaite également introduire dans le Code de la sécurité sociale le fait de recourir, en cas de désignation ou de recommandation, à « une mise en concurrence préalable ».

Selon le Ministère du travail, la généralisation concernera toutes les entreprises, y compris celles de moins de 50 salariés et y compris les entreprises dont le champ d'activité ne relève pas des organisations patronales signataires de l'ANI (agriculture, économie sociale, professions libérales et les entreprises de presse).

Les futurs accords devront impérativement laisser aux entreprises un délai de 18 mois afin de leur permettre de se conformer aux nouvelles obligations conventionnelles ; mais en tout état de cause, ces accords devront entrer en vigueur au sein des entreprises concernées au plus tard le 1er janvier 2016.

À défaut d'accord de branche signé avant le 1er juillet 2014, et afin de parvenir à l'objectif

de généralisation fixé, les entreprises non couvertes relevant de telles branches ouvriront des négociations dans le cadre de l'obligation annuelle de négocier sur la prévoyance.

À défaut d'accord d'entreprise, les entreprises seront alors tenues, au plus tard à compter du 1er janvier 2016, de faire bénéficier leurs salariés d'une couverture collective de frais de santé couvrant au minimum, pour le seul salarié, un panier de soins défini comme suit : 100 % de la base de remboursement des consultations, actes techniques et pharmacie en ville et à l'hôpital, le forfait journalier hospitalier, 125 % de la base de remboursement des prothèses dentaires et un forfait optique de 100 € par an.

Enfin, l'accord prévoit d'améliorer l'effectivité de la portabilité de la couverture santé et prévoyance pour les demandeurs d'emploi (article 14 de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 modifié par avenant n°3 du 18 mai 2009).

Pour cela, les signataires ont convenu de généraliser, au niveau des branches professionnelles et des entreprises, le système de mutualisation du financement du maintien des garanties de couverture de frais de santé et de prévoyance. Ils ont ainsi décidé d'ouvrir un délai d'un an, à compter de l'entrée en vigueur du présent accord, pour permettre aux branches professionnelles et aux entreprises, de mettre en place un tel système de mutualisation du financement du maintien des garanties de couverture complémentaire de frais de santé. Ce délai est porté à deux ans pour la mutualisation du financement du maintien des garanties de prévoyance.

Le texte est en discussion à l'Assemblée nationale à la date de rédaction de ce document. On gardera en mémoire que la loi pourrait être différente des textes connus à cette date.

En prévoyance, le marché sera attentif à toute nouvelle réforme des retraites qui allongerait la date moyenne de départ à la retraite et donc allongerait les durées de versements de rentes de prévoyance (incapacité, invalidité) et donc augmenterait les passifs en regard.

Enfin, notons que l'Association Sommitale RÉUNICA réunie en conseil le 15 mars 2013

a retenu AG2R LA MONDIALE parmi les trois groupes de protection sociale (GPS) dont elle avait sollicité les candidatures en juin 2012 - AG2R LA MONDIALE, Apicil et Malakoff Médéric - en vue d'un rapprochement pour bâtir un nouveau groupe de protection sociale.

4. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 Présentation de son fonctionnement

AG2R LA MONDIALE est la société de groupe d'assurance mutuelle (SGAM) créée le 16 janvier 2008 qui réunit les deux affiliées AG2R Prévoyance et La Mondiale.

La SGAM a pour objet, de nouer et gérer des liens de solidarité financière importants et durables entre les affiliées, de conduire les politiques utiles aux entreprises affiliées, d'établir, pour les activités concurrentielles des entreprises affiliées, une politique commerciale cohérente, d'évaluer les moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble et servir de support à l'organisation commune des activités des entreprises affiliées. Enfin la SGAM peut proposer une politique de communication aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs de développement commerciaux communs. La communication ainsi élaborée ne saurait concerner ni être en contradiction avec celle relative aux régimes de retraite complémentaire Agirc- Arrco.

Le Conseil d'administration fixe les grandes orientations stratégiques de la Sgam, prend et assume les décisions majeures, nomme et révoque le Président, les Vice-présidents et le Directeur général et contrôle les activités de la société et leur niveau de maîtrise et de régularité.

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois en 2012 avec une assiduité de 72% de ses membres en prenant en compte celle des administrateurs suppléants. Le Conseil de la Sgam s'est prononcé sur les comptes annuels et les rapports formels inhérents à la marche de la société. Durant l'exercice, le Conseil a pu mener ses travaux sur :

- la gouvernance (nominations d'une Présidente et d'un Vice-président, création de Comités spécialisés et d'un règlement) ;
- la politique de placement ;
- les restructurations des entités du Groupe ;
- les partenariats ;
- les dettes subordonnées.

Les dossiers sont adressés aux membres avant la tenue de chaque Conseil afin de leur permettre de les analyser et de préparer leurs commentaires. Les travaux du Conseil d'administration se traduisent par des procès-verbaux qui sont soumis pour approbation au Conseil suivant.

4.2 Organes d'administration et de contrôle

4.2.1 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration comprend 20 administrateurs titulaires dont 10 pour chaque affiliée élus pour six ans par l'Assemblée générale. Les administrateurs disposent de suppléants rattachés individuellement à un membre titulaire en respectant pour AG2R Prévoyance les règles du paritarisme.

Au 31 décembre 2012, le Conseil est composé de :

Pour l'affiliée AG2R Prévoyance

• Les adhérents

Les titulaires	les suppléants
1. Mme Brigitte Millart, Présidente du Conseil,	M. Jean-Louis Peyrude
2. M. Robert Cassagnes	M. Gilles Debonte
3. M. Jacques Champaux	M. Marcel Lericolais
4. M. Jean-Pierre Crouzet	
5. M. Jean Richard	M. Antoine Filippi

• Les participants

Les titulaires	les suppléants
6. M. Michel Huc, Vice Président	M. Bernard Vignon
7. M. Jean-Pierre Brand	M. Michel Canovas
8. M. Guy Breton	Mme Eve Perraud
9. Mme Régine Lallier	M. Robert Lauer
10. M. Jean-Claude Fluhr	Mme Marie-Claire Gekière

Pour l'affiliée La Mondiale

Les titulaires	les suppléants
11. M. Jean-François Dutilleul, Vice-Président	M. Jean Castagné
12. M. André-Paul Bahuon	M. Guy Roulet
13. M. Serge Fautré	M. Christian Gollier
14. M. Pierre Geirnaert	Mme Odette Jariel
15. M. Thierry Jeantet	
16. M. Philippe Lamblin	
17. M. Patrick Peugeot	
18. M. Paul Raguin	M. Gilles Guitton
19. Mme Sylvie Reulet	Mme Joëlle Prévot-Madère

M. Martinez, Président d'honneur, est invité au Conseil d'administration.

Conformément aux articles 35 et 36 des statuts, le Président et les Vice-présidents sont nommés pour 2 ans.

Lors de sa réunion du 21 mars 2012, le Conseil d'administration a élu Présidente, Mme Brigitte Millart, Vice-président pour l'affiliée AG2R Prévoyance, M. Michel Huc, et a renouvelé Vice-président pour l'affiliée La Mondiale, M. Jean-François Dutilleul.

Le Conseil d'administration lors de sa séance du 3 octobre 2012, a acté la démission de M. d'André de son mandat d'administration. Enfin, il a également acté en lors de sa réunion du 18 décembre 2012, la cooptation de M. Fluhr, en qualité d'administrateur, en succession de M. Provenzi.

La moyenne d'âge des administrateurs titulaires et suppléants est de 63 ans. Les fonctions des membres du Conseil ne donnent pas lieu à une rémunération.

Les mandats des membres du Conseil d'administration font l'objet d'un contrôle annuel permettant de constater qu'aucun des membres ne fait l'objet de dépassement du nombre de mandats pouvant être assumés.

4.2.2 La Direction générale

La Direction générale de SGAM AG2R LA MONDIALE

La Direction générale est représentée par son Directeur général, M. André Renaudin et les Directeurs généraux délégués Messieurs Sylvain de Forges et Patrick Monteil. C'est le Directeur général qui rend compte au Conseil à chacune de ses réunions, des principaux résultats obtenus.

Le Comité exécutif et le Comité de direction générale d'AG2R LA MONDIALE

Le Comité exécutif du Groupe (Comex) est chargé de mettre en œuvre les orientations stratégiques du Groupe. Il est composé du Directeur général, de la Directrice générale adjointe et des quatre Directeurs généraux délégués, qui se réunissent hebdomadairement.

Autour du Comex, le Comité de direction générale contribue à l'élaboration et à l'exécution de la stratégie d'AG2R LA MONDIALE. Sa composition reflète la structure du Groupe : il est constitué des membres de la Direction générale, des responsables des unités opérationnelles et de ceux en charge des fonctions supports centralisées du Groupe. Ses membres se réunissent bimensuellement.

Les responsabilités des membres du Comité de Direction générale font l'objet de délégations de pouvoirs formalisées.

4.3 Composition, liste des mandats et mandataires sociaux

La liste des mandats exercés par chaque administrateur et dirigeant montre que la limitation du cumul de mandats est respectée, étant entendu que ne sont cités ci-dessous que les seuls mandats exercés sur le territoire français ou dans des sociétés qui entrent dans le périmètre de la loi.

4.3.1 Le conseil d'administration

Mme Brigitte Millart, Présidente

Administrateur issu du collège des adhérents

- Présidente d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'UGRC (jusqu'au 31 décembre 2012)
- Administrateur AG2R Macif Prévoyance
- Membre du Conseil de surveillance de Prado Épargne
- Membre du Conseil de surveillance représentant AG2R Prévoyance dans Agicam

M. Michel Huc, Vice-président

Administrateur titulaire issu du collège des participants pour FO

- Administrateur d'AG2R Prévoyance

**M. Jean-François Dutilleul, Vice-président
Président du Directoire de Rabot Dutilleul
Investissement SAS**

- Vice-président de La Mondiale

**M. André-Paul Bahuon, Administrateur
titulaire**

Président de Créatis Groupe SAS

- Administrateur de La Mondiale

**M. Jean-Pierre Brand, Administrateur
titulaire**

Administrateur issu du collège des participants pour la CFTC

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'UGRR Isica, puis d'AG2R Retraite Arrco au 1er janvier 2013

**M. Guy Breton, Administrateur titulaire
Administrateur issu du collège des participants pour la CGT**

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur de Primamut

**M. Michel Canovas, Administrateur
suppléant**

Administrateur issu du collège des participants pour la CFTC

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'AG.Mut
- Administrateur de Primamut
- Administrateur AG2R Macif Prévoyance

**M. Robert Cassagnes, Administrateur
titulaire**

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Président de Prima
- Président d'AG.Mut
- Administrateur de Primamut

**M. Jean Castagné, Administrateur suppléant
Président de La Mondiale**

- Président du Conseil de surveillance de Prado Epargne
- Vice-président du Conseil de surveillance d'Agicam
- Vice-président du Conseil de surveillance d'Arial assurance
- Mandats d'administrateur exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

**M. Jacques Champaux, Administrateur
titulaire**

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Membre du Conseil de surveillance d'Agicam

**M. Jean-Pierre Cruzet, Administrateur
titulaire**

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'Isica Prévoyance
- Administrateur d'UGRR Isica jusqu'au 31 décembre 2012
- Administrateur AG2R Macif Prévoyance
- Membre du Conseil de surveillance de Prado Épargne

**M. Gilles Debonte, Administrateur suppléant
Administrateur issu du collège des adhérents**

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur de Prima

**M. Serge Fautré, Administrateur titulaire
Administrateur et Président du Comité de
Direction de AG REAL ESTATE (Belgique)**

- Administrateur de La Mondiale

**M. Antoine Filippi, Administrateur suppléant
Administrateur issu du collège des adhérents**

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'UGRR Isica, puis d'AG2R Retraite Arrco au 1er janvier 2013
- Administrateur d'AG.Mut
- Administrateur de Primamut
- Administrateur AG2R Macif Prévoyance

**M. Jean-Claude Fluhr, Administrateur
titulaire**

**Administrateur issu du collège des
participants pour la CFDT**

- Vice-président d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'UGRR Isica, puis d'AG2R Retraite Arrco au 1er janvier 2013
- Administrateur d'AG.Mut
- Administrateur de Primamut
- Administrateur d'AG2R Macif Prévoyance

**M. Pierre Geirnaert, Administrateur titulaire
Conciliateur AG2R LA MONDIALE**

- Administrateur élu par les salariés de La Mondiale
- Administrateur de La Mondiale Participations

**Mme Marie-Claire Gekière, Administrateur
suppléant**

**Administrateur issu du collège des
participants pour la CFDT**

- Administrateur d'AG2R Prévoyance

**M. Christian Gollier, Administrateur
suppléant**

**Professeur d'Université, Directeur de la
Chaire de l'économie de l'Assurance SCOR
à TSE**

- Administrateur de La Mondiale

**M. Gilles Guitton, Administrateur suppléant
Président du Conseil de Direction du
Groupement des Cartes Bancaires**

- Administrateur de La Mondiale

**Mme Odette Jariel, Administrateur
suppléant**

**Consultante, administration et gestion des
entreprises**

- Administrateur de La Mondiale

**M. Thierry Jeantet, Administrateur titulaire
Directeur général d'Euresa Holding SA
(Luxembourg)**

- Administrateur de La Mondiale
- Vice-président du Conseil de surveillance de Mutavie

**M. Philippe Lamblin, Administrateur titulaire
Directeur des Ressources humaines du
Groupe Sofiprotéol**

- Administrateur de La Mondiale

**Mme Régine Lallier, Administrateur titulaire
Administrateur issu du collège des
participants pour la CGC**

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Membre du Conseil de surveillance de Prado Epargne

**M. Robert Lauer, Administrateur suppléant
Administrateur issu du collège des
participants pour la CGC**

- Administrateur d'AG2R Prévoyance

**M. Marcel Lericolais, Administrateur
suppléant**

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Vice-président d'AG2R Macif Prévoyance

**Mme Eve Perraud, Administrateur suppléant
Administrateur issu du collège des
participants pour la CGT**

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'AG2R Macif Prévoyance

M. Patrick Peugeot, Administrateur titulaire

- Administrateur et Président d'honneur de La Mondiale
- Administrateur de La Mondiale Partenaire

**M. Jean-Louis Peyrude, Administrateur
suppléant**

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'Irséa, puis d'AG2R Retraite Arrco au 1er janvier 2013
- Administrateur AG2R Macif Prévoyance
- Membre du Conseil de surveillance d'Agicam

**Mme Joëlle Prévot-Madère, Administrateur
suppléant**

Gérante de société

- Administrateur de La Mondiale

**M. Paul Raguin, Administrateur titulaire
Président du Directoire de la SAS Financière
de l'Ombrée**

- Administrateur de La Mondiale

**Mme Sylvie Reulet, Administrateur titulaire
Avocate inscrite au barreau de Bordeaux**

- Administrateur de La Mondiale

M. Jean Richard, Administrateur titulaire
Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Prévoyance

M. Guy Roulet, Administrateur suppléant
Expert-comptable

- Administrateur de La Mondiale

M. Bernard Vignon, Administrateur
suppléant

Administrateur issu du collège des participants pour FO

- Administrateur d'AG2R Prévoyance
- Administrateur d'AG2R Macif Prévoyance

M. Antoine Martinez, Président d'honneur,
non administrateur

- Administrateur de Prima
- Membre du Conseil de surveillance d'Agicam

4.3.2 La Direction générale et le Comité de direction générale AG2R LA MONDIALE

La composition du Comité de direction générale est la suivante :

M. André Renaudin, Directeur général de
SGAM AG2R LA MONDIALE

Président du Comité de direction générale

- Administrateur et Directeur général de La Mondiale
- Directeur général de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE
- Président et Directeur général de La Mondiale Participations
- Président du Conseil de surveillance d'Arial assurance
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Sylvain de Forges
Directeur général délégué

- Directeur général délégué de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Directeur général délégué et administrateur de La Mondiale Participations
- Président de La Mondiale Partenaire
- Président du Conseil de surveillance de La Mondiale Gestion d'Actifs
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE
- Membre du Conseil de surveillance de la Banque Postale

M. Patrick Monteil
Directeur général délégué

- Directeur général délégué de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Membre du Conseil de surveillance d'Arial assurance

Mme Paule Arcangeli
Directrice générale adjointe chargée des ressources humaines

M. Yvon Breton
Directeur général délégué

- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Philippe Dabat
Directeur général délégué

- Directeur général de Prima
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Philippe Aziz
Activités sociales Groupe

M. Patrice Bonin
Marchés de l'épargne retraite entreprises

- Président du Directoire d'Arial assurance
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Pascal Broussoux
Assurances de risques Groupe

- Vice-président du Directoire d'Arial assurance

M. Pierre-Edouard Carteron
Logistique, achats et immobilier d'exploitation

M. Jean-Louis Charles
Investissements et financement

- Président du Directoire de La Mondiale Gestion d'Actifs
- Administrateur de La Mondiale Participations

M. Thierry Chérier
Marchés de proximité et réseau

M. Jean-Marc Crestani
Marchés de l'épargne et clientèle
patrimoniale

- Directeur général de La Mondiale Partenaire
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Nicolas Garier
Relations institutionnelles

M. Eric Huther
Systèmes d'information

M. François Ringaud
Retraite complémentaire

M. Jean-François Ropelewski
Marketing Groupe, innovation et vente à distance

Mme Sophie de Saint Etienne
Secrétariat aux instances

M. David Simon
Comptabilité, contrôle de gestion et risques
• Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Patrick Vucékovic
Marchés de Proximité et réseau
• Membre du Conseil de surveillance d'Arial assurance
• Président du Conseil de surveillance d'Agicam
• Vice-président du Conseil de surveillance de Prado Épargne

5. LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

5.1 L'organisation de la gestion des risques au sein du Groupe

Compte-tenu des exigences croissantes de la réglementation concernant les sociétés d'assurance qu'il s'agisse de prévention, de contrôle ou de management du risque, le Groupe a mis en œuvre un dispositif de la gestion du risque, intégrant aussi bien les risques techniques propres au métier (adéquation actif-passif, évolution de la longévité, de la mortalité, adéquation de la politique de réassurance aux besoins de couverture du risque, etc.) que les risques opérationnels (lutte contre le blanchiment et la fraude, sécurité des systèmes d'information, sécurité des personnes et des biens, conformité aux évolutions réglementaires, pilotage du dispositif de

contrôle interne, contrôle de l'application des procédures internes, etc.). La Direction des risques est directement rattachée à la Direction générale.

La Direction des risques regroupe :

- la Direction des risques techniques, en charge notamment de la prévention et du suivi des risques de nature technique et des évolutions actuarielles qui en résultent ;
- la Direction des risques opérationnels et de la qualité, en charge notamment de la gestion des risques et du contrôle interne, de la conformité et de la sécurité.

Ce dispositif vise à assurer :

- la fiabilité des informations comptables et financières ;
- la réalisation, la sécurisation et l'optimisation des opérations permettant à l'organisation d'atteindre ses objectifs stratégiques ;
- la conformité aux lois, à la réglementation et aux directives internes des décisions prises par les différentes directions ;
- la protection du patrimoine de l'entreprise ;
- et plus globalement la maîtrise des activités, l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources de l'entreprise.

Le déploiement opérationnel de la politique de gestion des risques reste de la responsabilité des directions métiers et fonctionnelles du Groupe. Il repose sur une organisation décentralisée au plus près de ces directions opérationnelles, mais coordonnée et supervisée par la Direction des risques. A cet égard, les correspondants risques opérationnels nommés au sein de chaque Direction jouent un rôle essentiel dans le dispositif et sont par conséquent rattachés au plan fonctionnel, à la Direction des risques.

5.2 La gestion des risques opérationnels

Le Directeur général du Groupe est responsable du dispositif de maîtrise des risques opérationnels de la société. Cette responsabilité est déléguée aux différents membres de Comité de direction générale, aux membres de comités de direction de chaque entité et notamment aux directeurs, aux managers et aux collaborateurs. Le contrôle interne du Groupe est de la responsabilité des managers et des collaborateurs au quotidien.

Les Comités d'audit de La Mondiale et d'AG2R Prévoyance assurent un rôle de contrôle de

ce dispositif en examinant les risques, en entendant le directeur de l'audit interne et le directeur des risques, en approuvant le plan d'audit et en prenant connaissance des synthèses des rapports d'audit, des travaux et rapports du contrôle interne. Ils exercent cette fonction pour le compte de toutes les entités des périmètres La Mondiale et AG2R et effectuent la restitution de leur avis au Conseil d'administration de manière libre et indépendante.

Le Comité des risques de la SGAM AG2R LA MONDIALE assure un rôle de contrôle de ce dispositif en examinant les risques de toute nature encourus par une entité du Groupe. Il veille aux activités de contrôle interne en s'assurant que sont vérifiés les principaux domaines à risques et que sont mis en place les systèmes et les procédures internes de contrôles, identifie et évalue les risques sur les activités menées au sein du Groupe, coordonne l'analyse des risques et la mise en place des plans d'actions, s'assure du suivi des plans d'actions qui lui sont présentés ou que le Comité a initiés.

L'intégration de la gestion des risques opérationnels dans la stratégie de l'entreprise améliore la maîtrise des risques et donc la performance du Groupe.

Des activités de contrôle sont menées par différents acteurs au bénéfice de l'ensemble des sociétés du Groupe :

- le département pilotage des risques opérationnels et de la qualité et ses correspondants au sein des directions ;
- le département conformité et déontologie ;
- le département sécurité ;
- l'audit interne ;
- le contrôle de gestion.

Le pilotage des risques opérationnels et de la qualité

La Direction des risques opérationnels et de la qualité a été créée fin 2011 afin de regrouper au sein d'une même direction les équipes en charge de la gestion des risques opérationnels et celles en charge de la qualité. Ainsi deux dynamiques parallèles sont mises en œuvre et partagent une même finalité de maîtrise des activités avec deux objectifs : la satisfaction client d'une part et la conformité des produits et la sécurité des opérations d'autre part. Le département pilotage des risques opérationnels et de la qualité élabore et pilote le dispositif global. Afin de mieux anticiper les exigences du pilier 2 de Solvabilité 2 et de renforcer l'efficacité du dispositif de contrôle interne, les activités

du département sont réparties dans deux pôles complémentaires en charge du pilotage des risques d'une part et du contrôle et de l'amélioration continue d'autre part.

Les travaux menés sont présentés dans les rapports de contrôle interne de chaque entité du Groupe établis selon le décret du 13 mars 2006.

En 2012, les travaux du département pilotage des risques opérationnels et de la qualité ont principalement porté sur la mise en œuvre et le suivi de feuilles de route formalisées par direction, la convergence des méthodes et des outils de pilotage des risques opérationnels et de la qualité, les travaux préparatoires au suivi des contrôles de second niveau et la mise à jour de la cartographie des risques majeurs.

La sécurité

Le département sécurité a pour missions principales de définir et de coordonner la mise en œuvre de la politique de sécurité du Groupe, tant sur les domaines de la sécurité des systèmes d'information que de la sécurité des personnes et des biens, ainsi que de mettre en place et de maintenir en conditions opérationnelles les plans de continuité d'activité du Groupe dont l'objet est de limiter les impacts d'une interruption de l'activité suite à un sinistre.

L'année 2012 a été marquée par la stabilisation du nouveau système de gestion des identités et des accès logiques, l'amélioration des dispositifs de continuité d'activité par l'extension du périmètre couvert par ceux-ci et la mise en place d'une structure de gouvernance. L'accompagnement des chefs d'établissement dans la mise en œuvre de leurs responsabilités locales en termes de sécurité des personnes et des biens a été renforcé par la diffusion d'une première version du guide de sécurité sur tous les sites.

La conformité et la déontologie

Le département conformité a en charge de définir les procédures permettant de s'assurer de la conformité du fonctionnement du Groupe avec les dispositions d'ordre législatif ou réglementaire, nationales ou internationales, et d'ordre déontologique. Les principales actions menées en 2012 concernent l'amélioration du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la mise en place progressive d'un dispositif coordonné

de prévention des risques de fraude impliquant les directions opérationnelles, la mise en œuvre d'un dispositif de veille dans le cadre de la protection de la clientèle afin de s'assurer de l'identification de la réglementation applicable aux produits et aux modalités de distribution du Groupe et la mise en œuvre de formations et d'actions de communications dans le domaine de la protection des données personnelles.

5.3 La gestion des risques techniques et financiers

La Direction des risques techniques a vocation à piloter le dispositif de gestion des risques de nature technique. Elle est en charge, au plan opérationnel, de l'animation du comité actif-passif et du suivi régulier des actions envisagées. Elle a pour mission d'établir puis contrôler la doctrine technique et actuarielle du Groupe, d'assurer le développement et la maintenance des modèles de projections actuarielles puis de contrôler la correcte application de ces modèles par les directions concernées. Elle travaille en collaboration étroite avec les directions techniques du Groupe, en charge du suivi opérationnel des risques des portefeuilles, du contrôle de leur rentabilité et de la réalisation des études actif-passif et travaux de modélisation (actif-passif, embedded value, etc.).

Le comité actif-passif est le comité opérationnel analysant l'ensemble des sujets actuariels, techniques et financiers. Il se réunit mensuellement et regroupe les différents représentants des services concernés (Direction des risques techniques, direction technique de chacune des entités du Groupe, direction des investissements, comptabilité, contrôle de gestion).

La gestion des risques relatifs au pilotage technique des portefeuilles et à la gestion des actifs financiers est décrite dans les rapports financiers de La Mondiale et d'AG2R Prévoyance.

5.4 Les procédures de contrôle relatives à l'information financière et comptable

Les procédures mises en place visent :

- la protection du patrimoine de l'entreprise ;
- la fiabilité des enregistrements comptables et des comptes annuels qui en découlent ;
- la qualité de la communication financière ;
- le respect des lois et réglementation en vigueur.

5.5 Préparation aux nouvelles normes de solvabilité

L'entrée en vigueur de la directive Solvabilité 2, aujourd'hui attendue pour le 1er janvier 2016 au mieux, aura des incidences significatives en matière financière, organisationnelle et opérationnelle, qu'il convient d'anticiper.

Aussi, le Groupe a-t-il initié depuis plusieurs années un processus devant lui permettre de :

- renforcer le dispositif de suivi et de gestion de ses risques dans une logique globale ; la création de la Direction des risques répond précisément aux exigences formulées par la directive Solvabilité 2 ;
- mesurer quantitativement l'adéquation entre le niveau de capital et l'évaluation des risques.

Le report de l'entrée en vigueur de la directive a permis au Groupe de renforcer ses travaux sur la mise en œuvre du processus cible et la formation des équipes impactées, l'évolution des systèmes d'information et de reporting mais aussi d'entamer les réflexions sur les impacts « produits » que pourrait avoir Solvabilité 2. Le projet s'étend ainsi progressivement à tous les métiers du Groupe et la création de la fonction « Diffusion Solvabilité 2 » au sein de la Direction des risques participe de cette évolution.

Le projet demeure structuré autour des trois piliers de la directive, avec notamment pour objectifs de :

- quantifier l'impact de la directive, dans le but de proposer, le cas échéant, des actions concrètes à mettre en œuvre tant sur les aspects produits que financiers pour tenir les objectifs stratégiques de l'entreprise sous ce nouveau référentiel (analyse de l'impact de l'évolution des garanties, du coût en capital de certains produits, de la stratégie actif-passif de l'entreprise, de la structure des fonds propres etc..) ;
- identifier les impacts organisationnels, qu'ils soient liés aux besoins du pilier 2, aux systèmes d'information ou aux changements nécessaires pour produire dans les temps impartis les nouveaux reportings ;
- préparer les rapports et reportings exigés par le pilier 3 ;
- former et informer l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise sur les impacts de l'entrée en vigueur du nouveau régime prudentiel.

6. LES RÉOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 MAI 2013

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport présenté par le Conseil d'administration et celle des rapports des Commissaires aux comptes concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2012, approuve les comptes sociaux de l'exercice tels qu'ils sont présentés, les comptes combinés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle constate d'une part qu'il n'y a pas lieu de procéder à une affectation du résultat et d'autre part décide de donner aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du code de commerce, déclare approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Troisième résolution

L'Assemblée générale ratifie la cooptation de M. Jean-Claude Fluhr en qualité d'administrateur pour l'affiliée AG2R Prévoyance, en succession de M. Lucien Provenzi, pour la durée de mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale ratifie la cooptation de M. Didier Ribadeau Dumas en qualité d'administrateur pour l'affiliée La Mondiale, en succession de M. Emmanuel d'André, pour la durée de mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale nomme M. Daniel Thébault en qualité d'administrateur pour l'affiliée AG2R Prévoyance, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Sixième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la mise en œuvre des résolutions ci-dessus adoptées.

7

COMPTES COMBINÉS

LE RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES, LES COMPTES COMBINÉS,
L'ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

SOMMAIRE

LE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 32

LES COMPTES COMBINÉS

BILAN	34
COMPTE DE RÉSULTAT	36
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	37
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	38
ANALYSE SECTORIELLE	40

L'ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	44
2. LE PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON	46
3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	49
4. LES PRINCIPES ET MÉTHODES	49
5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN	60
6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	75
7. ANALYSE DES PRINCIPAUX RISQUES DU GROUPE CONFORMÉMENT À LA NORME IFRS 7	80

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Exercice clos le **31 décembre 2012**.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes combinés de la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle AG2R LA MONDIALE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes combinés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES COMBINÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la combinaison.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

La persistance d'un environnement économique et financier difficile continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses

économiques sous-jacentes à l'arrêté des comptes des organismes d'assurance. En particulier, l'évolution future des taux d'intérêt pourrait s'écarter sensiblement de celle retenue et produire des effets directs et indirects différents. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les participations aux bénéfices différées et les frais d'acquisition reportés. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 4.2.8, 4.2.12, 4.2.16 et 4.2.17 de l'annexe aux comptes combinés.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 4.2.6 figurant dans l'annexe aux comptes combinés.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des provisions pour dépréciation qui en résulte ainsi que du caractère approprié de l'information fournie dans les annexes relatives aux actifs financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 13 mai 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Bénédicte VIGNON

KPMG Audit
Régis TRIBOUT

BILAN COMBINÉ

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
Actifs incorporels		69 350	60 858
Écarts d'acquisition	5.1	32 243	32 243
Autres actifs incorporels	5.2	37 106	28 615
Placements "Actifs généraux"	5.3	53 450 179	45 468 538
Immobilier d'exploitation		195 169	200 990
Immobilier de placement		2 168 418	2 142 486
Autres placements		47 924 738	40 571 841
Prêts et créances		3 019 343	2 497 464
Instruments dérivés		142 511	55 757
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte		14 573 487	13 407 160
Titres mis en équivalence		0	0
Total des placements		68 023 665	58 875 698
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	5.4	1 645 560	1 634 231
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	5.5	1 569 782	1 942 991
Autres créances	5.6	75 133	172 868
Autres actifs		1 744 985	1 730 330
Autres actifs corporels d'exploitation	5.7	23 400	19 844
Intérêts et loyers acquis non échus		919 869	892 445
Frais d'acquisition reportés	5.8	778 108	782 503
Actifs d'impôts différés	5.9	13 243	13 748
Autres comptes de régularisation		10 365	21 791
Trésorerie et équivalents de trésorerie		396 164	191 444
Total de l'actif		73 524 639	64 608 420

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
Fonds d'établissement		159 628	154 678
Autres réserves *		2 786 820	2 146 575
Résultat de l'exercice		307 348	221 188
Capitaux propres du Groupe		3 253 796	2 522 441
Intérêts minoritaires		292 940	257 858
Capitaux propres totaux		3 546 735	2 780 300
Dettes de financement	5.10	447 000	447 000
Total des capitaux permanents		3 993 736	3 227 300
Passifs techniques et financiers	5.11	45 863 640	42 787 945
Passifs techniques et financiers des contrats en unités de compte	5.11	14 400 429	13 155 824
Participation aux bénéfices différée passive	5.12	3 193 694	0
Total des passifs relatifs aux contrats		63 457 763	55 943 768
Instruments dérivés		115 405	76 165
Provisions pour risques et charges	5.13	72 987	69 879
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	5.14	1 156 116	1 330 575
Autres passifs		4 476 959	3 887 587
Dettes envers les porteurs d'OPCVM consolidés		150 723	222 016
Passifs d'impôts différés	5.9	557 596	402 336
Autres dettes	5.15	3 768 640	3 263 234
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire		251 674	73 145
Total du passif		73 524 639	64 608 420

* Le poste "Autres réserves" comprend des Prêts Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 241 millions d'euros en 2012 comme en 2011.

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
Primes ou chiffre d'affaires des autres activités	6.1	8 516 923	7 387 282
Autres produits d'exploitation	6.2	40 898	47 219
Produits financiers	6.3	2 957 196	2 586 379
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	6.4	1 518 231	-1 447 786
Total des produits d'exploitation courants		13 033 247	8 573 093
Charges des prestations des contrats	6.5	-11 294 287	-6 988 932
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	6.6	-7 643	926
Charges financières et de financement	6.7	-393 471	-478 941
Charges de gestion	6.8	-825 877	-739 791
Total des charges d'exploitation courantes		-12 521 278	-8 206 737
Résultat opérationnel courant		511 969	366 356
Autres produits et charges opérationnels		-2 175	472
Résultat opérationnel		509 794	366 828
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		0	0
Impôt sur les résultats	6.9	-182 359	-124 644
Dépréciation des écarts d'acquisition	5.1	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		327 435	242 183
dont part du Groupe		307 348	221 188
dont intérêts minoritaires		20 087	20 995
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		3 826 946	-492 611
Participation aux bénéfices différée brute d'impôt différé		-3 211 983	372 200
Impôts		-171 082	23 763
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		443 882	-96 648
Résultat global de l'ensemble consolidé		771 316	145 536
dont part du Groupe		736 077	128 650
dont intérêts minoritaires		35 239	16 886

Le poste "produits d'exploitation courants" correspond aux produits des activités ordinaires au sens de la norme IAS 1.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

	2012	2011
Résultat net de l'ensemble consolidé	327 435	242 183
Dotations nettes aux amortissements	-12 651	49 702
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	-81 244	218 520
Variation des impôts différés	-15 308	62 837
Dotations nettes aux autres provisions	5 937	-9 995
Variation nette des passifs relatifs à des contrats d'assurance et à des contrats financiers	3 232 227	1 805 602
Variation des frais d'acquisition reportés	4 395	-15 676
Autres variations	-9 325	-11 768
Correction des éléments inclus dans le résultat net qui ne correspondent pas à des flux monétaires	3 124 031	2 099 222
Plus ou moins values nettes réalisées sur des placements	-833 992	-124 026
Charges liées aux dettes de financement	26 133	34 801
Revenus des placements	-1 868 644	-1 811 505
Dividendes reçus	-2 355	-3 301
Réintégration / déduction des montants inclus dans le résultat net pour reclassement en tant qu'opérations d'investissement ou de financement	-2 678 858	-1 904 031
Variation des créances et dettes d'exploitation (nette de provision)	632 509	2 752 428
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	-27 425	-69 378
Opérations d'exploitation	605 084	2 683 050
Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	1 377 692	3 120 424
Prises de participation dans les entreprises associées	-6 202	1 835
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-6 202	1 835
Acquisition / cession d'actions	-71 555	1 641 525
Acquisition / cession d'obligations	-3 415 597	-4 049 884
Acquisition / cession d'autres actifs financiers	320 369	-2 522 459
Acquisition / cession d'immobilier de placement	-3 362	19 686
Acquisition / cession d'autres immobilisations	-24 476	-9 499
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions des placements et actifs	-3 194 621	-4 920 631
Revenus des placements	1 868 644	1 811 505
Flux de trésorerie liés aux revenus des placements	1 868 644	1 811 505
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 332 179	-3 107 291
Variation des emprunts et titres subordonnés, dont intérêts	-26 133	-40 301
Variation des capitaux propres	4 456	34 068
Dividendes reçus	2 355	3 301
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-19 322	-2 932
Variation de trésorerie provenant des flux	26 191	10 201
Solde de trésorerie à l'ouverture	118 299	108 098
Solde de trésorerie à la clôture	144 490	118 299

Réconciliation avec le bilan

Trésorerie et équivalents de trésorerie	396 164	191 444
Soldes de banques créditeurs	-251 674	-73 145
Trésorerie nette	144 490	118 299

TABLEAU DE VARIATION 2012 DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux Propres totaux							
	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2011	154 678	0	2 457 480	241 000	-72 860	2 780 298	2 522 440	257 858
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
Capitaux propres au 31 décembre 2011 corrigés	154 678	0	2 457 480	241 000	-72 860	2 780 298	2 522 440	257 858
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					443 884	443 884	428 732	15 152
Résultat net de l'exercice			327 435			327 435	307 349	20 086
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	327 435	0	443 884	771 319	736 080	35 238
Fonds d'établissement	4 950	0				4 950	4 950	0
Primes d'émission de fusion et d'apport						0		
Variations de périmètre						0		
Dividendes versés						0		
Dettes perpétuelles					-9 339	-9 339	-9 339	0
Autres variations			-818	0	324	-494	-337	-157
Capitaux propres au 31 décembre 2012	159 628	0	2 784 098	241 000	362 009	3 546 735	3 253 796	292 939

TABLEAU DE VARIATION 2011 DES CAPITAUX PROPRES

Proforma (en milliers d'euros)	Capitaux Propres totaux							
	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2010	150 011	0	2 211 634	241 000	33 960	2 636 605	2 395 651	240 954
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
Capitaux propres au 31 décembre 2010 corrégés	150 011	0	2 211 634	241 000	33 960	2 636 605	2 395 651	240 954
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					-96 648	-96 648	-92 539	-4 109
Résultat net de l'exercice			242 183			242 183	221 188	20 995
Total du résultat net et des gains et pertés comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	242 183	0	-96 648	145 535	128 649	16 886
Fonds d'établissement	4 667					4 667	4 667	
Primes d'émission de fusion et d'apport						0	0	
Variations de périmètre			3 607			3 607	3 607	
Dividendes versés						0	0	
Dettes perpétuelles					-9 858	-9 858	-9 858	
Autres variations			56		-314	-258	-276	18
Capitaux propres au 31 décembre 2011	154 678	0	2 457 480	241 000	-72 860	2 780 298	2 522 440	257 858

ANALYSE SECTORIELLE : REPORTING PAR ACTIVITÉ - BILAN

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés par le Groupe dans ses reportings.

ACTIF

	Réseau salarié et acceptation		Courtage		Partenariat		Autres*		Total	
(en milliers d'euros)	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Actifs incorporels	22 331	25 110	2 971	3 706	9 547	10 600	34 501	21 442	69 350	60 858
Placements "Actifs généraux"	46 615 526	39 387 422	234 176	187 002	5 343 419	4 784 943	1 257 059	1 109 170	53 450 179	45 468 538
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	2 042 861	1 925 263	1 922 929	1 732 228	10 607 697	9 749 669	0	0	14 573 487	13 407 160
Total des placements	48 658 387	41 312 686	2 157 105	1 919 230	15 951 115	14 534 612	1 257 059	1 109 170	68 023 665	58 875 698
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 578 178	1 574 448	24 040	28 775	43 342	31 008	0	0	1 645 560	1 634 231
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 478 888	1 834 343	92 774	145 514	-1 930	-36 866	50	0	1 569 782	1 942 991
Autres actifs y compris créances et trésorerie	1 742 640	1 767 826	7 439	54 818	393 074	209 126	73 130	62 872	2 216 283	2 094 642
Eliminations inter-sectorielles	320 820	260 136	-145 599	-84 922	-281 364	-281 365	106 143	106 151	0	0
Total de l'actif	53 801 243	46 774 548	2 138 729	2 067 121	16 113 784	14 467 115	1 470 883	1 299 635	73 524 639	64 608 420

* Activités en dehors du périmètre assurance.

PASSIF

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation		Courtage		Partenariat		Autres *		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Capitaux propres	2 873 646	2 161 271	494	43 135	259 610	201 701	120 045	116 334	3 253 796	2 522 441
dont résultat de l'exercice	261 047	170 472	10 093	15 974	33 197	32 522	3 011	2 221	307 348	221 188
Intérêts minoritaires	1	1	30 099	26 273	135 977	104 793	126 862	126 791	292 940	257 858
Dettes de financement	447 000	447 000	0		0		0		447 000	447 000
Total des capitaux permanents	3 320 647	2 608 272	30 593	69 408	395 588	306 494	246 908	243 126	3 993 736	3 227 300
Total des passifs relatifs aux contrats	26 046 398	21 803 705	6 882 033	6 376 372	30 529 332	27 763 690	0		63 457 763	55 943 768
Instruments dérivés	115 331	76 165	0		0		74		115 405	76 165
Provisions pour risques et charges	27 048	20 050	714	1 503	17 898	18 498	27 327	29 828	72 987	69 879
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	922 921	1 074 279	14 683	73 341	218 511	182 955	0		1 156 116	1 330 575
Autres passifs et dettes envers les entreprises du secteur bancaire	4 104 364	3 581 129	44 995	65 775	431 567	192 077	147 707	121 750	4 728 633	3 960 732
Eliminations inter-sectorielles	19 264 533	17 610 949	-4 834 289	-4 519 279	-15 479 111	-13 996 601	1 048 868	904 931	0	1
Total du passif	53 801 243	46 774 548	2 138 729	2 067 121	16 113 784	14 467 115	1 470 883	1 299 635	73 524 639	64 608 420

* Activités en dehors du périmètre assurance.

ANALYSE SECTORIELLE : REPORTING PAR ACTIVITÉ - COMPTE DE RÉSULTAT

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés par le Groupe dans ses reportings.

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation		Courtage		Partenariat		Autres *		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Primes ou chiffre d'affaires des autres activités	3 724 747	3 521 887	730 889	616 105	3 990 758	3 210 144	70 530	39 146	8 516 923	7 387 282
Autres produits d'exploitation	18 540	21 400	2 589	6 403	19 289	17 895	480	1 521	40 898	47 219
Produits financiers	2 646 021	2 318 456	14 681	8 569	277 672	238 138	18 822	21 216	2 957 196	2 586 379
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	284 716	-515 598	210 964	8 686	1 022 191	-944 574	360	3 700	1 518 231	-1 447 786
Total des produits d'exploitation courants	6 674 024	5 346 145	959 122	639 763	5 309 910	2 521 603	90 191	65 582	13 033 247	8 573 093
Charges des prestations des contrats	-4 671 697	-3 475 809	-1 065 081	-749 235	-5 557 509	-2 763 887	0	0	-11 294 287	-6 988 932
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-6 732	-16 686	-9 741	5 474	8 830	12 138	0	0	-7 643	926
Charges financières et de financement	-364 104	-465 873	-1 669	-903	-24 186	-24 817	-3 513	12 651	-393 471	-478 941
Charges de gestion	-548 344	-464 601	-35 433	-38 941	-183 492	-183 366	-58 608	-52 883	-825 877	-739 791
Eliminations inter-sectorielles	-684 585	-669 134	172 042	173 742	534 961	517 300	-22 418	-21 908	0	0
Total des charges d'exploitation courantes	-6 275 462	-5 092 103	-939 881	-609 863	-5 221 397	-2 442 632	-84 538	-62 140	-12 521 278	-8 206 737
Résultat opérationnel courant	398 562	254 042	19 241	29 900	88 513	78 971	5 653	3 443	511 969	366 356
Autres produits et charges opérationnels	-1 301	447	0	1	0	10	-874	14	-2 175	472
Résultat opérationnel	397 261	254 489	19 241	29 901	88 513	78 981	4 779	3 457	509 794	366 828
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôt sur les résultats	-136 213	-84 017	-7 007	-10 539	-37 440	-28 930	-1 700	-1 158	-182 359	-124 644
Résultat net consolidé	261 048	170 472	12 234	19 362	51 073	50 050	3 079	2 299	327 435	242 183
dont minoritaires	0	0	2 141	3 388	17 877	17 528	68	78	20 086	20 995
dont Groupe	261 048	170 472	10 093	15 974	33 197	32 522	3 011	2 221	307 348	221 188

* Activités en dehors du périmètre assurance.

ANNEXES AUX COMPTES COMBINÉS

1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

1.1. Renseignements à caractère général

La SGAM, société mère du Groupe, est une société de groupe d'assurance mutuelle, à Conseil d'administration régie par le code des assurances. Elle est enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n°RCS Paris D502 858 418.

Le siège social de la SGAM est situé au 104-110 boulevard Haussmann à Paris.

La SGAM AG2R LA MONDIALE a pour principale activité la protection sociale individuelle, collective et patrimoniale.

Elle constitue la combinaison de deux périmètres :

- AG2R Prévoyance, spécialisé en prévoyance santé ;
- La Mondiale, spécialisé en épargne retraite.

Les états financiers combinés de la SGAM AG2R LA MONDIALE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 incluent la SGAM, ses filiales et les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ces comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'administration qui s'est tenu le 18 avril 2013.

1.2. Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales et de l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 concernant la mise en application en France de l'option ouverte par l'article 9 du règlement européen, la SGAM AG2R LA MONDIALE a établi ses états financiers combinés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne avant l'arrêté des comptes.

L'exercice comparatif au titre de l'exercice 2011 est établi selon le même référentiel.

Les comptes présentés ne comprennent pas d'application anticipée de normes.

En complément, sont explicitées ci-après les normes ou révisions de normes qui s'appliqueront prochainement, en distinguant celles approuvées par l'Union européenne et les autres :

- Principales normes et interprétations publiées, approuvées par l'Union européenne mais non encore entrées en vigueur :
 - IFRS 10 (comptes consolidés), IFRS 11 (Accords conjoints) IFRS 12 (Informations à fournir sur les participations dans les autres entités), publiées le 12 mai 2011 et applicables le 1er janvier 2014 avec effet rétroactif.
 - IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur, publiée le 12 mai 2011. Cette norme devrait s'appliquer au 1er janvier 2013.
- Amendement d'IAS 32 – Instruments financiers – Présentation, publié le 16 décembre 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. Cet amendement vise à préciser les règles de compensation entre actifs et passifs financiers.
- IAS 19 révisée – Avantages du personnel, publiée le 16 juin 2011 et applicable à partir du 1er janvier 2013 apporte des modifications sur le traitement du coût des services passés en cas de changement de régimes, et supprime la méthode du corridor; la reconnaissance immédiate des écarts actuariels par résultat ne sera plus autorisée et ceux-ci devront donc être reconnus par capitaux propres.

Ces normes ou révisions de normes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes combinés de la SGAM AG2R La Mondiale.

- L'amendement d'IAS 1 – Présentation des états financiers, publié le 16 juin 2011 et applicable à compter des exercices commençant après le 1er juillet 2012, porte sur la présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, au sein du compte de résultat.

La SGAM AG2R La Mondiale présentait déjà ses états financiers combinés de cette façon et n'est donc pas impactée par cet amendement.

- Principales normes et interprétations publiées mais non encore en vigueur :
 - IFRS 9 – Instruments financiers, publiée le 28 octobre 2010, vise à remplacer IAS 39. Cette norme devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2015.
 - Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 – Dispositions transitoires, publiés le 28 juin 2012 et applicables à compter du 1er janvier 2014 sous réserve d'obtention de l'approbation par l'Union européenne.

1.3. Base d'établissement des comptes

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros le plus proche. Ils sont établis sur la base du coût à l'exception :

- des actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui sont évalués selon la norme comptable IFRS 4 ;
- des actifs et passifs évalués à la juste valeur et notamment les instruments financiers à la juste valeur par résultat, les instruments financiers disponibles à la vente, les immeubles de placement détenus en représentation de contrats en unités de comptes et les instruments dérivés.

La préparation des états financiers nécessite de réaliser des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants enregistrés dans les états financiers. Les estimations et hypothèses ont été réalisées sur la base de l'expérience passée, des obligations réglementaires, des méthodes actuarielles communément admises et d'autres éléments considérés comme raisonnables. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de manière continue. Elles sont utilisées comme base d'exercice du jugement pour la détermination des valeurs d'actifs et de passifs dès lors que ces valeurs ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources.

Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle le changement a été réalisé.

1.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Pour l'exercice 2012, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 2,2 millions d'euros toutes taxes comprises pour le contrôle légal des comptes et à 0,2 millions d'euros pour les conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

comptes combinés 2012

2. LE PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

2.1. La composition du périmètre de combinaison

	Forme juridique	2012			2011		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de combinaison	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de combinaison
ACTIVITÉS D'ASSURANCE							
SGAM (1)	SGAM	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AG2R PRÉVOYANCE	IP	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
LA MONDIALE	SAM	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AGMUT	UM	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
ARIAL ASSURANCE	SA	100,00	82,50	IG	100,00	82,50	IG
FORCE SUD	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
INPCA	IP	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
ISICA PRÉVOYANCE	IP	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
LA MONDIALE DIRECT	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE EUROPARTNER - LUXEMBOURG	SA	100,00	65,00	IG	100,00	65,00	IG
LA MONDIALE PARTENAIRE	SA	100,00	65,00	IG	100,00	65,00	IG
MPJ	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	COMBINAISON
MUTISICA	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
MUTUALIS	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
MUTUELLE DE BERGERAC	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
MUTUELLE DU MIDI	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
MUTUELLE NATIONALE DES METIERS	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
PASIPHAE	Tontine	100,00	0,00	IG	100,00	0,00	IG
PRADO MUTUELLE	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	COMBINAISON
PREMALLIANCE MUTUALITE	MUTUELLE	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	COMBINAISON
PRIMA	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
PRIMAMUT	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
PRIMA	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
PRIMA EPARGNE	SA	N/A	N/A	N/A	100,00	100,00	IG
PRIMAMUT	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
ACTIVITÉS FINANCIÈRES							
AGICAM (ex PRADO EPARGNE GESTION)	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE CASH	GIE	100,00	60,15	IG	100,00	52,85	IG
LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS	SA	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES							
AG2R PATRIMOINE	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AGECIM	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BALTHAZAR	SCI	100,00	100,00	IG	N/A	N/A	N/A
LA MONDIALE ACTIMMO	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE IMMO	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
68 FAUBOURG	SARL	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AUTRES ACTIVITÉS							
APREP	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GESTION SERVICES ET TIERS-PAYANT	SAS	50,00	50,00	IP	N/A	N/A	N/A
LA MONDIALE GROUPE	GIE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE GRANDS CRUS	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE PARTICIPATIONS	SA	65,00	65,00	IG	65,00	65,00	IG
PRADO ÉPARGNE	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BRISTOL	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

(1) Entité combinante du Groupe AG2R LA MONDIALE

Forme juridique

EURL : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

GIE : Groupement d'intérêt économique

IP : Institution de prévoyance

SA : Société anonyme

SAM : Société d'assurance mutuelle

SARL : Société anonyme à responsabilité limitée

SAS : Société par action simplifiée

SCI : Société civile immobilière

SGAM : Société de groupe d'assurance mutuelle

UM : Union de mutuelles

Méthode de combinaison

IG : intégration globale

IP : intégration proportionnelle

ME : mise en équivalence

N/A : non applicable

		2012			2011		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
OPCVM							
FCP	AEGON GLOBAL MULTI MANAGER CREDIT B	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	AGMM EMU GOVERNMENT BOND CL.B	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	DRESDNER RCM FLAMME	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	LA MONDIALE ACTIONS FRANCE	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	LA MONDIALE ACTIONS MONDE	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	LA MONDIALE CLASSIC	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	LA MONDIALE DYNAMIC	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	LA MONDIALE OFFENSIF	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	MONEJOUR	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	RUSSEL CONTINENTAL EUROPEAN EQUITY	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	TERRE D'AVENIR EQUILIBRE 65	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	TERRE D'AVENIR PRUDENT 65	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	US EQUITY FD	100,00%	100,00%	IG	99,93%	99,93%	IG
SICAV	RUSSEL PAN EUROPEAN EQUITY	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	DWS ETOILE DISTRIB.	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	LION FLAMME	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	DYNAFLAM	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	CDN IFC RETRAITE	100,00%	100,00%	IG	NA	NA	
SICAV	IM RUSSELL DEFENSIVE ASSETS FUND	99,39%	99,39%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	RUSSELL IC WORLD EQUITY FUND II	98,73%	98,73%	IG	59,66%	59,66%	IG
FCP	ISAOR	95,00%	95,00%	IG	NA	NA	
SICAV	US EQUITY FUND CL.B USD	94,27%	94,27%	IG	88,29%	88,29%	IG
SICAV	PAN EUROPEAN EQUITY	92,33%	92,33%	IG	95,32%	95,32%	IG
SICAV	CPR STRATEDIS	85,97%	85,97%	IG	61,84%	61,84%	IG
SICAV	IM RUSSELL UK GROWTH ASSETS FUND	84,07%	84,07%	IG	88,82%	88,82%	IG
FCP	AURELIA INVESTISSEMENT	69,85%	69,85%	IG	69,88%	69,88%	IG
SICAV	ADELAIDE	60,22%	60,22%	IG	53,44%	53,44%	IG
SICAV	RUSSELL CONTINENTAL EUROPEAN EQ C	58,97%	58,97%	IG	51,50%	51,50%	IG
FCP	UFF CAP DIVERSIFIE A	52,81%	52,81%	IG	51,25%	51,25%	IG
FCP	INDOSUEZ ALLEGRO	51,94%	51,94%	IG	51,48%	51,48%	IG
SICAV	IM RUSSELL INTERNATIONAL GROWTH ASSETS FUND	49,89%	49,89%	ME	60,28%	60,28%	IG
SICAV	EURO FIXED INCOME	46,04%	46,04%	ME	51,96%	51,96%	IG
SICAV	MSMM EUROZONE AGGRESSIVE EQUITY B	44,00%	44,00%	ME	NA	NA	
SICAV	DECENNIE CROISSANCE JAPON	42,51%	42,51%	ME	NA	NA	
SICAV	RUSSELL STERLING CORPORATE BOND A	38,98%	38,98%	ME	41,65%	41,65%	ME
SICAV	TELEIA PATRIMOINE A/I	38,41%	38,41%	ME	NA	NA	
SICAV	RUSSELL IC III STERLING CASH B	34,58%	34,58%	ME	25,62%	25,62%	ME
SICAV	ECM SENIOR SECURED FUND	28,35%	28,35%	ME	NA	NA	
SICAV	VEGA COURT TERME	28,33%	28,33%	ME	29,70%	29,70%	ME
SICAV	RUSSELL UK LONG DATED GILT A	23,47%	23,47%	ME	20,35%	20,35%	ME
SICAV	SELENE PATRIMOINE	NA	NA		24,50%	24,50%	ME
SICAV	SICADEL WORLD SELECT	NA	NA		23,69%	23,69%	ME

2.2. Les règles retenues pour la détermination du périmètre

Entreprises combinées

Selon l'article D.931-34 du Code de la sécurité sociale, un ensemble de deux ou plusieurs institutions de prévoyance ou unions d'institutions, entreprises soumises au contrôle de l'État, en application de l'article L. 310-1 ou L. 310-1-1 du Code des assurances, sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du code des assurances, mutuelles ou unions de mutuelles régies par le livre II du code de la mutualité, sans liens en capital, est tenu d'établir et de publier des comptes combinés lorsque ces entreprises se trouvent dans un des cas suivants :

- elles ont, en vertu d'un accord entre elles, soit une direction commune, soit des services communs assez étendus pour engendrer un comportement commercial, technique ou financier commun ;
- elles ont entre elles des liens de réassurance ou de substitution importants et durables en vertu de dispositions contractuelles, statutaires ou réglementaires.

En complément, ces liens ont un caractère durable.

Entreprises consolidées

Les entreprises sont consolidées par une ou plusieurs entreprises comprises dans le périmètre de combinaison, pour l'une des raisons suivantes :

- les entreprises sont sous contrôle exclusif ;
- les entreprises sont contrôlées conjointement ;
- ou ces entreprises sont sous influence notable.

Filiales et entités contrôlées

Ce sont les entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Il est tenu compte notamment des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercées à la date à laquelle le contrôle est apprécié.

Le contrôle est établi si le Groupe détient plus de 40 % des droits de vote de la filiale, et si aucun autre actionnaire ne détient plus de 40 % ; les filiales sont alors consolidées par la méthode de l'intégration globale. Les comptes des entités contrôlées sont intégrés dans les comptes combinés du Groupe à la date de la prise de contrôle.

Entités sous contrôle conjoint (co-entreprises)

Les entreprises sous contrôle conjoint sont les entités dans lesquelles le Groupe a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel et s'il y a communauté d'intérêts ; les comptes d'une entreprise sous contrôle conjoint sont intégrés dans les comptes combinés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Selon cette méthode, les quotes-parts du Groupe dans les différentes lignes d'actifs, de passifs, de charges et de produits sont constatées dans les comptes combinés.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ; l'influence notable existe si le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote ; les structures éventuellement concernées sont alors consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les comptes combinés intègrent la quote-part du Groupe dans les résultats et dans l'actif net à la date à laquelle le Groupe acquiert l'influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse.

Consolidation des OPCVM

Selon la norme IAS 27 et l'interprétation SIC 12, toutes les entités contrôlées doivent être incluses dans le périmètre de combinaison y compris les OPCVM.

Ce type d'entité est consolidé par intégration globale lorsque détenu à plus de 50 %, par intégration proportionnelle si détenu à 50 % et mis en équivalence si le pourcentage de détention est compris entre 20 et 50 %. Les OPCVM représentatifs de contrats en unités de compte sont pris en compte dans la détermination du pourcentage de contrôle et du pourcentage d'intérêt.

Pour pratiquer la consolidation de ces structures, les titres sont mis en juste valeur par résultat (voir partie sur la classification des actifs et l'option de juste valeur dans la partie 4.2). Les intérêts minoritaires mis en évidence et relatifs aux OPCVM sont classés dans un poste spécifique au passif du bilan : « dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés ».

3. Faits marquants de l'exercice

3.1. Évolution du périmètre de combinaison Entrées

L'exercice 2012 voit l'entrée dans le périmètre de combinaison de GSTP (Gestion Service et Tiers Payant). Cette entité s'inscrit dans le cadre du partenariat avec MACIF et a pour objectif la mise en place d'une plateforme commune de services aux professionnels de Santé, notamment de gestion opérationnelle des activités de tiers payant. Elle est détenue à 50 % par AG2R Prévoyance et 50 % par MACIF ; à ce titre, elle est intégrée proportionnellement dans le périmètre de combinaison SGAM AG2R La Mondiale.

La SCI Balthazar entre également dans le périmètre. Elle a été créée en 2012 et est détenue à 80 % par la Mondiale et 20 % par AG2R prévoyance; à ce titre, elle est intégrée globalement dans le périmètre. Elle abrite un projet immobilier en cours, localisé sur Marseille

Restructurations / transferts internes :

La Mondiale a acquis, fin décembre 2012, 50 % des titres Arial Assurance détenus par AG2R Prévoyance. Le périmètre La Mondiale détient ainsi, au 31/12/2012, 100 % des titres Arial Assurance : 50 % détenus par La Mondiale et 50 % par La Mondiale Participations. La plus value réalisée par AG2R Prévoyance dans le cadre de cette opération interne est neutralisée dans les comptes combinés de la SGAM AG2R La Mondiale.

Sorties

Aucune sortie de périmètre n'est à constater durant l'exercice 2012.

3.2. Impact loi de finances

L'impact majeur pour le périmètre La Mondiale consiste en la création d'une taxe complémentaire de 7 % sur la réserve de capitalisation (qui s'ajoute à la taxe exceptionnelle de 10 % de 2010). La charge pour le périmètre La Mondiale sur 2012 est de l'ordre de 33 M€.

3.3. Entrée en fiscalité des institutions de prévoyance et des mutuelles

L'impact majeur pour le périmètre AG2R consiste en l'entrée en fiscalité des Institutions de prévoyance et des Mutuelles. A partir de 2012, celles-ci entrent dans le champ de l'impôt sur les sociétés de droit commun et à ce titre calculent leur résultat imposable 2012 à partir d'un bilan d'entrée

établi au 01/01/2012.

Au niveau des comptes combinés, ceci a pour effet d'engendrer la constatation d'impôts différés, avec un impact résultat positif de 39 M€ pour 2012.

3.4. Événements significatifs postérieurs à la clôture

3.4.1. Processus d'identification des événements

Les événements postérieurs à la clôture sont définis par la norme IAS 10. Ce sont les événements tant favorables que défavorables qui interviennent entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.

Il faut distinguer deux types d'événements postérieurs à la clôture :

- ceux qui confirment des situations qui existaient à la date de clôture et qui donnent lieu à des ajustements dans les comptes;
- ceux qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture et qui sont mentionnés en annexe uniquement s'ils sont très significatifs. Dans ce cas, il faut préciser la nature de l'événement et son impact financier.

Une procédure de recueil des informations a été mise en place au niveau des membres du Comité de Direction Générale et des responsables de chaque pôle d'activité pour circonscrire et identifier les événements intervenus entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

3.4.2. Événements intervenus

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2012 et le 18 avril 2013, date à laquelle les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

4. Les principes et méthodes

4.1. Les principes et méthodes de combinaison

Les comptes combinés de la SGAM AG2R LA MONDIALE sont établis sur la base des normes International Financial Reporting Standards (IFRS) et interprétations International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) définies et en vigueur au 31 décembre 2012 telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'ensemble des sociétés est combiné sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2012.

4.2. Les principes comptables et méthodes d'évaluation

4.2.1. Homogénéisation des comptes sociaux

Les principes comptables décrits ci-après sont appliqués de manière homogène par les différentes entités combinées. En application de la norme IFRS 4 et en attente des dispositions prévues par la phase II, les opérations d'assurance sont traitées conformément à la réglementation comptable locale en la matière.

4.2.2. Conversion

Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées en appliquant le cours de change à la date de transaction ou éventuellement un cours moyen.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises figurant au bilan sont convertis en euros en appliquant le cours de change à la date de clôture. Les écarts de conversion y afférents sont comptabilisés en résultat, sauf lorsque l'élément concerné fait partie d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en capitaux propres, l'écart de change est également comptabilisé en capitaux propres. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change est également comptabilisé en résultat.

Comptes des activités à l'étranger

Tous les bilans et comptes de résultat des entités combinées sont établis en euros.

4.2.3. Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode dite de la comptabilité d'acquisition. Les écarts d'acquisition inscrits en tant que tels au bilan représentent les montants résultant de l'acquisition de filiales et de co-entreprises. En ce qui concerne les entreprises associées, la valeur comptable des écarts d'acquisition est intégrée à la valeur comptable de

l'investissement dans l'entreprise associée.

Pour les regroupements d'entreprises effectués avant le passage aux normes IFRS, la comptabilisation est effectuée sur la base du coût présumé qui correspond à la valeur comptable selon le référentiel comptable antérieur. Le traitement des regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'a pas été reconsidéré lors de l'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2007.

Pour les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition aux IFRS, l'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût du regroupement d'entreprise sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés.

Les écarts d'acquisition sont inclus dans les actifs incorporels. Ils sont comptabilisés au coût diminué des dépréciations successives. L'écart d'acquisition est présumé avoir une durée d'utilisation indéfinie, il est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) et n'est pas amorti. Des tests de dépréciation sont réalisés chaque année.

Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont effectués en comparant la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT à sa valeur comptable.

IFRS 3 n'était pas applicable en l'état pour le rapprochement qui a présidé à la création de la SGAM AG2R LA MONDIALE. La solution préconisée par IAS 8 a été retenue (à défaut d'une norme applicable, il y a utilisation d'un référentiel connu) et donc la solution qui a été appliquée est celle retenue dans le référentiel français (paragraphe VI du CRC 2000-05) avec comptabilisation en valeur nette comptable à la date de la première combinaison.

4.2.4. Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût diminué du montant cumulé des amortissements et des dépréciations. Les dépenses internes de valorisation des fonds de commerce et de marques sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

L'essentiel des autres actifs incorporels est composé de logiciels.

4.2.5. Actifs financiers

Classification

Les instruments financiers sont classés selon l'intention et la capacité à détenir les actifs investis :

- titres de dettes détenus jusqu'à l'échéance, comptabilisés au coût amorti ;
- prêts et créances comptabilisés au coût amorti ;
- actifs détenus à des fins de transaction et actifs désignés à la juste valeur, avec variation de juste valeur enregistrée dans le compte de résultat ;
- actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variation de juste valeur inscrite en capitaux propres.

L'essentiel des instruments financiers du Groupe est classé en disponible à la vente.

L'option de juste valeur qui consiste à désigner, lors de leur entrée dans le bilan, les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation de juste valeur en compte de résultat, a été utilisée par le Groupe principalement dans les cas suivants :

- les actifs financiers pour lesquels le choix de l'option de juste valeur est approprié pour réduire la dissymétrie comptable, notamment dans les cas suivants :
 - actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés ;
 - actifs inclus dans des stratégies de couverture mises en place par le Groupe pour des raisons économiques mais non éligibles à la comptabilité de couverture comme définie dans la norme IAS 39 ;
- actifs issus de la consolidation des OPCVM dans la mesure où ils sont suivis et gérés à la juste valeur (voir partie 2.2 sur la consolidation des OPCVM et des sociétés immobilières) ;
- actifs financiers comportant des dérivés incorporés.

Les investissements classifiés en disponible à la vente sont évalués à la juste valeur. Les plus et moins values latentes liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées dans un compte de réserve de réévaluation au sein des autres réserves dans les capitaux propres. Quand les investissements classés en disponible à la vente sont dépréciés ou vendus, leur juste valeur comptable est comptabilisée dans le compte de résultat en tant que dépréciations ou gains ou pertes réalisés.

Les prêts et créances ainsi que les titres de dettes classés comme détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. La catégorie des titres de dettes détenus jusqu'à l'échéance n'est actuellement pas utilisée par la SGAM AG2R LA MONDIALE. Conformément aux dispositions prévues dans les normes, la SGAM AG2R LA MONDIALE se réserve le droit d'utiliser cette catégorie dans le futur en cas de besoin.

Les investissements classés en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur. Les plus et moins values latentes et réalisées liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées au sein du compte de résultat dans le poste de variation de juste valeur.

Les actifs dont les variations de valeur ont pour effet de créer ou d'influencer directement les droits de bénéficiaires de contrats sont évalués à leur juste valeur. Sont concernés les contrats en unités de compte et les opérations tontinières. Les placements représentatifs des provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués en fin d'exercice à leur juste valeur ; les variations en résultant sont inscrites au compte de résultat et sont sans effet sur le résultat technique et le résultat net de l'exercice.

L'amendement à IFRS 7 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments financiers » publié le 5 mars 2009 a introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distingue les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données). Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix. Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des

conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. A titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif. Les données relatives à cette classification sont présentées en annexe 7.7.

Comptabilisation

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe dispose contractuellement de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, pour les actifs financiers autres que ceux à la juste valeur par le résultat, des coûts de transactions directement attribuables.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans le résultat en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les prêts et créances ainsi que les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés au bilan quand les droits contractuels aux flux de trésorerie issus de cet investissement se sont éteints ou quand ils ont été transférés et que la SGAM AG2R LA MONDIALE a également transféré tous les risques et avantages liés à leur propriété.

Évaluation des placements immobiliers

Les immeubles de placement regroupent les biens immobiliers (terrains et constructions) détenus par le Groupe afin d'en retirer des loyers et valoriser le capital investi plutôt que de l'utiliser dans le cadre de l'exploitation du Groupe.

Conformément à l'option ouverte par la norme IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, la SGAM AG2R LA MONDIALE a opté pour le modèle d'évaluation au coût de ses immeubles à l'exception de ceux en représentation de contrats en unités de comptes qui sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des immeubles évalués au coût est par ailleurs communiquée en note 5.3.1. de l'annexe. Cette juste valeur est déterminée sur la base des expertises quinquennales et des révisions annuelles effectuées par un expert indépendant agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition y compris frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction et d'amélioration.

4.2.6. Dépréciation des placements

Obligations et titres assimilés, placements immobiliers, actions et titres assimilés, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti et titres de créances disponibles à la vente

À chaque date d'arrêté des comptes, les sociétés du Groupe vérifient s'il existe un indice de pertes de valeur, individuellement pour chacun des actifs financiers significatifs et collectivement pour les autres actifs financiers puis collectivement pour les groupes d'actifs financiers présentant un risque de crédit similaire pour lesquels il n'existe pas d'indice de dépréciation (selon les critères retenus tels que difficultés financières de l'émetteur, défaut de paiement des intérêts ou du capital, probabilité de faillite croissante de l'émetteur ou disparition du marché actif pour cet instrument...). Pour les obligations, une dotation aux provisions est comptabilisée en compte de résultat en cas de survenance d'un risque de crédit traduisant un risque de recouvrabilité des sommes dues par l'émetteur des titres. Si ce risque diminue ou disparaît, la provision

peut être reprise partiellement ou totalement. Le montant de cette reprise est également enregistré dans le compte de résultat.

Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Pour les actions classées en « actifs disponibles à la vente », une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en dessous de son coût est une indication de perte de valeur des titres. C'est le cas des actions, en situation de pertes latentes pendant une période continue de 6 mois ou plus précédant la date de clôture, ou supérieures à 20 % de la valeur nette comptable à la date de clôture.

Si une telle situation existe pour les actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée – mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation de cet actif financier précédemment enregistrée dans le compte de résultat – fait l'objet d'une provision pour dépréciation constatée au compte de résultat.

Les provisions pour dépréciation enregistrées dans le compte de résultat ne sont reprises dans le compte de résultat qu'à partir du moment où l'actif est vendu ou décomptabilisé.

Actifs immobiliers

Conformément aux dispositions des normes IFRS, une provision pour dépréciation est déterminée ligne à ligne dès lors que la valeur comptable de l'immeuble concerné est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur, diminué des coûts estimés de vente.

4.2.7. Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments dérivés dans une optique de couverture à la hausse ou à la baisse des taux d'intérêts, principalement de manière à couvrir le taux de rendement de l'actif général. Des instruments dérivés sont également utilisés pour couvrir le risque de change.

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par résultat au bilan dans le poste « instruments dérivés ».

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture étant donné les implications sur les processus de gestion et la lourdeur des travaux associés à la documentation de l'efficacité de la relation de couverture.

4.2.8. Frais d'acquisition reportés

Au sein de la SGAM AG2R LA MONDIALE, les frais d'acquisition concernent essentiellement des contrats de type assurance ou à participation discrétionnaire entrant dans le champ de la norme IFRS 4. Par application de cette norme, l'évaluation et la comptabilisation des frais d'acquisition pour ce type de contrats restent identiques aux critères précédemment appliqués en normes françaises tandis que les critères applicables aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont ceux de la norme IAS 39.

Lorsque la structure de commissionnement le justifie, les frais engagés lors de l'acquisition de contrats d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire sont capitalisés à l'actif du bilan alors que ceux relatifs à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont directement comptabilisés par résultat.

Les frais affectables à l'acquisition des contrats IFRS 4 sont portés à l'actif des comptes combinés. Ces frais comprennent principalement les commissions, les frais de souscription et d'émission des polices.

Les frais d'acquisition reportés ne sont pas limités à l'écart de zillmérisation mais reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés y compris la marge financière. Celle-ci tient compte de taux de rendement prévisionnels des actifs, prudemment évalués.

Seuls sont différés et donc activés les coûts d'acquisition qui seront compensés par des produits futurs. Les frais d'acquisition couverts par des produits immédiats ou en excédent des produits futurs ne sont pas différés.

La méthode d'amortissement s'effectue par familles homogènes de produits. Les frais sont amortis sur la durée estimée des contrats au rythme de dégagement des marges futures, qui sont réévaluées à la clôture de chaque exercice.

En conséquence de l'activation des frais d'acquisition, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmérisées.

4.2.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalent de trésorerie » comprend la caisse et les comptes bancaires débiteurs.

4.2.10. Capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, la quote-part des plus et moins-values latentes de placements, nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, dont la variation de juste valeur ne passe pas par résultat, ainsi que la réserve de capitalisation.

4.2.11. Dettes perpétuelles

Les titres super subordonnés sont classés en capitaux propres.

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts sont classés en instrument de capitaux propres. Tous les autres titres de dettes, perpétuelles ou remboursables, sont classés en dettes financières.

La charge financière (intérêts) liée à ces titres super subordonnés reclassés en capitaux propres n'est plus comptabilisée en résultat mais directement par prélèvement sur les capitaux propres.

4.2.12. Passifs techniques et financiers

Classification des contrats

Le Groupe classe son portefeuille de contrats d'assurance et d'investissement selon les catégories suivantes :

- passifs liés à des contrats d'assurance ;
- passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) ;
- passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et sans participation discrétionnaire.

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance comportant un

aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;

- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire et contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

La SGAM AG2R LA MONDIALE contracte des engagements qui transfèrent soit un risque d'assurance soit un risque financier voire les deux. Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif. Quand l'événement sur lequel repose le risque d'assurance survient, la prestation est comparée à celle au cas où cet événement ne survient pas afin de déterminer si le risque d'assurance est significatif. Les contrats d'assurance peuvent également inclure un risque financier.

Les contrats d'investissement sont des contrats où seul un risque financier est transféré.

Les contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire

Par application de la norme IFRS 4 (principes IFRS assurance en phase I), l'évaluation des provisions techniques sur les contrats d'assurance ou à participation discrétionnaire suit les principes précédemment retenus par le Groupe en application des normes locales.

Les provisions d'assurance vie comprennent les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré. Les provisions sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les primes, la mortalité, la performance des investissements, les taux de rachat et l'évolution des dépenses.

Ces hypothèses s'appuient initialement sur les meilleures estimations basées sur l'expérience à la date de tarification. Elles tiennent compte d'une marge pour

risque entre autre au travers d'un taux d'actualisation prudent. Ces hypothèses sont revues annuellement, comparées à des expériences récentes et si nécessaire mises à jour.

En application des méthodes préférentielles prévues par le Règlement CRC 2000-05, les provisions mathématiques sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs.

Elles sont, en France, calculées par référence aux tables homologuées sur la base de données publiées par l'INSEE ; la prise en compte des effets des tables prospectives sur les provisions de rentes en cours de constitution faisait l'objet dans les comptes sociaux d'un étalement régulier sur 15 ans depuis l'exercice 1993 ; les rentes en service étant provisionnées sur la base de tables prospectives.

En 2006, l'arrêté du 1er août 2006 (publié au Journal officiel le 28 août 2006) a homologué les nouvelles tables de mortalité par génération sexuée TGH05 (masculine) et TGF05 (féminine). Ces nouvelles tables distinguent les populations assurées en fonction de leur année de naissance (génération à partir de 1900 jusque 2005) et leur sexe.

Dans les comptes sociaux, les nouvelles tables ont été appliquées aux rentes en service. En revanche, les rentes en cours de constitution n'ont été impactées par les nouvelles tables dans les comptes sociaux qu'à partir du 1er janvier 2007, avec une répartition de leurs effets sur une période de 15 ans au maximum.

Pour l'établissement des comptes combinés, aucun étalement de l'incidence des changements d'estimation n'est pratiqué.

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

Concernant l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement du capital.

Pour l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes restant à payer, augmentée des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes d'invalidité et d'incapacité sont calculées en

utilisant les tables réglementaires requises par l'article R.931-10-14 du Code de la sécurité sociale et un taux d'actualisation compris dans la limite réglementaire.

Lorsqu'une société combinée fait usage, dans ses comptes sociaux, des possibilités accordées par la réglementation en matière d'étalement de constitution des provisions techniques, la totalité de l'engagement est provisionnée dans les comptes combinés.

Il en est ainsi des provisions destinées à maintenir les garanties décès pour les personnes en arrêt de travail au 1er janvier 2002 et les nouveaux arrêts de travail survenus depuis le 1er janvier 2002, en application de l'article 34 de la loi du 17 juillet 2001 complétant la Loi Evin du 31 décembre 1989. Ces provisions sont prises en compte pour la totalité de l'engagement dans les comptes combinés.

La loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a entraîné le relèvement de l'âge légal d'ouverture des droits à retraite de 60 à 62 ans d'ici 2018, ainsi que la liquidation de la retraite sans décote de 65 à 67 ans dans le même intervalle, au rythme de 4 mois supplémentaires par an dès le 1er juillet 2011.

Cette réforme a un impact important sur les passifs en prévoyance, notamment collectifs, car les contrats stipulent la plupart du temps que les rentes d'invalidité doivent être versées jusqu'au moment du départ à la retraite. Décaler cet âge revient donc mécaniquement à allonger la durée de versement des rentes d'incapacité et d'invalidité d'une part, et à augmenter la durée de maintien des garanties décès d'autre part. Cela implique un accroissement du niveau des provisions des organismes assureurs.

L'article 26 de la loi du 9 novembre 2010 complète ainsi la loi n°89-1009 du 31/12/1989 (dite « loi Evin ») et notamment son article 31 au travers de mesures spécifiques applicables pendant une période transitoire (de la date de promulgation de la loi le 10/11/2010 au 31/12/2015). Ces dispositions particulières prévoient :

- la possibilité d'étaler le complément de provision nécessaire jusqu'au 31/12/2015, pour les contrats, conventions et bulletins d'adhésion conclus avant le 10/11/2011.
- le versement d'une indemnité de résiliation

(sauf si reprise totale des engagements par le nouvel organisme assureur), en cas de résiliation ou non renouvellement du contrat, de la convention ou du bulletin d'adhésion pendant la période transitoire pré citée.

En complément, l'année 2011 a de nouveau été marquée par un impact significatif avec la nouvelle mesure relative à l'article 88 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012, visant à raccourcir d'un an la phase transitoire de recul de l'âge de départ à la retraite (passage d'un horizon 2018 à 2017).

Parallèlement à ces évolutions de textes, le traitement comptable retenu par le Groupe AG2R LA MONDIALE privilégie :

- pour les comptes sociaux en normes françaises, l'application stricte des textes qui prévoient l'étalement de la charge complémentaire, à l'exception des contrats résiliés ;
- pour les comptes combinés en normes IFRS la vision la plus économique, prudemment estimée et intermédiaire entre un étalement total de la charge complémentaire permis par les textes et une absence d'étalement de cette charge qui ne prendrait en compte ni le droit octroyé par la loi à l'organisme d'assurance en cas de résiliation, ni les ressources futures que constituent les majorations tarifaires compensatoires ou les diminutions de garantie.
- le traitement comptable retenu dans les comptes combinés vise à ne pas reporter dans le futur d'éventuelles pertes qui résulteraient de l'insuffisance des majorations tarifaires futures (ou diminution de garanties) et indemnités de résiliation probables au regard de la charge résiduelle de provisionnement à couvrir chaque année.

Les provisions pour risques croissants sont constituées pour les assurés des contrats individuels ayant atteint l'âge de 55 ans et dont la cotisation devient viagère à compter de ce moment.

Une provision pour risques croissants est également constituée pour les opérations d'assurance contre les risques incapacité et invalidité.

Les provisions pour risques en cours sont constatées lorsque la charge des sinistres futurs, frais de gestion inclus et compte tenu de produits financiers futurs prudemment

estimés et dans le respect imposé par le Code des assurances, est estimée supérieure aux primes jusqu'à la prochaine échéance de révision de la prime.

Les contrats d'investissements sans participation discrétionnaire

Les contrats d'investissements sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités comme des passifs financiers entrant dans le champ de la norme IAS 39. Ces contrats sont donc comptabilisés :

- soit en juste valeur avec la variation allant au compte de résultat. Il s'agit principalement des contrats libellés en unités de comptes.
- soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La comptabilité de dépôt est appliquée à tous ces contrats. Les primes nettes reçues de ces contrats ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires ; l'ensemble des chargements associés à ces contrats sont enregistrés au compte de résultat au poste « autres produits d'exploitation ».

4.2.13. Test de suffisance des passifs

Des tests de suffisance du passif sont réalisés pour s'assurer du caractère suffisant des passifs d'assurance (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises). Ce test s'appuie sur une valeur actuelle des marges du portefeuille qui est comparée aux engagements pris vis-à-vis des clients. Il inclut des risques spécifiques comme les options et garanties ne faisant pas l'objet de règles de provisionnement détaillées en normes françaises. Le taux d'actualisation du risque est le taux de marché plus une prime de risque calculée sur la base de la moyenne du secteur d'activité.

Les insuffisances éventuelles sont provisionnées avec pour contrepartie un impact en résultat.

La SGAM AG2R LA MONDIALE n'a pas eu, à ce titre, en 2012 comme pour les exercices précédents, à enregistrer de provisions supplémentaires.

4.2.14. Méthode d'affectation des charges par destination

Le référentiel IFRS permet de conserver la répartition des charges par destination que le Groupe applique suite à l'arrêté du 20 juin 1994 relatif au nouveau plan comptable assurance.

Cette démarche a pour objectif de répartir les charges d'exploitation, préalablement comptabilisées par nature, entre les différentes grandes fonctions des sociétés. La démarche retenue par la SGAM AG2R LA MONDIALE pour passer des comptes par nature à la répartition par destination se fait par répartitions successives en cascade des coûts complets de chaque service. À l'issue de cette répartition, les coûts de services sont répartis entre les grandes fonctions de l'entreprise : acquisition et administration des contrats, règlements des prestations, gestion des placements et autres services techniques.

4.2.15. Plus et moins values de cessions intra-groupe

Les plus et moins values réalisées par les sociétés d'assurance du périmètre sur les cessions internes du type cessions immobilières sont éliminées avec application de participation aux bénéfices différée. De plus, les résultats dégagés lors des cessions internes portant sur des titres de participation de sociétés combinées sont retraités ; celles-ci ne donnent par contre pas lieu à application de participation aux bénéfices différée, dans la mesure où ils sont stratégiques et destinés à être détenus sans limitation de durée.

4.2.16. Participation aux bénéfices différée

Les provisions pour participation aux bénéfices correspondent aux participations des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par les compagnies. Elles sont destinées à être versées aux assurés et à accroître leurs garanties après incorporation aux provisions mathématiques.

4.2.17. Provision pour participation aux bénéfices différée et comptabilité reflet

La comptabilité reflet est appliquée par le Groupe aux contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire : lorsque des plus ou moins values latentes sont comptabilisées, une provision pour participation aux bénéfices est enregistrée. À toute plus ou moins value latente sur les actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat est associé un impact de la comptabilité reflet en compte de résultat. De la même façon, à toute plus ou moins value latente sur les actifs disponibles à la vente enregistrée par capitaux propres, correspond un impact de la comptabilité reflet comptabilisé en capitaux propres.

Cette provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée d'une part sur la base des participations aux bénéfices octroyées aux assurés dans les années passées et d'autre part sur les éléments prévisionnels de l'ensemble AG2R LA MONDIALE.

Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires.

4.2.18. Impôts différés

Ils sont comptabilisés en appliquant l'approche bilan de la méthode du report variable.

Il n'est pas constaté d'impôts différés sur les retraitements d'opérations intra-groupe liés à des titres de participations.

En ce qui concerne la prise en compte des actifs et passifs d'impôts différés :

- l'impôt différé passif est toujours comptabilisé (hormis le cas précité) ;
- en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

4.3. Les retraitements de combinaison Homogénéisation des comptes sociaux

Les comptes des filiales combinées qui n'appliquent pas le plan comptable assurance sont transposés par l'intermédiaire d'une interface qui permet le passage des comptes individuels aux comptes Groupe.

Provisions pour dépréciations à caractère durable

Les éventuelles provisions constituées par la SGAM AG2R LA MONDIALE sur les titres de ses participations consolidées sont neutralisées.

Provisions pour risques et charges

Les provisions comptabilisées à titre prudentiel et dont la probabilité de sortie de ressources est faible sont neutralisées.

Provisions pour risque d'exigibilité

Ces provisions sont constituées dans les comptes sociaux des entreprises d'assurance françaises du Groupe lorsque la valeur globale des actions, immeubles et titres inscrits au bilan est supérieure à la valeur de réalisation de ces biens. Dans les comptes combinés IFRS, ces provisions ne sont pas maintenues. Elles sont remplacées par les dépréciations IFRS sur les titres ou les

immeubles tels que les tests de dépréciation les font apparaître.

Provisions pour égalisation

Dans la mesure où elles ne correspondent pas à un engagement envers les assurés ou souscripteurs de contrats, ces provisions sont éliminées en consolidation, conformément aux dispositions en vigueur. Pour rappel, elles sont définies selon les articles R.331-3 et 331-6 du Code des assurances et sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès ou contre les risques de dommages corporels.

Intérêts minoritaires

La totalité du résultat de la tontine Pasiphaé est reprise à ce poste.

Réserve de capitalisation

Pour rappel, la réserve de capitalisation a connu en 2010 une évolution réglementaire (Loi de finance 2011), avec une fiscalisation dès les comptes sociaux.

En ce qui concerne les flux de période de la réserve de capitalisation, les mouvements de l'exercice de cette réserve, affectant le compte de résultat dans les comptes individuels, sont toujours annulés. Le retraitement ne donne pas lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée sauf s'il existait une probabilité forte de cession à court terme qui entraînerait une reprise de cette réserve.

Dans les comptes sociaux, la dotation à la réserve de capitalisation n'est plus déductible et la reprise de cette réserve n'est plus taxable. Cette modification revient à considérer que les plus ou moins values obligataires qui donnent lieu à dotation/reprise de réserve de capitalisation entrent dans le calcul de l'impôt (non déductibilité des flux sur la réserve de capitalisation). La charge ou le produit théorique d'impôt lié au retraitement fiscal est comptabilisé en compte non technique (avec contrepartie réserve de capitalisation) et contribue au résultat non technique de l'entreprise ; ce flux est neutralisé dans les comptes consolidés.

Impôts différés

Ils sont constatés dans les comptes combinés en application des principes de consolidation. Il n'est pas constaté d'impôt différé dans les comptes sociaux.

Les impôts différés sont constatés en fonction du taux applicable lors de leur survenance. Si ce taux est connu à l'avance, il est retenu ; à défaut, on retient le taux applicable au titre de l'exercice où ils sont constatés.

La loi de Finances précédente avait engendré une majoration de 5% de l'impôt sur les sociétés pour l'impôt payé en 2012 et 2013, avec par conséquent un taux de 36,10 % à court terme pour les comptes sociaux. La dernière loi de Finances a reconduit cette majoration pour 2 ans.

De façon concrète, dans les comptes combinés, le taux de 34,43 % s'applique pour l'ensemble des impôts différés sauf pour les cas dont on sait de façon sûre qu'ils se dénoueront d'ici 2015. A titre d'exemple, les retraitements IFRS liés à la revalorisation des placements s'inscrivent dans une perspective moyen - long terme (pour l'essentiel, les placements seront conservés au-delà de 2015) et le taux utilisé est donc logiquement de 34,43 %.

En application de la norme IAS 12, le Groupe ne pratique pas d'actualisation des flux pour déterminer ses provisions d'impôts différés. Les impôts différés naissent de la différence temporelle apparaissant entre la base taxable des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les comptes combinés. Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que le profit d'impôts sera utilisable.

Engagements sociaux

Les engagements sociaux de la SGAM AG2R LA MONDIALE sont estimés sur la base de données actuarielles et de la méthode des unités de crédit projetés : les droits des salariés sont calculés sur la base de la Convention collective ou conformément aux engagements contractuels avec un âge moyen de départ à la retraite établi par catégorie de personnel, les tables de mortalité TF 00/02 et TH 00/02 et le taux d'actualisation qui fait référence à un taux sans risque de marché de même maturité que les engagements. Ce taux déterminé à partir du taux de rendement des obligations d'entreprises de 1ère catégorie s'élève pour l'exercice 2012 à 3,30 %.

Les régimes pris en compte sont à cotisations définies ou à prestations définies. Les régimes à prestations définies sont les suivants : les médailles du travail, les indemnités de fin de carrière et les régimes chapeaux.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, le Groupe n'est engagé qu'au versement annuel des cotisations à un fonds d'assurance. La société concernée est Arial assurance. Les cotisations sont indiquées en annexe.

Dans le cas des régimes à prestations définies, les passifs ou les actifs du régime sont reconnus au bilan comme la différence entre la dette actuarielle (la part acquise de la valeur actuelle des engagements futurs) et la juste valeur des actifs des plans d'assurance. La méthode du corridor n'est pas retenue par le Groupe. Le coût, les pertes et gains actuariels de période sont passés directement par résultat.

Réassurance interne

Les flux résultant des traités de réassurance interne sont éliminés et les comptes établis par les cédantes sont comptabilisés sans décalage chez les cessionnaires.

4.4. La présentation des comptes

La présentation du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe a été réalisée conformément aux principes édictés par les normes et aux pratiques actuellement en vigueur.

Présentation de l'information sectorielle

Des comptes de résultat et bilans sectoriels par activités sont présentés au début des états financiers. Ils comportent une décomposition selon les trois grands types de canaux de distribution :

- réseau salarié ;
- courtage ;
- partenariat ;
- et « autre », relatif aux autres activités non significatives de type gestion d'actifs, holding ou vini-viticole.

Il n'a pas été réalisé de décomposition géographique des états financiers dans la mesure où l'essentiel de l'activité s'exerce en France. Le tableau de détail du chiffre d'affaires mentionne cependant la part hors France, à savoir Luxembourg.

Le secteur « autres activités » est marginal. Les éléments s'y rapportant sont regroupés sous la ligne « autres produits nets » dans le compte de résultat.

Les éliminations des opérations inter sectorielles sont positionnées dans chacun des postes du bilan ou du compte de résultat.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe est établi selon la méthode indirecte.

Les acquisitions et cessions de placements (actions, obligations et autres) et les revenus des placements ont été classés dans la catégorie « flux de trésorerie provenant des activités d'investissement ». Les émissions ou rachats de dettes subordonnées (et intérêts associés) ainsi que les dividendes reçus ou versés ont quant à eux été inclus dans la partie « flux de trésorerie provenant des activités de financement ».

comptes combinés 2012

5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

5.1. Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	2012			2011		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
La Mondiale Partenaire	7 124		7 124	7 124		7 124
68 Faubourg	9 623	-9 623	0	9 623	-9 623	0
La Mondiale	13 242		13 242	13 242		13 242
Aprep	6 915		6 915	6 915		6 915
Prado Epargne	4 962		4 962	4 962		4 962
Écarts d'acquisition actif au 31 décembre 2012	41 866	-9 623	32 243	41 866	-9 623	32 243

La valeur nette comptable antérieure à la date de première application des normes IFRS a été figée en colonne "Brut".

5.2. Autres actifs incorporels

L'objectif de ce tableau est de distinguer au sein des actifs incorporels les valeurs de portefeuille et les logiciels. Il a aussi pour but de mettre en évidence les flux de la période en termes d'acquisition / cessions et d'amortissements.

2012 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 ^{er} janvier	Entrée de périmètre	Acquisitions	Cessions / Transfert	Sortie de périmètre	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation / Amortissement au 1 ^{er} janvier	Entrée de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Sortie de périmètre	Dépréciation / Amortissement au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Valeurs de portefeuille	13 832	0	0	0		13 832	-7 374		-592	0		-7 965	5 867
Logiciels	137 627	14 188	7 728	-6 504		153 039	-116 494		-9 140	3 099		-122 535	30 504
Autres	1 585	0	0	-271		1 314	-561		-18	0		-578	735
Total	153 043	14 188	7 728	-6 775	0	168 184	-124 428	0	-9 749	3 099	0	-131 078	37 106

2011 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 ^{er} janvier	Entrée de périmètre	Acquisitions	Cessions / Transfert	Sortie de périmètre	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation / Amortissement au 1 ^{er} janvier	Entrée de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Sortie de périmètre	Dépréciation / Amortissement au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Valeurs de portefeuille	14 377	0	305	-850	0	13 832	-6 883	0	-703	212	0	-7 374	6 458
Logiciels	129 982	0	11 305	-3 660	0	137 627	-108 060	0	-8 857	423	0	-116 494	21 133
Autres	1 585	0	0	0	0	1 585	-544	0	-17	0	0	-561	1 024
Total	145 943	0	11 610	-4 510	0	153 043	-115 487	0	-9 576	635	0	-124 428	28 615

5.3. Notes sur les placements

5.3.1. Décomposition des placements

Ce tableau vise à fournir la décomposition des placements selon les catégories IFRS et les intentions de détention.

2012

Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Placements comptabilisés au coût amorti								
Immobilier d'exploitation	232 145	-1 812	-35 164		195 169	0,29	224 650	29 481
Immobilier de placement	2 357 987	-21 491	-206 696		2 129 800	3,13	2 837 942	708 142
Placements disponibles à la vente								
Parts de sociétés immobilières	613			387	1 001	0,00		
Obligations	38 334 545	-23 053	62 207	3 744 612	42 118 311	61,92		
OPCVM	606 272	-106 231		133 228	633 269	0,93		
Actions	3 195 929	-1 244 717		664 505	2 615 718	3,85		
Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat								
Immobilier					37 617	0,06		
Obligations					690 555	1,02		
OPCVM					1 866 885	2,74		
Instruments dérivés					142 511	0,21		
Prêts	3 019 739	-396			3 019 343	4,44		
Total des placements hors unités de compte								
					53 450 179	78,58		737 623
Total des placements représentant les contrats en unités de compte								
Immobilier (comptabilisé en juste valeur par résultat)					67 015	0,10		
Autres placements (comptabilisés en juste valeur par résultat)					14 506 472	21,33		
Total des placements								
					68 023 665	100,00		737 623

comptes combinés 2012

2011

Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Placements comptabilisés au coût amorti								
Immobilier d'exploitation	234 547	-237	-33 320		200 990	0,34	223 551	22 561
Immobilier de placement	2 344 593	-14 253	-233 581		2 096 759	3,56	2 859 397	762 638
Placements disponibles à la vente								
Parts de sociétés immobilières	596	0		271	867	0,00		
Obligations	35 748 206	-69 990	119 877	193 963	35 992 056	61,13		
OPCVM	646 106	-134 643		101 644	613 107	1,04		
Actions	3 238 847	-1 157 898		419 908	2 500 857	4,25		
Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat								
Immobilier					44 860	0,08		
Obligations					396 583	0,67		
OPCVM					1 069 238	1,82		
Instruments dérivés					55 757	0,09		
Prêts	2 499 718	-2 254			2 497 464	4,24		
Total des placements hors unités de compte					45 468 538	77,23		785 199
Immobilier (en juste valeur par résultat)					62 470	0,11		
Autres placements (en juste valeur par résultat)					13 344 691	22,67		
Total des placements en unités de compte					13 407 160	22,77		
TOTAL DES PLACEMENTS					58 875 699	100,00		785 199

5.3.2. Tableau de variation des valeurs brutes de l'immobilier d'exploitation et de placement

Ce tableau met en évidence les flux de période (acquisitions, cessions...) des valeurs brutes relatifs à l'immobilier du Groupe évalué au coût, en distinguant immobilier d'exploitation et de placement. Pour réconcilier le solde avec les montants présentés au bilan, il convient d'ajouter les amortissements et éventuelles dépréciations (voir 5.3.1).

2012					
(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Clôture
Immobilier d'exploitation	234 547	2 389	-84	-4 708	232 144
Immobilier de placement	2 344 593	243 206	-234 518	4 708	2 357 989
Total	2 579 140	245 595	-234 602	0	2 590 133

2011					
(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Clôture
Immobilier d'exploitation	242 943	13 513	-76	-21 833	234 547
Immobilier de placement	2 376 028	61 376	-113 544	20 733	2 344 593
Total	2 618 971	74 889	-113 619	-1 100	2 579 140

La colonne "Transferts" regroupe essentiellement des immobilisations en cours et des reclassements de poste à poste.

5.3.3. Détail des instruments financiers dérivés

La position bilantielle de 27 106 milliers d'euros (142 511 à l'actif et 115 405 au passif) est explicitée de la façon suivante :

Nature de la relation de couverture (en milliers d'euros)	Instruments dérivés liés à des couvertures d'actif			
	2012		2011	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Instruments dérivés isolés				
Swaps	1 090 162	-56 995	835 647	43 495
Forwards	825 000	79 685	375 135	12 262
Instruments dérivés	1 915 162	22 690	1 210 782	55 757

Nature de la relation de couverture (en milliers d'euros)	Instruments dérivés liés à des couvertures de passif			
	2012		2011	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps	138 000	4 416	446 882	-63 836
Forwards			162 408	-12 329
Instruments dérivés	138 000	4 416	609 290	-76 165

Tous les instruments dérivés sont des instruments négociés sur un marché de gré à gré.

Les swaps de taux permettent d'échanger la nature des taux d'intérêt (taux fixe ou taux variable) perçus sur les actifs ou payés sur les passifs.

Ces swaps de taux d'intérêt sont utilisés comme instruments de couverture afin de réduire le risque de taux lié aux engagements de versement d'intérêts sur les passifs. Ils sont adossés à des investissements obligataires afin d'obtenir des actifs synthétiques cohérents par rapport aux passifs, notamment aux titres subordonnés émis.

Les instruments dérivés sont présentés distinctement, soit à l'actif, soit au passif en fonction de la nature de l'instrument couvert.

comptes combinés 2012

5.4. Part des réassureurs dans les passifs techniques et financiers

Ce tableau a pour objectif de mettre en évidence la part des réassureurs dans les passifs techniques et financiers selon les catégories de classification IFRS : contrats d'assurance ou d'investissement. Les parts en euros et en unités de compte sont réparties au sein de ces deux catégories et les parts avec ou sans participation discrétionnaire sont présentées au sein des contrats d'investissements.

Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2012	2011	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance en euros	1 515 390	1 503 316	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	1 893	1 399	
Total	1 517 283	1 504 715	A

Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers liés à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2012	2011	
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	28 302	27 552	
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire		18 389	
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire	-	-	
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire			
Total	28 302	45 941	B

Réconciliation avec le solde au bilan	2012	2011	
Part des réassureurs dans la participation aux bénéfices	99 977	83 577	C
Total de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 645 560	1 634 231	A + B + C

5.5. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2012	2011
Primes acquises non émises	820 596	820 854
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	229 991	285 785
Créances nées d'opérations de réassurance	20 887	151 897
Participation bénéficiaire différée active	498 308	684 455
Total	1 569 782	1 942 991

La participation bénéficiaire différée active est présentée ci-dessous par nature de retraitement.

À l'exception de la participation bénéficiaire différée active, il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

5.5.1. Participation bénéficiaire différée active

(en milliers d'euros)	2012	2011
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat	-	39 564
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	-	105 098
Participation différée active relative à des plus values immobilières intragroupe	498 308	539 794
Total	498 308	684 455

5.6. Autres créances

(en milliers d'euros)	2012	2011
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	67 078	13 771
Personnel	1 447	3 515
Autres créances	11 853	161 718
- Provisions pour dépréciation	-5 245	-6 135
Total	75 133	172 868

Il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

5.7. Autres actifs corporels d'exploitation

(en milliers d'euros)	2012	2011
Valeur brute	80 375	71 039
Amortissements	-56 975	-51 195
Valeur nette	23 400	19 844

Il s'agit des actifs corporels d'exploitation hors immobilier d'exploitation, catégorie qui est présentée au sein des placements.

comptes combinés 2012

5.8. Frais d'acquisition reportés

Ce tableau met en évidence les flux entre ouverture et clôture pour les frais d'acquisition reportés, à savoir essentiellement la capitalisation de nouveaux contrats et les amortissements de période.

(en milliers d'euros)	2012	2011
Valeur nette au 1er janvier	782 503	766 827
Capitalisation de nouveaux contrats sur la période	132 768	118 219
Nouveaux contrats de la période (valeur brute)	132 768	118 219
Cessions de filiales		54
Portefeuilles de contrats destinés à être vendus		
Variation du périmètre des portefeuilles de contrats	0	-54
Amortissements de la période	133 629	123 408
Intérêts capitalisés	20 309	20 919
Pertes de valeurs reconnues au cours de la période	-23 843	
Reprises de pertes de valeur		
Amortissements et pertes de valeur	-137 164	-102 489
Variation de change		
Autres variations (*)		
Autres variations	0	0
Valeur nette au 31 décembre	778 108	782 503

(*) : ajustement des paramètres de calcul.

Conformément aux principes énoncés dans la partie 4.2, ils ne sont pas limités à l'écart de zillmérisation. Les principaux paramètres retenus respectent les règles de prudence et se composent essentiellement d'une durée de vie des contrats limitée à 15 ans pour les frais engagés jusque 2004, durée portée à 22 ans à compter de 2005 et d'un taux d'actualisation de 1,75 %, soit 60% du taux moyen des emprunts d'Etat, au 1er janvier 2012 .

5.9. Impôts différés

5.9.1. Mise en évidence des impôts différés actif et passif

L'incidence sur les postes d'impôts différés du bilan s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2012	2011
Impôts différés actif	231 202	276 746
Impôts différés passif	775 555	665 335
Incidence nette	-544 353	-388 589
inscrits à l'actif du bilan	13 243	13 747
inscrits au passif du bilan	557 596	402 336

En présentation bilan, les impôts actifs sont compensés avec les impôts différés passifs de la même entité fiscale.

5.9.2. Analyse des impôts différés par grandes natures de retraitements

(en milliers d'euros)	2012		2011 (Proforma)		2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires	32 071	210 270	70 383	251 051	70 383	251 051
Retraitements :						
frais d'acquisition reportés		254 014		253 262		253 262
provisions techniques	120 156	72 027	115 283	73 196	115 283	73 196
opérations intra-groupe	11 781	-6 229	12 028	-7 569	12 028	-7 569
réserve de capitalisation	9 580	9 771	9 582	9 771	9 580	9 771
réévaluation des placements	53 647	205 060	67 471	48 858	67 473	48 858
écarts d'évaluation		20 762	0	21 052		
autres retraitements	3 969	9 881	316	14 031	-261 000	-226 233
Compensations actif-passif	-217 959	-217 959	-262 999	-262 999		
Incidence nette	13 243	557 596	12 064	400 653	13 747	402 336
	-544 353		-388 589		-388 589	

comptes consolidés 2012

5.10. Dettes de financement

Les dettes de financement sont évaluées au coût.

(en milliers d'euros)	échéance	2012	2011
Titres subordonnés à durée indéterminée	Durée indéterminée (option de rachat le 14/10/2013)	400 000	400 000
Titres subordonnés remboursables α	27/01/2013	15 000	15 000
Titres subordonnés remboursables β	23/12/2013	12 000	17 500
Titres participatifs	Durée indéterminée	20 000	20 000
Total		447 000	447 000

Caractéristiques des dettes de financement

	Taux d'intérêt applicable	Marché de cotation	Code ISIN
Titres subordonnés à durée indéterminée	5,875% jusqu'en 2013 puis Euribor 3 mois + 2,70% au delà	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg	FRO010021287
Titres subordonnés remboursables α	Euribor 6 mois + 0,50%	Non coté	Non applicable
Titres subordonnés remboursables β	Euribor 3 mois + 2,50% pour 6 000 K€ Euribor 3 mois + 1,80% pour 6 000 K€	Non coté	Non applicable
Titres participatifs	N/A	Non coté	Non applicable

5.11. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

5.11.1. Décomposition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

Les passifs techniques et financiers sont classés en contrats d'assurance et d'investissement, libellés ou non en unités de compte. Les tableaux suivants explicitent cette décomposition.

Passifs relatifs à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2012	2011	
Provisions mathématiques	23 720 456	23 636 583	
Provisions pour primes non acquises	1 395	1 398	
Provisions pour sinistres	1 866 952	1 063 091	
Autres provisions	703 733	793 104	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en euros	26 292 536	25 494 176	A
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	4 906 331	4 578 794	B
Total	31 198 867	30 072 970	

Passifs relatifs à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2012	2011	
Provisions mathématiques	18 464 707	16 608 167	
Provisions pour primes non acquises		-	
Provisions pour sinistres	17 517	17 036	
Autres provisions	893	448	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	18 483 117	16 625 651	C
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	32 349	35 230	D
Sous-total des passifs relatifs à des contrats d'investissement en euros	18 515 466	16 660 881	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire	6 515 565	5 703 965	E
Passifs financiers relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire	2 978 532	2 873 065	F
Sous-total des passifs relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte	9 494 097	8 577 030	
Total	28 009 563	25 237 911	

Réconciliation avec les soldes du bilan	2012	2011	
Total des passifs techniques hors unités de compte suivant les tableaux ci-dessus	44 808 002	42 155 057	A + C + D
Participation aux bénéfices sociale	1 055 639	632 888	
Total des passifs techniques et financiers hors unités de compte	45 863 640	42 787 945	
Total des passifs techniques et financiers libellés en unités de compte	14 400 429	13 155 824	B + E + F

L'agrégat "Participation aux bénéfices sociale" intègre des reclassements effectués en consolidation.

Les éventuelles provisions pour risques croissants ou risques en cours sont classées dans la rubrique "autres provisions".

Dans la mesure où la notion de juste valeur des contrats n'a pas encore été définie, le groupe attend la phase II des IFRS pour donner une définition et un montant adéquats de cette juste valeur.

5.11.2. Analyse de la variation des passifs techniques et financiers du 1er janvier au 31 décembre

(en milliers d'euros)		2012			TOTAL
		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1er janvier	1	30 072 969	22 329 616	2 908 295	55 310 880
Primes	a	4 226 718	4 234 655	126 882	8 588 255
Prestations	b	3 781 084	2 669 828	307 722	6 758 634
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	1 364 746	1 305 056	282 844	2 952 645
Résultat technique et autres	d	689 296	125 005	9 315	823 616
Transferts	e	69 576	-54 054	-15 522	0
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	-61 921	-1 152	-247	-63 321
Variations de change	g	-2 841	-20 606	25 668	2 221
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre	2	31 198 866	24 998 682	3 010 881	59 208 430

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

comptes combinés 2012

2012

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1er janvier	1	1 504 715	27 552	18 389	1 550 656
Primes cédées	a	781 989	9 832	728	792 549
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	606 352	8 018	2 752	617 121
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC,PB, ACAV)	c	10 067	22 026	0	32 093
Résultat technique et autres cédés	d	164 092	634	191	164 917
Transferts	e	0	0	0	0
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	-9 044	-22 456	-16 175	-47 675
Variations de change	g	0	0	0	0
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre	2	1 517 283	28 302	0	1 545 585

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

2011

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1er janvier	1	30 857 129	20 576 271	3 032 963	54 466 363
Primes	a	4 228 667	3 106 679	100 545	7 435 891
Prestations	b	3 555 336	2 255 803	241 483	6 052 622
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	391 908	40 622	-88 956	343 574
Résultat technique et autres	d	683 040	158 936	10 349	852 325
Transferts	e	-813	27 399	-26 585	0
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	-1 165 765	987 967	139 207	-38 591
Variations de change	g	220	5 417	2 953	8 590
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre	2	30 072 969	22 329 616	2 908 295	55 310 880

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

2011

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1er janvier	1	1 481 742	23 974	15 876	1 521 592
Primes cédées	a	764 384	13 629	0	778 013
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	627 955	7 447	12 828	648 231
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC,PB, ACAV)	c	93 744	-1 430	-23	92 291
Résultat technique et autres cédés	d	205 312	1 174	-15 364	191 121
Transferts	e	0	0	0	0
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	-1 888	0	0	-1 888
Variations de change	g	0	0	0	0
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre	2	1 504 715	27 552	18 389	1 550 656

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

5.12. Participation aux bénéfices différée passive relative à l'application de la comptabilité reflet

(en milliers d'euros)	2012	2011
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat	92 101	-
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	3 101 593	-
Participation différée passive relative à d'autres retraitements	-	-
Total	3 193 694	-

5.13. Provisions pour risques et charges

5.13.1. Tableau récapitulatif des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	2012	2011
Provisions pour engagements sociaux	34 306	21 154
Provisions pour litiges	31 167	42 721
Provisions à caractère financier	6 677	4 800
Autres provisions pour risques et charges	837	1 203
Total	72 987	69 879

5.13.2. Analyse par nature des provisions pour risques et charges et explication de la variation de l'exercice

(en milliers d'euros)	provisions pour litiges	provisions à caractère financier	autres provisions pour risques et charges
Valeur comptable au 1er janvier 2012	42 721	4 800	1 203
Dotations de l'exercice	2 697	1 877	831
Reprises de l'exercice relatives à des provisions utilisées	-14 066	0	-1 192
Reprises de l'exercice relatives à des provisions non utilisées	-62	0	-5
Autres mouvements de l'exercice	-123	0	0
Valeur comptable au 31 décembre 2012	31 167	6 677	837

Les provisions pour engagements de retraite font l'objet d'une analyse spécifique ci-après.

comptes combinés 2012

5.13.3. Provisions pour engagements de retraite

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles prises en compte pour ce calcul de provisions pour engagements de retraite sont explicitées dans le tableau récapitulatif ci-dessous. La SGAM étant la combinaison des deux périmètres La Mondiale et AG2R, leurs spécificités éventuelles sont mises en évidence dans ce tableau.

	Exercice 2012	Exercice 2011
Droits des salariés calculés sur la base de :	Périmètre La Mondiale : La convention collective nationale; Départ à l'initiative du salarié. Périmètre AG2R : Accords d'entreprise; Départ à l'initiative du Salarié.	Périmètre La Mondiale : La convention collective nationale; Départ à l'initiative du salarié. Périmètre AG2R : Accords d'entreprise; Départ à l'initiative du Salarié.
Age de départ à la retraite :	Périmètre La Mondiale : 62 ans pour les administratifs; 65 ans pour les producteurs salariés de base, les échelons intermédiaires et les inspecteurs. Périmètre AG2R : Age de départ déterminé lorsque la durée de cotisation est atteinte.	Périmètre La Mondiale : 62 ans pour les administratifs; 65 ans pour les producteurs salariés de base, les échelons intermédiaires et les inspecteurs. Périmètre AG2R : Age de départ déterminé lorsque la durée de cotisation est atteinte.
Probabilité de vie au terme :	Périmètres La Mondiale et AG2R :Table de mortalité sexuée TF 00-02, TH00-02.	Périmètres La Mondiale et AG2R :Table de mortalité sexuée TF 00-02, TH00-02.
Probabilité d'être présent dans la société au terme :	Périmètres La Mondiale et AG2R : Table de rotation du personnel par âge.	Périmètres La Mondiale et AG2R : Table de rotation du personnel par âge.
Evolution des salaires (y compris inflation) :	Taux de revalorisation générale des salaires : 3,5 % pour le périmètre La Mondiale, 3 % Périmètre AG2R.	Taux de revalorisation générale des salaires : 3,5 % pour le périmètre La Mondiale, 3 % Périmètre AG2R.
Taux de charges sociales	Périmètre La Mondiale: Administratif : 58.80 %, autres salariés : 49.04 % - Périmètre AG2R : 67 %	Périmètre La Mondiale: Administratif : 58.80 %, autres salariés : 49.04 % - Périmètre AG2R : 67 %
Taux de rendement financier (y compris inflation) :	Périmètres La Mondiale et AG2R : 3.3%	Périmètres La Mondiale et AG2R : 4%
Personnel assuré :	Périmètres La Mondiale et AG2R : Ensemble du personnel.	Périmètres La Mondiale et AG2R : Ensemble du personnel.
Date de mise à jour :	31/12/2012	31/12/2011

Analyse des provisions pour engagements de retraite

Analyse des éléments du passif et de l'actif de l'exercice	2012	2011
Valeur actualisée de l'obligation d'ouverture	103 467	111 424
Intérêts sur actualisation	5 056	4 299
Coût des services rendus de la période	4 381	5 048
Coût des services passés non comptabilisés	6 461	
Effet liquidation, réduction	-	
Prestations servies	-4 280	-3 230
Ajustements des droits acquis	3 044	1 315
Ecart actuariel généré pendant l'exercice	733	-15 389
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	118 862	103 467
Juste valeur des actifs à l'ouverture	83 466	85 237
Rendement attendu des actifs	2 850	3 311
Cotisations	3 210	819
Prestations servies	-9 267	-4 331
Ajustements des droits acquis	-	
Cessions, acquisitions	-	
Ecart actuariel sur actifs généré pendant l'exercice	4 915	-1 569
Juste valeur des actifs à la clôture	85 173	83 466
Montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat	2012	2011
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	118 862	103 467
Juste valeur des actifs de clôture	85 173	83 466
Valeur actuelle des obligations non financées		
Reclassement entre provision mathématique et provision retraite	617	1 153
Coût des services passés non comptabilisés		
Passif comptabilisé au bilan	34 306	21 154
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 381	5 048
Intérêts sur actualisation	5 056	4 299
Rendement attendu des actifs de couverture	2 308	2 995
Ajustements des droits acquis	3 044	1 315
Profit / perte actuariel net comptabilisé au cours de l'exercice	2 978	-12 081
Coût des services		
Amortissement de l'exercice		
Charge comptabilisée au compte de résultat	13 152	-4 414

comptes combinés 2012

5.14. Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2012	2011
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	580 855	737 660
Dettes nées d'opérations de réassurance	575 260	592 915
Total	1 156 116	1 330 575

Il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an.

5.15. Autres dettes

(en milliers d'euros)	2012	2011
Dépôts et cautionnements reçus	16 829	16 712
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	136 281	141 513
Personnel	37 720	35 427
Autres dettes	3 577 810	3 069 583
Total	3 768 640	3 263 234

A l'exception des dépôts reçus des locataires, il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an.

5.16. Engagements hors-bilan

(en milliers d'euros)	2012	2011
Engagements donnés		
Engagements de garanties (cautions et avals)	1 675	2 765
Engagements sur titres (nantissements)	151 276	102 349
Autres engagement donnés	19 702	3 720
Engagements reçus		
Engagements de garanties (cautions et avals)	7 065	19 579
Engagements sur titres (nantissements)	1 107 224	1 024 682
Autres engagements reçus	-	-

Les cautions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1. Primes ou chiffre d'affaires des autres activités par zone géographique

(en milliers d'euros)				2012	2011
	France	Union Européenne	Reste du monde	Total	Total
Primes de l'assurance vie	4 766 094	1 692 139		6 458 233	5 458 863
Primes de l'assurance non vie	1 986 249			1 986 249	1 887 127
Variation des provisions pour primes non acquises	2			2	12
Chiffre d'affaires des autres activités	72 439			72 439	41 279
Total	6 824 784	1 692 139	0	8 516 923	7 387 282

La zone géographique est définie par le pays d'émission de la prime ou du chiffre d'affaires.

6.2. Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	2012	2011
Subventions liées aux majorations légales de rentes	14 133	14 960
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	17 636	17 823
Autres produits	9 129	14 436
Total	40 898	47 219

6.3. Produits financiers

Décomposition des produits financiers (en milliers d'euros)	Produits des placements		Plus values de cession		Etalement de la surcote décote sur obligations		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
	Placements immobiliers	210 352	207 846	36 090	77 176	-	-	246 442
Valeurs mobilières et prêts	1 765 008	1 704 809	880 464	528 707	65 282	67 840	2 710 754	2 301 357
Produits financiers sur placements hors unités de compte	1 975 359	1 912 655	916 554	605 883	65 282	67 840	2 957 196	2 586 379

Les valeurs mobilières sont essentiellement des placements disponibles à la vente.

Les plus ou moins values sur cessions intragroupe (y compris d'immeubles) sont retraitées, avec application de participation bénéficiaire différée et d'impôt différé.

Le montant net des plus values de cessions sur les actifs disponibles à la vente est de 427 millions d'euros, dont 509 millions d'euros de plus value et -82 millions d'euros de moins value.

comptes combinés 2012

6.4. Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers

L'objectif de ce tableau est de mettre en évidence les variations de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers, y compris l'ajustement relatif aux variations des contrats en unités de compte.

La juste valeur par résultat correspond à l'option de juste valeur (pas de classement en trading).

(en milliers d'euros)	2012	2011
Variation de valeur des instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat	149 563	-43 847
Ajustement ACAV	1 425 684	-1 056 909
Variation de dépréciation	-57 016	-347 029
Total	1 518 231	-1 447 786

6.5. Charges des prestations des contrats

(en milliers d'euros)	2012	2011
Charge des sinistres	-6 439 064	-5 882 878
Charge des provisions d'assurance *	-2 956 252	317 264
Participation des assurés aux résultats	-1 898 971	-1 423 318
Total	-11 294 287	-6 988 932

* la charge des provisions d'assurance inclut la variation des provisions en unités de compte, ce qui explique notamment la variation matérialisée d'une année à l'autre.

6.6. Charges ou produits nets des cessions en réassurance

(en milliers d'euros)	2012	2011
Primes cédées	-899 004	-797 754
Cession de charges de sinistres	734 998	686 927
Cession de provisions techniques	48 441	-33 986
Commissions reçues des réassureurs	89 617	109 794
Participation aux résultats cédée	18 305	34 512
Résultat financier		1 433
Charge nette de réassurance	-7 643	926

6.7. Charges financières et de financement

Décomposition des charges financières (en milliers d'euros)	Frais de gestion des placements		Moins value de cession		Amortissements / Étalement de la surcote décote sur obligations		Autres charges financières		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Placements immobiliers	-34 555	-39 555	-31 410	-48 410	-15 637	-52 266	-	-	-81 602	-140 231
Valeurs mobilières et prêts	-23 684	1 797	-182 169	-239 479	-70 968	-51 504	-35 048	-49 524	-311 869	-338 710
Charges financières sur place- ments hors unités de compte	-58 239	-37 758	-213 580	-287 889	-86 605	-103 770	-35 048	-49 524	-393 471	-478 941

Les amortissements des valeurs mobilières concernent uniquement les obligations au titre de l'étalement de la prime ou de la décote comptabilisées lors de l'achat ou de la souscription.

Les autres charges financières incluent 23,1 millions d'euros de charges de financement en 2012 contre 23,6 en 2011.

6.8. Charges de gestion

(en milliers d'euros)	2012	2011
Frais d'acquisition des contrats	-385 209	-355 727
Frais d'administration	-316 158	-286 010
Autres charges techniques	-124 510	-98 053
Total	-825 877	-739 791

6.9. Notes sur l'impôt sur les résultats

6.9.1. Tableau récapitulatif

(en milliers d'euros)	2012	2011
Charge d'impôt de la SGAM et des sociétés combinées	-164 285	-62 231
Retraitements d'impôts différés	-18 074	-62 413
Total	-182 359	-124 644

Un groupe fiscal a été constitué entre La Mondiale et ses principales filiales détenues à plus de 95 %. La convention d'intégration fiscale permet à La Mondiale de conserver le bénéfice éventuel des économies d'impôt.

comptes combinés 2012

6.9.2. Analyse par nature de la charge d'impôt et des retraitements d'impôts différés

(en milliers d'euros)	2012	2011
Charge d'impôt de la SGAM et des sociétés combinées	-164 285	-62 231
impôts différés sur différences temporaires	9 903	-34 112
impôts différés relatifs au retraitement des frais d'acquisition reportés	-752	-7 669
impôts différés relatifs au retraitement de provisions techniques	4 933	-21 168
impôts différés relatifs à la réévaluation des placements	1 044	1 608
impôts différés relatifs au retraitement de la réserve de capitalisation	-33 308	0
impôts différés relatifs à d'autres retraitements	106	-1 072
Total des retraitements d'impôts différés	-18 074	-62 413
Total	-182 359	-124 644

6.9.3. Tableau de preuve d'impôt

Le tableau suivant a pour objectif de réconcilier la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt effective qui apparaît au compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2012	2011
Résultat avant impôt	509 794	366 828
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	-175 522	-126 299
Différences permanentes	695	780
Différences de taux	281	-156
Impositions à taux réduit (revenus des placements)	-113	-7 353
Activation de différences temporelles non constatées à la clôture précédente	12 188	
Activation de déficits fiscaux non constatés à la clôture précédente		
Résultats non soumis à l'impôt sur les sociétés	-14 810	258
Retraitements de combinaison non soumis à impôt différé	4 068	9 119
Crédits d'impôts	340	532
Autres éléments liés à l'entrée en fiscalité des IP et mutuelles	24 064	
Autres	-33 550	-1 526
Charge d'impôt effective au compte de résultat	-182 360	-124 644

La rubrique "Autres" inclut :

Pour l'exercice 2012, la charge d'impôt complémentaire liée à l'impact de la réforme fiscale de la réserve de capitalisation, plus précisément la mise en place de "l'exit tax", pour un montant de 33 304 milliers d'euros.

Pour l'exercice 2011, la rubrique "Autres" comprend la charge d'impôt complémentaire sur les entités fiscalisées du groupe dont le chiffre d'affaire dépasse 250M€.

6.10. Personnel

L'effectif permanent des sociétés de la SGAM AG2R LA MONDIALE au 31 décembre 2012 s'élève à 7 751 personnes.

Le chiffre de la partie AG2R inclut le personnel travaillant pour l'activité de retraite complémentaire.

Les engagements du Groupe pour les sociétés combinées, en matière de pensions et indemnités de départ à la retraite sont inscrits au compte de provisions pour risques et charges. Ils s'élèvent à 34,3 millions d'euros à fin 2012.

6.11. Informations sur les parties liées

L'objectif de cette partie est de donner un ensemble d'informations sur les parties liées avec AG2R LA MONDIALE, à savoir les entités du groupe combiné, les partenaires tels qu'AEGON et les dirigeants. Ces informations sont classées par thèmes.

6.11.1. Réassurance

La Mondiale effectue des opérations de réassurance avec les sociétés La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner; dans ces cas, c'est La Mondiale qui remplit le rôle de réassureur.

AG2R Prévoyance effectue ces opérations de réassurance avec de nombreuses entités du palier de combinaison, et également Arial assurance (filiale du périmètre La Mondiale).

Il peut s'agir d'opérations en acceptation, notamment avec AG.Mut, Arial Assurance (Prévoyance - Santé), Force Sud, Prima, Primamut ou d'opérations cédées, par exemple avec Force Sud et Isica Prévoyance.

6.11.2. Prestations de service

Les sociétés La Mondiale Gestion d'Actifs, GIE La Mondiale Cash et GIE La Mondiale Groupe ont des liens de prestations de service avec la majeure partie des entités consolidées du périmètre La Mondiale (prestations de gestion d'actifs et rétrocessions associées, refacturation de gestion de trésorerie, mise à disposition de moyens humains et informatiques).

La société Agicam (gestion d'actifs) a des liens de prestations de service avec la majeure partie des entités combinées du périmètre AG2R (prestations de gestion d'actifs, refacturation de gestion de trésorerie).

6.11.3. Emprunts subordonnés

La Mondiale a souscrit les emprunts subordonnés émis par les entités La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner. La société Arial assurance a émis ses emprunts subordonnés pour moitié auprès de La Mondiale et pour moitié auprès d'AG2R Prévoyance.

AG2R Prévoyance a souscrit les emprunts subordonnés émis par les entités Prima, Primamut et La Mondiale.

6.11.4. Rémunération des dirigeants

Au titre de l'exercice 2012, suite à la création en 2008 de la SGAM AG2R LA MONDIALE et à la mise en place d'un comité de direction unique à ce nouveau groupe, les sommes attribuées au titre de rémunérations, indemnités et avantages en nature aux dirigeants et mandataires sociaux du groupe AG2R LA MONDIALE ont été de 6 910 milliers d'euros, pour 7 182 milliers d'euros en 2011.

Le montant des indemnités versées aux dirigeants et mandataires sociaux du palier La Mondiale a été de 359 milliers d'euros en 2012 et de 351 milliers d'euros en 2011.

Les membres du comité de direction générale relevant du GIE La Mondiale Executive bénéficient depuis le 1er janvier 1990, au-delà des dispositions prévues par la convention collective des personnels de direction, d'un régime de retraite complémentaire au titre de l'article 39 du code général des impôts.

Ce régime prévoit le versement d'une retraite complémentaire au profit des membres du comité exécutif qui quittent le Groupe et font valoir immédiatement leurs droits à la retraite, au plus tôt à l'âge de 60 ans, et avec au minimum 10 ans d'ancienneté en tant que membre de direction.

Son montant est égal à 10 %, majoré de 0,5 % par année d'ancienneté, du salaire moyen hors primes des 5 dernières années, plafonné à 25 % de ce salaire moyen.

Les membres du comité de direction générale relevant du GIE AG2R bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire mis en place par accord d'entreprise et concernant l'ensemble du personnel du périmètre AG2R. Cet accord comprend :

- d'une part, un régime de retraite à cotisations définies financé par l'employeur et le salarié (tranche A : employeur 1,40% - salarié 0,60% et tranche B : employeur 2% - salarié 2%) ;
- d'autre part, un régime de retraite à prestations définies, entièrement à la charge de l'employeur prévoyant, sous condition d'ancienneté et dans le cadre d'un départ en retraite, une pension dont le montant ne peut excéder 58% du salaire brut de référence.

Enfin, un accord "garantie de ressources" prévoit sous condition d'avoir 20 ans d'ancienneté, le versement d'une rente différentielle, entre l'âge de départ en retraite et 65 ans, à hauteur de 70% du dernier salaire annuel brut. La pension de l'article 39 ne sera versée qu'au terme de la garantie de ressources si le collaborateur en bénéficie.

7. ANALYSE DES PRINCIPAUX RISQUES DU GROUPE CONFORMÉMENT A LA NORME IFRS 7

L'analyse des risques du Groupe, intégrant la nomenclature définie dans la directive Solvabilité 2 comporte deux parties :

- une partie explicative et qualitative sur les notions de risque d'assurance, de risque financier et de risque opérationnel ;
- une partie quantitative sur les risques de crédit, de marché et de liquidité.

7.1. Risque d'assurance

7.1.1. Description des principales garanties accordées

L'activité principale du Groupe AG2R LA MONDIALE consiste en la souscription de risques d'assurance non-vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail) et de risques d'assurance vie (épargne, retraite, décès), ce qui lui permet d'avoir une approche complète auprès de ses clients en matière de protection sociale et patrimoniale et de bénéficier des effets de diversification associés.

Les engagements du Groupe diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et conduisent à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite, prévoyance et santé.

Engagements de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de cette catégorie de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'engagement porte sur le paiement d'un capital augmenté d'un éventuel taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels les assurés portent le risque financier et pour lesquels les engagements assurés correspondent à des garanties complémentaires du type garantie de capital en cas de décès.

Les contrats d'épargne en euros regroupent les types de contrats suivants :

- capitaux différés avec contre-assurance des primes : versement du capital ou conversion du capital en rente ;
- termes fixes : versement du capital au terme du contrat, que l'assuré soit vivant ou décédé ;
- mixtes : versement d'un capital en cas de décès, s'il se produit au cours de la période de garantie ou au terme du contrat si l'assuré est toujours en vie ;

- bons de capitalisation : paiement d'un capital.

Ces contrats présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte

se caractérisent par l'absence de garantie principale en euros ; ils offrent toutefois des garanties complémentaires de paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive, entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Engagements de natures technique et financière pour les contrats de retraite

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite.

Les engagements sur les rentes viagères comportent des risques liés :

- à la durée viagère de versement, qui est aléatoire ;
- au taux d'intérêt technique, qui traduit la rémunération des fonds gérés.

Engagements de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance et de santé, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

Les contrats de risque ou de prévoyance santé regroupent différents types de garanties principales :

- **les garanties arrêt de travail** se caractérisent par le versement d'indemnités journalières ou de rentes d'invalidité en complément des prestations de la Sécurité sociale ;
- **les garanties santé** se caractérisent par le remboursement des frais de soins de santé en complément des prestations de la Sécurité sociale ;
- **les garanties dépendance** : le Groupe commercialise des garanties de versement d'un capital ou d'une rente viagère en cas de dépendance de l'assuré ;
- **les garanties en cas de décès** se caractérisent par le versement d'un capital ou d'une rente en cas de décès de l'assuré : ces garanties prennent la forme de contrats

obsèques, avec le versement d'une somme permettant de couvrir les frais d'obsèques, d'un capital en cas de décès ou de rentes viagères au bénéfice du conjoint survivant ou temporaire au bénéfice des enfants.

7.1.2. Définition des risques d'assurance

Le risque d'assurance ou risque de souscription comporte trois composantes :

- **le risque de tarification** correspond à une insuffisance des primes pour faire face aux engagements pris (mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré ou évaluation de la prime erronée).

Les lancements de nouveaux produits ou modifications de produits existants peuvent conduire à la matérialisation de ce type de risque. Afin de le mettre sous contrôle, une validation par la direction générale et les directions concernées (technique, marketing, risques) est opérée avant la décision de lancement de produit ou modification des garanties. Les garanties et options accordées au sein des produits sont régulièrement revues et suivies ;

- **le risque de provisionnement** correspond au risque que les provisions soient insuffisantes pour couvrir les engagements pris, du fait d'une mauvaise interprétation des données disponibles, d'une modification ultérieure des facteurs de risque ou de paramètres de calcul inadaptés ;
- le risque catastrophe correspond au risque d'être exposé de manière soudaine à un sinistre de fréquence faible mais de montant élevé ou à une accumulation de sinistres causés par un seul événement.

7.1.3. Politique de réassurance

La politique de réassurance du Groupe repose sur les principes suivants :

- **offrir une protection complète tout en se couvrant contre tous les risques susceptibles de toucher le portefeuille.** Cette couverture consiste notamment en :
 - des couvertures proportionnelles pour les contrats individuels ;
 - des couvertures proportionnelles pour les contrats collectifs prévoyance et santé ;
 - des couvertures non-proportionnelles en excédent de sinistre pour les contrats de prévoyance afin de protéger la rétention du Groupe en cas de cumul de contrats sur une même tête (collectifs et individuels) ;
 - des couvertures non-proportionnelles

en excédent de sinistre par tête ou événement pour les contrats collectifs sur les risques prévoyance pour protéger la rétention du Groupe ;

- **céder les risques auprès de réassureurs présentant des capacités de solvabilité satisfaisantes** : la notation fait ainsi l'objet d'un suivi régulier ;
- **ne laisser à la charge du Groupe qu'une rétention maîtrisée.**

Contrôle et définition du plan de réassurance

Chaque année, le plan de réassurance du Groupe est présenté au comité actif-passif, qui analyse l'application de la politique retenue par la direction générale et propose les orientations et modifications à apporter lors du renouvellement.

La mise en application et la gestion de la réassurance relèvent de la direction de la réassurance. À cet effet, le principe de séparation des fonctions a été retenu entre l'établissement des documents contractuels et la gestion des comptes vis-à-vis des réassureurs. Cette gestion fait l'objet de contrôles (direction des risques / audit interne).

Chacune des couvertures de réassurance fait l'objet d'un traité de réassurance comprenant les conditions générales et les conditions particulières. La rédaction des traités est coordonnée avec l'ensemble des réassureurs pour avoir une cohérence de conditions générales et particulières.

Par ailleurs, à chaque nouveau produit, une étude de risque est menée pour apprécier les sinistres maximum probables et définir la couverture de réassurance la plus adéquate.

7.1.4. Maîtrise des risques d'assurance

La gestion des risques d'assurance est assurée par la direction des risques techniques du Groupe et structurée autour du comité actif-passif.

Le comité actif-passif est l'organisation faîtière des travaux actuariels et de gestion des risques de nature technique. Il se réunit mensuellement et regroupe les différents représentants des services concernés (direction des risques techniques, direction technique de chacune des entités du Groupe, direction des investissements et du

financement, Agicam, comptabilité, contrôle de gestion et actuariat d'inventaire).

Composé de deux commissions, santé-prévoyance et épargne-retraite, le comité actif-passif a pour missions :

- d'identifier et suivre les risques de nature technique (risques de marché, risques de crédit, risques de souscription) et de proposer les plans d'actions nécessaires à la gestion active de ceux-ci ;
- d'apporter une vision prospective des techniques d'évaluation du risque pour le Groupe ;
- de s'assurer de l'allocation efficiente des ressources du Groupe au regard de ces risques ;
- de valider les méthodes et outils actuariels afin d'établir la doctrine du Groupe en matière technique ;
- de contrôler la politique de réassurance mise en œuvre et son adéquation avec les objectifs de gestion du risque ;
- de s'assurer de la mise en commun des travaux réalisés.

Dans ce cadre, le comité actif-passif a notamment examiné au cours de l'exercice 2012 les principaux travaux d'analyse prospective et de contrôle qui ont été réalisés :

- contrôle des principaux risques techniques à partir de l'analyse des tableaux de bord de gestion actif-passif ;
- analyse du risque à la hausse et à la baisse des taux sur la base de projections actif-passif multiples, suivant divers scénarios défavorables ;
- analyse de l'impact des évolutions réglementaires intervenues en 2012;
- analyse détaillée de la sinistralité du portefeuille et de son évolution dans le temps au regard des tables prospectives de mortalité ;
- examen des hypothèses et du résultat des prévisionnels du Groupe ;
- examen détaillé des tableaux de bords d'évaluation de la valeur du portefeuille (annuel) et de la valeur des affaires nouvelles (trimestriel) ;
- examen de diverses études visant à optimiser la couverture de l'exigence de marge de solvabilité ;
- travaux d'évaluation du besoin de marge de solvabilité dans la perspective de l'application des nouvelles normes de solvabilité (Solvabilité 2).

7.2. Risques financiers

7.2.1. Définition des risques financiers

Risque de marché :

Le risque de marché affecte les valeurs et rendement des actifs adossés aux capitaux propres et provisions techniques : les niveaux de marché constituent une part importante de la rentabilité globale du Groupe et les fluctuations des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif sur les résultats des opérations.

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent affecter les rendements obligataires et leur valeur de marché. Durant les périodes où les taux d'intérêt augmentent, les prix des valeurs à rendement fixe tendent à baisser et les gains réalisés sur leur cession sont plus faibles ou les pertes réalisées plus importantes.

De manière similaire, le rendement des actifs en représentation des engagements techniques est essentiel dans la définition des participations bénéficiaires attribuées aux assurés et la revalorisation des rentes : les variations des taux d'intérêt et le rendement des marchés actions peuvent également avoir un impact sur le comportement des assurés. Ce phénomène est particulièrement observable dans l'activité d'assurance vie et d'épargne.

Le Groupe investit une part de ses actifs en actions et immobilier qui sont généralement sujets à des risques de volatilité. Le risque de placement sur les portefeuilles d'assurance vie est parfois supporté par les assurés pour la part des contrats en unités de compte. Dans ce cas, les fluctuations sur les titres sous-jacents affectent directement ou indirectement les résultats financiers des opérations d'assurance.

De telles fluctuations peuvent affecter la solvabilité du Groupe, en particulier sur le niveau de plus-values latentes admises en couverture de l'exigence de marge de solvabilité.

Risque de crédit :

Le Groupe AG2R LA MONDIALE présente un risque de contrepartie dans ses relations avec les tiers. Le risque de crédit correspond aux pertes que le Groupe peut être amené à subir consécutivement au défaut d'une contrepartie ou d'un débiteur.

Compte tenu de l'activité de la SGAM AG2R LA MONDIALE, le risque de crédit porte essentiellement sur :

- les actifs financiers (hors engagements en unités de compte pour lesquels le risque est supporté par les assurés) ; le risque

de défaillance des émetteurs obligataires fait l'objet d'un suivi mensuel au travers de l'évolution des notations dans le temps et lors de la sélection des titres. Les opérations de prêts et emprunts de titres comportent également un risque de défaut de contrepartie et donnent lieu à la constitution de garanties et à un suivi régulier ;

- les créances sur réassureurs nées des opérations de cession en réassurance : le risque de défaut des réassureurs a un impact sur les provisions techniques cédées et fait l'objet d'un suivi régulier des notations et de garanties sous la forme de nantissements ou dépôts espèces ;
- les avances sur polices.

Risque de liquidité :

Il s'agit du risque de ne pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est également le risque de ne pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande.

7.2.2. Maîtrise des risques financiers

Les risques précédemment évoqués ont vocation à être suivis au sein de commissions financières dédiées au sein du Groupe (commissions techniques et financières, comités de gestion financière et comités financiers) ; celles-ci ont pour mission l'examen de la conjoncture économique et financière, l'analyse des besoins de financement des entités sociales et du Groupe, de la politique de placements et des objectifs de résultat.

Dans ce cadre, elles mesurent les risques financiers auxquels le Groupe est confronté, examinent la gestion écoulée et en évaluent les performances, étudient toutes prévisions de résultats, bilan et structure financière et donnent leur avis sur les moyens de financement, examinent les placements, notamment les placements nouveaux, donnent leur avis sur les investissements importants et évaluent la gestion des participations.

Elles se prononcent également sur les orientations en matière de politique de financement, de politique de placements et d'allocations d'actifs, incluant les limites et ratios prudentiels à respecter.

Différents comités participent également directement ou indirectement à la maîtrise des risques financiers de tout ou partie du Groupe :

- le comité actif-passif, mensuellement ;

- les comités crédits, trimestriels, sont chargés d'examiner et définir les engagements maximaux, en fonction des notations des émetteurs obligataires ;
- des comités taux formalisent des scénarios de gestion de taux et définissent la stratégie de gestion spécifique aux mandats d'Agicam ;
- des comités actions examinent par secteur économique et, le cas échéant, par zone géographique, les performances des marchés actions, ainsi que les anticipations à 3 mois, à 6 mois, et à fin d'année ;
- des comités intermédiaires sont chargés de vérifier la répartition des allocations de fonds entre intermédiaires ainsi que la liste des intermédiaires autorisés (analyse de la dispersion) ;
- des comités de conjoncture hebdomadaire ont pour mission de suivre les tendances conjoncturelles (suivi des souscriptions et rachats et suivi des performances des OPCVM) ;
- des comités de sélection des gestionnaires d'OPCVM ont pour mission l'analyse de la performance des fonds de fonds et des SICAV.

Des contrôles réguliers sont opérés dans le cadre de la gestion des valeurs mobilières et des actifs immobiliers pour couvrir les risques financiers sur ces domaines (opérations, encours, engagements, arbitrages, congruence, etc.).

Conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés de gestion d'actifs, un rapport de contrôle interne est transmis à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). En terme de gestion de fonds propres, le Groupe AG2R LA MONDIALE respecte les contraintes réglementaires et dispose d'une marge de solvabilité supérieure aux ratios requis par la réglementation.

7.3. Risques opérationnels

7.3.1. Définition des risques opérationnels

Le Groupe définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus, de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La direction des risques du Groupe a pour missions de couvrir, par un dispositif intégré et transversal, la gestion des risques techniques et opérationnels.

Le déploiement opérationnel de la politique de gestion des risques repose sur une organisation décentralisée, au plus près des directions opérationnelles, coordonnée et supervisée par la direction des risques.

Le fonctionnement du dispositif de contrôle interne relève de la responsabilité des directions opérationnelles, au travers de correspondants risques opérationnels qui assurent un rôle d'interface entre la direction des risques opérationnels, leurs directions et les managers et collaborateurs qui les composent. Les correspondants risques opérationnels contribuent au déploiement et à l'amélioration de la démarche de gestion des risques opérationnels au sein de l'activité dont ils ont la charge.

Les risques opérationnels peuvent être classés dans les catégories suivantes :

- le risque de fraude interne ou externe concerne toute fraude ou malversation réalisée par un membre du personnel du Groupe ou un tiers, qu'il s'agisse d'un client, bénéficiaire ou partenaire ; des contrôles et procédures ont été mis en place sur les zones les plus sensibles ;
- le risque lié aux ressources humaines englobe le risque lié à l'inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins (risque homme clé, formation), le risque lié à une politique de rémunération inadaptée (adéquation aux pratiques de marché, fidélisation), les risques liés à la politique de recrutement (anticipation des besoins, sourcing), et le risque lié aux relations sociales au niveau des instances représentatives ou des phases de négociation ;
- le risque lié aux systèmes d'information englobe les risques liés aux activités de planification du développement des systèmes, à la conception, au développement et à la maintenance d'applications, ainsi que les risques liés à l'exploitation des applications et progiciels ;
- le risque lié à la réalisation des opérations porte sur la fiabilité des données, le respect des procédures, la fiabilité des livrables, les erreurs humaines et le pilotage de l'activité ;
- le risque lié à l'organisation opérationnelle englobe les risques liés à l'inadéquation entre la stratégie et l'organisation du Groupe, à l'inefficacité des processus définis ou à la mauvaise définition des interfaces ;
- le risque sécurité couvre la continuité et reprise d'activité (mise en place du plan de continuité d'activité), la sécurité des systèmes d'informations, des biens et personnes ;
- le risque lié à la gestion déléguée et aux fournisseurs englobe le risque de disparition ou dysfonctionnement d'un sous-traitant, les risques liés à la contractualisation et au

respect des engagements ;

- le risque commercial et partenariats : il s'agit des risques liés à la défaillance d'un partenaire, à la répartition des responsabilités, au commissionnement, à la diffusion des produits, à la connaissance des besoins clients et à la déontologie.

7.3.2. Autres risques opérationnels

Aux risques opérationnels précédents s'ajoutent les risques stratégiques, composés notamment :

- du risque de développement recouvrant l'adéquation entre l'offre et le marché (produits, services ou tarifs), la croissance interne ou externe et les risques de communication externe ;
- des risques d'environnement incluant notamment les risques liés à la concurrence ou à l'évolution du secteur, ainsi que le risque de réputation lié aux relations avec les clients et tiers.

Par ailleurs, le Groupe est vigilant sur les risques suivants :

- déontologie professionnelle : les risques liés à la déontologie visent notamment le non-respect de règles d'éthique ou de déontologie dans la relation client. L'application des principes déontologiques définis par les fédérations professionnelles et l'AMF est particulièrement suivie ;
- la lutte contre le blanchiment : le Groupe AG2R LA MONDIALE a mis en place des procédures anti-blanchiment avec pour objectif de lutter efficacement contre le blanchiment des capitaux ; à la suite des évolutions de la réglementation en 2009, le Groupe a procédé à l'adaptation de ses procédures de lutte anti-blanchiment ;
- assurance et couverture de risques : le Groupe AG2R LA MONDIALE a mis en place et actualise périodiquement un programme d'assurances en vue de protéger son patrimoine. Les polices souscrites concernent les assurances de dommages aux biens (risques bâtiments et informatiques), les assurances de responsabilité civile, les assurances des personnes (assistance). Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités du Groupe.

7.4. Risque de crédit

Les notations à long terme sont présentées ci-dessous d'après les évaluations disponibles auprès des agences de notation Standard & Poor's, Fitch et Moody's.

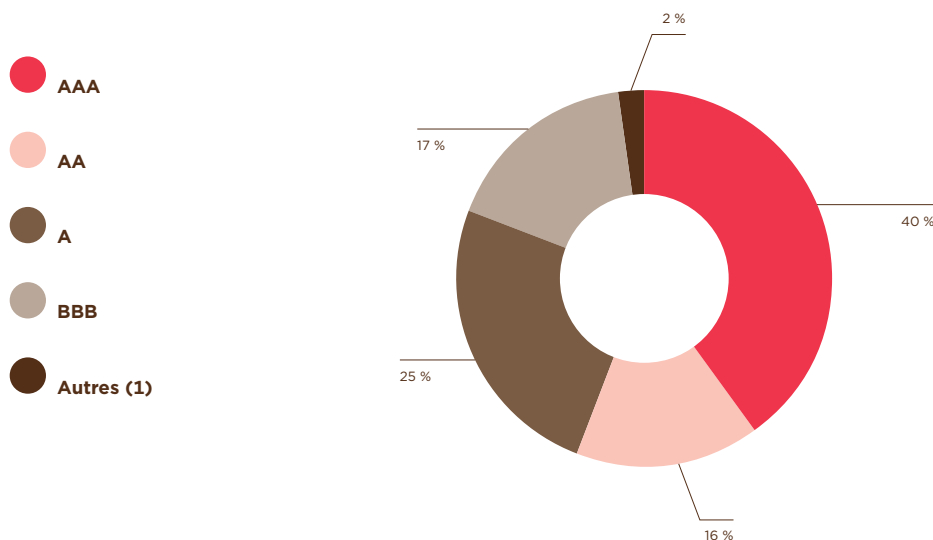
Quand les notations diffèrent entre les différentes agences pour une contrepartie, c'est la plus basse qui est présentée, sachant que c'est la classification de Standard & Poor's et de Fitch qui est utilisée pour cette présentation.

7.4.1. Risque de crédit des obligations

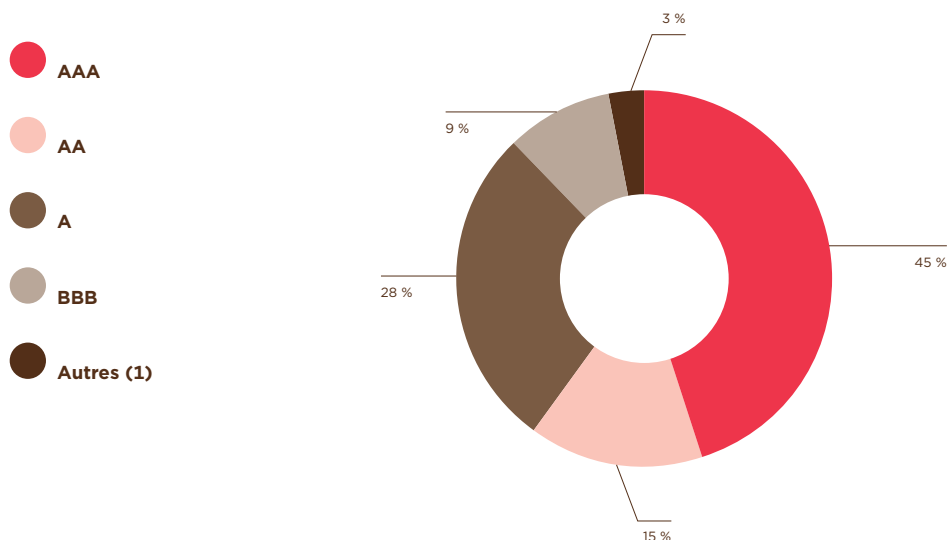
Obligations disponibles à la vente	2012			2011		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat et AAA	40%	40%	8,51	45%	45%	7,67
AA	16%	56%	6,08	15%	60%	5,49
A	25%	81%	5,59	28%	88%	5,08
BBB et <	17%	98%	4,16	9%	97%	3,93
Autres (1)	2%	100%	0,30	3%	100%	0,25
Total	100%		6,49	100%		6,06

(1) dont titres de créances négociables, certificats de dépôts et billets de trésorerie représentatifs d'opérations de pension livrée sur obligations.

2012



2011



comptes combinés 2012

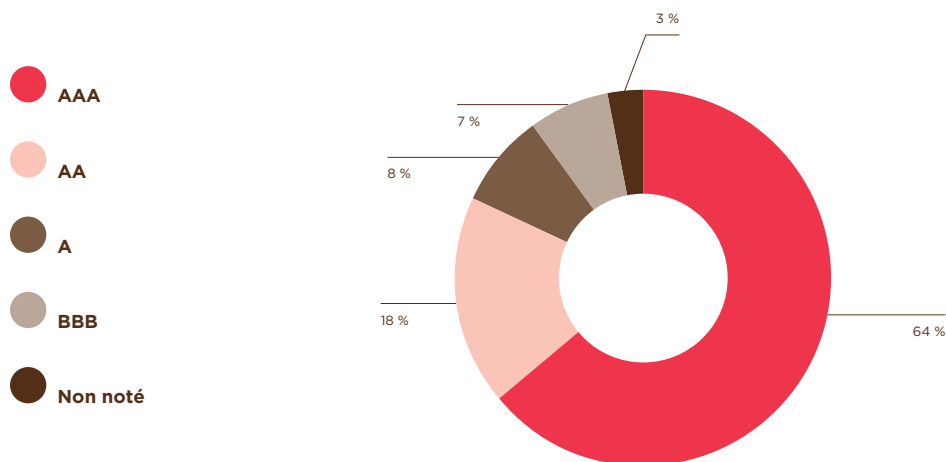
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat

	2012			2011		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat et AAA	64%	64%	8,46	69%	69%	3,58
AA	18%	82%	8,04	0%	69%	-
A	8%	90%	5,22	10%	79%	0,50
BBB et <	7%	97%	1,63	12%	91%	3,45
Non noté	3%	100%	8,31	9%	100%	5,21
Total	100%		7,64	100%		3,40

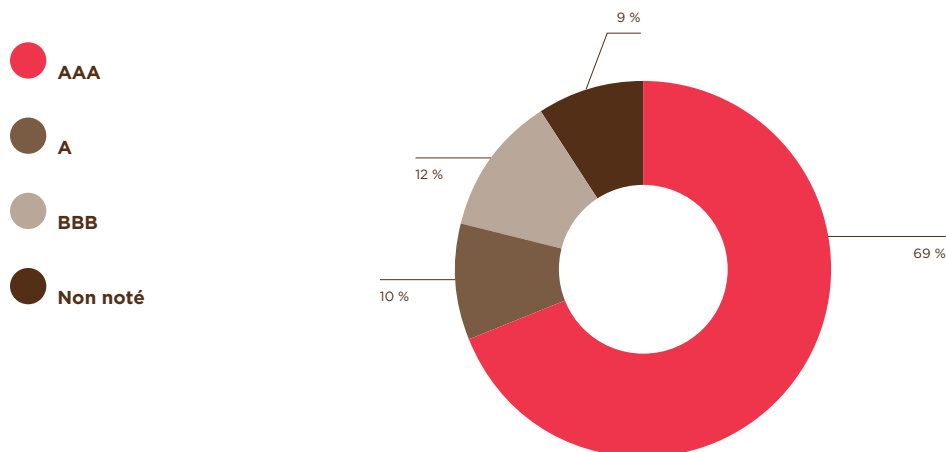
Les obligations classées en titres disponibles à la vente représentent 42 118 millions d'euros en 2012 alors que ce montant s'élevait à 35 992 millions d'euros en 2011.

Le total des obligations classées en juste valeur par résultat est de 691 millions d'euros en 2012 contre 397 millions d'euros l'année précédente.

2012



2011



Expositions brutes et nettes de participation aux bénéfiques et d'impôts différés aux dettes souveraines du Portugal, de l'Italie, de l'Irlande, de la Grèce, de l'Espagne et de la Hongrie au 31/12/2012

Les données affichées représentent l'exposition brute et nette, soit avant ou après l'application éventuelle de participation aux bénéfiques différée et d'impôts différés.

Valeur de réalisation en millions d'euros	Portugal	Italie	Irlande	Espagne	Total
Obligations d'Etat (exposition brute)	201	440	326	799	1 767
Obligations d'Etat (exposition nette)	10	40	32	57	139

En 2012, l'exposition nette aux obligations des Etats précités représente 0,2% (2,6% pour l'exposition brute) du total des placements. Le Groupe n'est pas exposé à des dettes des Etats hongrois ou grec.

Expositions brutes et nettes de participation aux bénéfiques et d'impôts différés aux dettes souveraines du Portugal, de l'Italie, de l'Irlande, de la Grèce, de l'Espagne et de la Hongrie au 31/12/2011

Valeur de réalisation en millions d'euros	Portugal	Italie	Irlande	Grèce	Espagne	Total
Obligations d'Etat (exposition brute)	130	362	259	11	801	1 563
Obligations d'Etat (exposition nette)	6	70	29	4	58	166

7.4.2. Risque de crédit des instruments dérivés

Instruments dérivés	2012	2011
AA	14%	0%
A	86%	100%
Total	100 %	100 %

7.4.3. Risque de crédit de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux Contrats d'assurance et financiers Réassurance au 31/12/2012

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA					
AA	23 239	2 457	9 492	10 057	6 147
A	1 470 758	3 588	372 879	1 029 890	71 577
BBB	1 065	788	-12	1 509	357
BB	4 260	95	-	4 871	-516
B				-	
< B				-	
Non noté	146 238	-6 728	8 188	60 898	70 424
Total	1 645 560	199	390 546	1 107 224	147 989

Réassurance au 31/12/2011

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA					-
AA	801 594	4 783	8 604	730 798	66 975
A	613 645	7 098	363 302	198 092	59 349
BBB	5 773	369	-	7 104	-963
BB					-
B					-
< B					-
Non noté	213 219	9 346	7 941	88 688	125 937
Total	1 634 231	21 596	379 846	1 024 682	251 298

comptes combinés 2012

7.5. Risque de marché

7.5.1. Risque de taux

Hors placements en unités de compte (en milliers d'euros)	Répartition de la valeur au bilan en 2012 par échéance						Valeur au bilan 2012	Valeur au bilan 2011
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans		
Nature des instruments financiers								
Obligations (taux fixe)	1 246 185	1 272 996	2 055 229	2 231 459	2 891 176	31 702 778	41 399 822	34 508 633
Autres actifs financiers exposés au risque de prix	49 983	0	0	0	0	0	49 983	552 474
Actifs financiers exposés au risque de prix	1 296 168	1 272 996	2 055 229	2 231 459	2 891 176	31 702 778	41 449 804	35 061 107
Obligations (taux variable)	68 280	59 930	71 221	202 293	199 534	667 804	1 269 062	1 152 532
Autres actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	90 000	0	0	0	0	0	90 000	175 000
Actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	158 280	59 930	71 221	202 293	199 534	667 804	1 359 062	1 327 532
OPCVM obligations disponibles à la vente	0	0	0	0	0	103 959	103 959	89 188
OPCVM obligations en juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	1 517 860	1 517 860	904 742
Total des actifs financiers exposés au risque de taux	1 454 448	1 332 926	2 126 450	2 433 752	3 090 710	33 992 401	44 430 686	37 382 569
Dettes de financement	0	0	0	0	0	200 000	200 000	200 000
Passifs financiers exposés au risque de prix	0	0	0	0	0	200 000	200 000	200 000
Dettes de financement	27 000	0	0	0	0	220 000	247 000	247 000
Passifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	27 000	0	0	0	0	220 000	247 000	247 000
Total des passifs financiers exposés au risque de taux	27 000	0	0	0	0	420 000	447 000	447 000

7.5.2. Risque action

Exposition par zone géographique (1) (en milliers d'euros)	France		Europe		Etats-Unis		Autres zones		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Nature des actifs financiers										
Actions disponibles à la vente	1 503 456	1 416 941	1 025 451	623 314	84 664	78 385	2 146	382 217	2 615 718	2 500 857
OPCVM actions disponibles à la vente	403 383	377 766	119 861	139 788	126	462	5 939	5 904	529 309	523 919
OPCVM actions comptabilisés à la juste valeur par résultat	302 760	134 481	46 264	30 015	-	-	-	-	349 024	164 496
Total	2 209 600	1 929 189	1 191 576	793 116	84 790	78 847	8 086	388 121	3 494 051	3 189 272

(1) Suivant le code ISIN permettant d'identifier le pays.

7.5.3. Risque de change

Exposition des placements financiers au risque de change (en milliers d'euros)	2012		2011	
	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros
Actifs financiers libellés en USD	111 512	84 517	155 377	120 084
Actifs financiers libellés en Yen	240 885	2 120	535 035	5 340
Actifs financiers libellés en GBP	226 301	277 296	243 732	291 790
Actifs financiers libellés en autres devises	215 987	178 915		127 724
Total des placements financiers (hors placements en unités de compte)		542 850		544 938
Actifs financiers libellés en USD	233 939	177 307	153 227	118 423
Actifs financiers libellés en Yen	256 547	2 258	179 579	1 792
Actifs financiers libellés en GBP	385 935	472 902	377 777	452 263
Actifs financiers libellés en autres devises		46 816		32 723
Total des placements financiers en unités de compte		699 284		605 201

Les placements financiers sont désormais présentés par rapport à leur devise de référence sur le marché principal de cotation.

7.5.4. Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité présentées ci-après correspondent à :

- une hausse ou baisse équivalente du marché obligataire au sens augmentation ou baisse de 100 points de base simulé sur le taux de rendement de marché déterminé pour chaque titre obligataire à partir de sa valeur de marché et de ses caractéristiques propres.

Plus précisément, le taux de rentabilité interne est calculé d'après les données du marché pour chaque ligne du portefeuille obligataire. C'est ce taux décalé de 100 points de base qui est utilisé pour l'évaluation de la nouvelle valeur de marché des obligations.

- une hausse ou baisse équivalente du marché actions (+/- 20 %); l'impact mentionné sur ce point inclut l'impact lié au test de dépréciation des actifs.

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

(en milliers d'euros)	2012			
	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20%	Marché actions + 20 %
Impact sur les capitaux propres	-261 890	287 994	-72 371	76 650
Impact sur le résultat	-3 131	3 452	-13 115	8 835

(en milliers d'euros)	2011			
	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20%	Marché actions + 20 %
Impact sur les capitaux propres	-219 760	241 120	-58 852	79 575
Impact sur le résultat	-989	1 009	-34 490	13 767

comptes combinés 2012

7.6. Échéanciers

7.6.1. Échéancier des instruments dérivés

Nature des instruments (en milliers d'euros)	Echéancier des notionnels au 31/12/2012					
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans
Swaps de taux	242 969	27 500	26 000	123 200	40 700	767 793
Forwards			375 000	400 000	50 000	
Total	242 969	27 500	401 000	523 200	90 700	767 793

Nature des instruments (en milliers d'euros)	Valeur notionnelle			Juste Valeur
	2012	2011	2012	2011
Swaps de taux	1 228 162	1 282 530	-52 579	-20 341
Forwards	825 000	537 542	79 685	-67
Total	2 053 162	1 820 072	27 106	-20 408

Pour plus de détails sur les stratégies de couverture mises en place par le Groupe, nous renvoyons le lecteur aux commentaires de l'annexe 5.3.3. "Instruments dérivés".

7.6.2. Échéancier des passifs

Le propos de ces tableaux est de mettre en évidence les notions de contrats arbitrables, rachetables ou transférables ainsi que la répartition par échéance contractuelle.

On entend par arbitrage le fait de pouvoir modifier le support en euros ou en unités de compte.

Passifs en euros (en milliers d'euros)	2012			en %
	Arbitrables	Non arbitrables	Total	
Rachetables	20 529 042	4 111 900	24 640 943	55%
Non rachetables, transférables	4 863 069	3 333 483	8 196 552	18%
Non rachetables, non transférables	-	11 751 038	11 751 038	26%
Total	25 392 111	19 196 422	44 588 533	100%

Passifs en euros (en milliers d'euros)	Répartition par échéances contractuelles							
	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	14 433 021	1 115 354	764 713	700 960	701 585	731 501	7 649 411	26 096 544
Contrats d'investissement IFRS 4	18 372 125	851	475	1 173	142	712	84 163	18 459 641
Contrats d'investissement IAS 39	32 349	-	-	-	-	-	-	32 349
Total	32 837 495	1 116 205	765 188	702 134	701 726	732 212	7 733 574	44 588 533

Réconciliation avec le poste "passifs techniques et financiers" du bilan	2012
Total des passifs en euros présenté	44 588 533
Participation aux bénéfices sociale	1 055 639
Autres provisions (provisions pour sinistres, provisions pour égalisation et provision de gestion)	219 469
Total	45 863 641

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

2012

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	9 803 045	1 074 771	10 877 817	76%
Non rachetables, transférables	2 072 081	1 359 090	3 431 171	24%
Non rachetables, non transférables		91 440	91 440	1%
Total	11 875 127	2 525 302	14 400 428	100%

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

Répartition par échéances contractuelles

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	4 814 890	48 902	25 956	8 690	3 121	4 698	71	4 906 330
Contrats d'investissement IFRS 4	6 515 565	-	-	-	-	-	-	6 515 565
Contrats d'investissement IAS 39	2 978 533	-	-	-	-	-	-	2 978 533
Total	14 308 988	48 902	25 956	8 690	3 121	4 698	71	14 400 428

Passifs en euros
(en milliers d'euros)

2011

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	19 309 008	4 196 805	23 505 813	56%
Non rachetables, transférables	4 021 915	2 967 409	6 989 324	17%
Non rachetables, non transférables	35 090	11 330 906	11 365 996	27%
Total	23 366 013	18 495 120	41 861 134	100%

Répartition par échéances contractuelles

Passifs en euros (en milliers d'euros)	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	13 947 835	1 027 063	778 085	724 544	718 752	740 792	7 281 841	25 218 912
Contrats d'investissement IFRS 4	16 547 164	359	877	502	1 209	142	56 740	16 606 993
Contrats d'investissement IAS 39	35 229	-	-	-	-	-	-	35 229
Total	30 530 228	1 027 422	778 962	725 046	719 961	740 934	7 338 581	41 861 134

Réconciliation avec le poste "passifs techniques et financiers" du bilan

2011

Total des passifs en euros présenté	41 861 134
Participation aux bénéfices sociale	632 882
Autres provisions (provisions pour sinistres, provisions pour égalisation et provision de gestion)	293 922

42 787 938

comptes combinés 2012

Passifs en unités de compte (en milliers d'euros)				2011
	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	9 762 543	1 106 200	10 868 743	83%
Non rachetables, transférables	1 575 683	610 602	2 186 285	17%
Non rachetables, non transférables	-	100 797	100 797	1%
Total	11 338 226	1 817 599	13 155 824	100%

Répartition par échéances contractuelles

Passifs en unités de compte (en milliers d'euros)	Rachetables, arbitrables ou transférables							Total
		inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	
Contrats d'assurance IFRS 4	4 477 997	47 647	16 816	22 340	7 185	2 689	4 120	4 578 794
Contrats d'investissement IFRS 4	5 703 965	-	-	-	-	-	-	5 703 965
Contrats d'investissement IAS 39	2 873 065	-	-	-	-	-	-	2 873 065
Total	13 055 028	47 647	16 816	22 340	7 185	2 689	4 120	13 155 824

7.7. Analyse des actifs financiers comptabilisés en juste valeur

L'amendement à IFRS 7 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments financiers », publié le 5 mars 2009, a introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distingue les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données).

Le tableau qui suit présente les instruments financiers selon cette hiérarchie de juste valeur à trois niveaux. Les actifs présentés sont ceux qui sont évalués par juste valeur par résultat ou par capitaux propres, y compris ceux représentatifs de contrats en unités de compte.

Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix.

Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. A titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

(en milliers d'euros)	Total 2012	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	33 864 663	20 579 363	13 285 300	
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	28 494 365	27 131 656	1 220 198	142 511
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	320 325	252 753	67 573	
Total	62 679 353	47 963 771	14 573 071	142 511

(en milliers d'euros)	Total 2011	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	29 419 878	17 236 407	12 183 470	0
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	24 398 476	23 181 948	1 160 772	55 757
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	262 132	199 213	62 919	0
Total	54 080 486	40 617 568	13 407 161	55 757

8

COMPTES SOCIAUX

LES COMPTES SOCIAUX, L'ANNEXE AUX
COMPTES SOCIAUX, LES RAPPORTS DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES.

SOMMAIRE

LES COMPTES SOCIAUX

BILAN

96

COMPTE DE RÉSULTAT

98

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

99

LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 102

BILAN

ACTIF

Actif (montants en milliers d'euros)	Brut	Amort/Prov.	Net au 31/12/2012	Net au 31/12/2011
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1		1	1
Autres participations	1		1	1
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1		1	1
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances	513		513	358
Clients et comptes rattachés				
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	66		66	86
Débiteurs divers	447		447	271
Disponibilités	4 761		4 761	4 920
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 274		5 274	5 278
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion Actif				
Autres comptes de régularisation Actif				
TOTAL DE L'ACTIF	5 275		5 275	5 278

BILAN

PASSIF

Passif (montants en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES		
Fonds d'établissement	5 000	5 000
Réserves		
Report à nouveau		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Résultat de l'exercice		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 000	5 000
Provisions pour risques et charges		
Dettes	275	278
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	51	45
Créditeurs divers, ent. liées assurance ou participations	93	93
Autres dettes	132	140
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	275	278
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Ecart de conversion Passif		
Autres comptes de régularisation		
TOTAL DU PASSIF	5 275	5 278

COMPTE DE RÉSULTAT

(montants en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
PRODUITS D'EXPLOITATION	258	231
Production vendue		
Autres produits d'exploitation	258	231
CHARGES D'EXPLOITATION	307	298
Autres achats et charges externes	308	297
Sous-traitance générale	81	60
Locations immobilières	1	1
Primes d'assurance	14	14
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	195	181
Publicité, publications, relations publiques	-5	35
Déplacements, missions et réceptions	21	6
Impôts, taxes et versements assimilés	-1	
Frais de personnel		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Jetons de présence		
Autres charges		
RESULTAT D'EXPLOITATION	-49	-66
PRODUITS FINANCIERS	49	66
Intérêts et produits assimilés	49	66
CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER	49	66
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	307	298
TOTAL DES CHARGES	307	298
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2012

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Il n'y a eu aucun fait marquant durant l'exercice.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général. Ils sont exprimés en milliers d'euros.

NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

Actif immobilisé

	Valeur brute au 01/01/2012	Augmentations	Diminutions	Transferts	Valeur brute au 31/12/2012
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
• Logiciels					
• Autres actifs incorporels					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
• Matériel de transport					
• Matériel informatique					
• Mobilier et matériel de bureau					
• Autres immobilisations corporelles					
IMMOBILISATIONS EN COURS					
• Logiciels					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
• Titres de participation	1				1
• Autres immobilisations financières					
TOTAL	1				1

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur une période allant de 4 à 7 ans, les autres immobilisations corporelles le sont de façon linéaire sur 5 ans.

Les titres en portefeuille sont valorisés à leur coût d'acquisition en euros (prix d'achat et frais accessoires) dans le patrimoine de la société. Conformément aux dispositions du PCG, la valeur comptable des titres de participations est comparée à la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice; en cas de moins value latente, il est constaté une dépréciation.

comptes sociaux 2012

Actif circulant

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées en cas de risque de non-recouvrement

Le montant des disponibilités se chiffre à 4 761 K€.

Variation des capitaux propres

	Valeur au 01/01/2012	Augmentations	Diminutions	Valeur au 31/12/2012
FONDS D'ETABLISSEMENT	5 000			5 000
PRIME D'EMISSION				
RESERVES				
• Réserve légale				
• Réserve indisponible				
• Autres réserves				
ECART RESULTANT DU CHANGEMENT DE METHODE				
REPORT A NOUVEAU				
RESULTAT DE L'EXERCICE				
DIVIDENDES VERSES				
TOTAL	5 000			5 000

Décomposition du fonds d'établissement

Le fonds d'établissement à la constitution de la SGAM est de 5 000 K€, entièrement versés en espèces :

- par AG2R prévoyance à hauteur de 2 500 K€
- par La Mondiale à hauteur de 2 500 K€

Dettes

En pratique la question du délai de paiement aux fournisseurs ne se pose pas car la plupart des frais généraux sont centralisés sur le GIE LA MONDIALE GROUPE.

NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Produits d'exploitation

Les subventions d'exploitation représentent la totalité du poste de produits d'exploitation.

Sur l'exercice 2012, elles s'élèvent à 258 K€ répartis à 50% pour AG2R et à 50% pour La Mondiale.

Honoraires de Commissariat aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en 2012 s'élèvent à 86 K€.

Produits financiers

L'ensemble du poste est composé des revenus de la trésorerie gérée par le GIE LA MONDIALE CASH pour 49 K€.

AUTRES INFORMATIONS

Consolidation

L'entité SGAM AG2R LA MONDIALE est incluse dans la combinaison des comptes du groupe AG2R LA MONDIALE. Elle est la société combinante.

Informations sur les effectifs

Depuis le 1er janvier 2004, l'ensemble des moyens humains du groupe est regroupé dans le GIE LA MONDIALE GROUPE. La SGAM AG2R LA MONDIALE fait appel au GIE LA MONDIALE GROUPE pour des travaux sur des fonctions supports administratifs. L'effectif moyen du personnel en activité dans le GIE LA MONDIALE GROUPE au cours de l'exercice 2012 est de 2609 personnes.

Au titre de l'exercice 2012 le montant des frais réaffectés par le GIE LA MONDIALE GROUPE à la SGAM AG2R LA MONDIALE a été de 81 K€.

Au titre des engagements de retraite liés au personnel engagé par le GIE LA MONDIALE GROUPE, une provision a été constituée directement dans les comptes du GIE et fait l'objet d'une réaffectation à ces membres.

Informations sur les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
TITRES DE PARTICIPATIONS		1
AUTRES CREANCES		
- Fournisseurs		
- Comptes courants	447	
- Comptes courants d'intégration fiscale		
- Produits à recevoir		
DISPONIBILITES		4 761
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
AUTRES DETTES		
- Clients		
- Comptes courants		93
- Comptes courants d'intégration fiscale		
- Charges à payer		
PRODUITS D'EXPLOITATION	258	
CHARGES D'EXPLOITATION		81
PRODUITS FINANCIERS		49
CHARGES FINANCIERES		

EVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2012.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **31 décembre 2012**.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle AG2R La Mondiale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion exprimée ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux entreprises affiliées sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 13 mai 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Bénédicte VIGNON

KPMG Audit
Regis TRIBOUT

RAPPORT **SPÉCIAL** DES **COMMISSAIRES** AUX **COMPTES** SUR LES **CONVENTIONS** RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le **31 décembre 2012**.

Aux membres,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 612-6 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé ;

Paris La Défense, le 13 mai 2013

Neuilly sur Seine, le 13 mai 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Pricewaterhouse Coopers Audit

Régis Tribout
Associé

Bénédicte Vignon
Associé



SGAM AG2R LA MONDIALE

Société de groupe d'assurance
mutuelle, régie par le Code
des assurances
RCS Paris D 502 858 418.

Siège social :

104-110 boulevard Haussmann
75379 Paris cedex 08
www.ag2rlamondiale.fr